

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2011



Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec 200, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone: 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090

(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web: www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal Bibliothèque et Archives Canada Bibliothèque et Archives nationales du Québec 3^e trimestre 2012 ISBN 978-2-550-65728-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Août 2012

L'Institut de la statistique du Québec réalise annuellement l'Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG), qui lui permet de répondre adéquatement à son mandat d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois (article 4 de sa loi constitutive) et à celui de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes (article 2). Cette enquête permet à l'Institut de mieux remplir sa mission dans le domaine du travail et de la rémunération en fournissant de nouvelles données objectives et de qualité sur la situation de la rémunération au Ouébec.

Dans le cadre de l'ERG, l'Institut utilise deux approches complémentaires – codification des emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP) et appariement des emplois repères de l'administration québécoise – afin de colliger de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises répondantes. En effet, la CNP se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois.

L'Institut est donc en mesure de produire des résultats inédits et complets dans le domaine de la rémunération. De plus, l'utilisation de la CNP, une classification d'emplois reconnue par d'autres organismes et agences statistiques, favorise la comparaison entre les données tirées de l'ERG et celles provenant d'autres sources. Par ailleurs, les

données de l'ERG sont toujours d'actualité puisque l'enquête est réalisée sur une base annuelle.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2011* présente des données relatives aux salaires, aux heures de travail et à la rémunération globale selon plusieurs ventilations (secteur privé, secteur public, secteur de la fabrication, etc.). Les résultats portent sur les entreprises de 200 employés et plus dans les différents secteurs du marché du travail et sur les municipalités de 25 000 habitants et plus. Dans les prochains mois, les données de l'ERG seront davantage exploitées, avec la diffusion d'articles et de tableaux statistiques ayant trait aux éléments de la rémunération globale.

Plusieurs personnes ont contribué à la réalisation de cette enquête d'envergure. Nous voulons tout d'abord exprimer notre reconnaissance aux répondants pour leur collaboration inestimable et primordiale. Soulignons également la participation des employés de l'Institut affectés aux diverses phases de l'ERG: la révision et l'amélioration des méthodes et des concepts, la collecte et le traitement des données ainsi que l'analyse et la diffusion des résultats.

Le directeur général,

Stéphane Mercier

Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « qualité » de l'Institut de la statistique du Québec.

Ce rapport a été réalisé par : Vladimir Racila

La coordination a été assurée par : Ann Doucet

Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Patrice Gauthier, directeur par intérim

Ont collaboré à la réalisation : David Chapados, Roxanne Gingras, Danielle Martin

et Patrick Potvin, validation des données

Mario Haché, développement méthodologique et

traitement statistique des données

Pascal Michel et Dominique Sam-Pan, traitement

informatique des données

France Lozeau, Francine Patenaude et Josée

Gaudreault, traitement de texte et mise en page

Nicole Descroisselles, révision linguistique

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). *Collecte 2011* :

- Les répondantes et répondants de l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience; sans eux, aucun résultat n'aurait pu être disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Paule Maurais (chargée de collecte), Catherine Balthazard, Marilyn Barbieri, Marie-Claude Bourget, David Chapados, Francine Ducharme, Marie-Josée Dufour, Renée Fecteau, Alexandre Gaudreault, Roxanne Gingras, Linda Jacques, Emmanuelle Jarry, Guy Lavoie, Danielle Martin et Patrick Potvin.
- Les directions contributrices: la Direction de la méthodologie et de la qualité: Mario Haché, Maxime Boucher et Chantal Caouette; la Direction des stratégies et des opérations de collecte: Annie Bellefeuille, Caroline Leduc, Mélanie Courtemanche et les intervieweurs; la Direction des services informationnels et technologiques: Jean-Claude Balu, Gérald Benoit et Guy Pérusse.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération Institut de la statistique du Québec 1200, avenue McGill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384 Télécopieur : 514 876-1767

Site Web: www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionnels

Ce rapport utilise les symboles suivants :

- ... N'ayant pas lieu de figurer
- .. Donnée non disponible
- x Donnée confidentielle

Avertissements

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Dans tout le texte, les mots *salariés*, *employés*, *professionnels*, *techniciens*, etc. font indifféremment référence au masculin et au féminin.

GLC	SSAI	RE	12
INT	RODU	CTION	23
	PITR CON	E 1 CEPTS ET LA MÉTHODOLOGIE	2
1.1	Cadr	e conceptuel	26
	1.1.1 1.1.2		26
	1.1.3	globale Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales	2627
	1.1.4		28
	1.1.5		28
1.2	Méth	odologie et approche de collecte	29
	1.2.1 1.2.2 1.2.3		29 32 37
	1.2.1	données	37
	APITR RÉSU	E 2 ULTATS	
2.1	Port	rait des répondants	44
2.2	Prés	entation des tableaux	47
Anno	exe I	Emplois codés selon la CNP 2006 et emplois repères correspondants	160
Anno	exe II	Autres critères concernant la non- diffusion de certains codes ou de certains résultats	169

Liste	e des tableaux			eaux B	n la
Chap	oitre 1			mums et maximums normaux selo <i>ification nationale des professions</i> , ef	
1.1	Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs)	32	rému B-1	néré selon une échelle, Québec, 2011 Ensemble des employés	125
1.2	Liste des éléments couverts par l'ERG	36	B-2	Secteur privé	129
1.3	Qualité des estimations selon le		B-3	Secteur privé, employés syndiqués	133
	coefficient de variation	39	B-4	Secteur privé, employés non syndiqués	135
Chap	oitre 2		B-5	Secteur privé, entreprises de 200 à	138
2.1	Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'em-		B-6	499 employés Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	140
	ployés réguliers à temps plein	44	B-7	Secteur de la fabrication	143
2.2	sélectionnés, par secteur, Québec, 2011 Répartition des employés réguliers à		B-8	Secteur public	146
	temps plein et des emplois dans les		B-9	Administration municipale	149
	entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le		B-10	•	151
	secteur, Québec, 2011	46	B-11	Administration fédérale	153
			B-12	Administration québécoise	155
Table Salai	eaux A res annuels moyens, heures régu	liàres		Secteur « entreprises publiques »	157
rému <i>Class</i>	omadaires de travail, salaires horair inération globale par heure travaillée, sel ification nationale des professions, Qu	es et lon la		e des figures	
2011 A-1	Ensemble des employés	49	Chap	oitre 1	
A-2	Secteur privé	57	1.1	Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2011	33
A-3	Secteur privé, employés syndiqués	64	1.2	Procédure de codification CNP,	
A-4	Secteur privé, employés non syndiqués	69	Chan	Québec, 2011 sitre 2	35
A-5	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	76	2.1	Représentativité de l'échantillon	
A-6	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	81		sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de	44
A-7	Secteur de la fabrication	88	2.2	l'ERG Québec, 2011 Nombre d'entreprises répondantes	
A-8	Secteur public	94	2.2	selon le secteur d'activité Québec,	15
A-9	Administration municipale	101		2011	45
A-10	Secteur universitaire	106	2.3	Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec,	
A-11	Administration fédérale	110		2011	45
A-12	Administration québécoise	114			
A-13	Secteur « entreprises publiques »	120			

TERMES GÉNÉRAUX

Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

Effectif

Nombre réel d'employés à partir duquel les statistiques ont été calculées.

Employé régulier à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants: le nombre d'établissements et d'employés, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé sous-secteurs suivants: des administration (fonction publique québécoise organismes québécoise excluant les gouvernementaux caractère industriel à commercial -, éducation, santé et services sociaux), administration fédérale au Québec, administration municipale, universités et entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement.

Secteur privé

Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La nomenclature utilisée est celle du *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) 2002. Certains secteurs ont toutefois été regroupés.

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction minière; extraction de pétrole et de gaz; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité; distribution de gaz naturel; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac; usines de textiles; usines de produits textiles; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de

produits analogues; fabrication de produits en bois; fabrication de papier, impression et activités connexes de soutien; fabrication de produits du pétrole et du charbon; de produits chimiques; de produits en caoutchouc et en plastique; de produits minéraux non métalliques; première transformation des métaux; fabrication de produits métalliques; de machines; de produits informatiques et électroniques; de matériel, d'appareils et de composants électriques; fabrication de matériel de transport; de meubles et de produits connexes; activités diverses de fabrication.

Commerce (41-44-45)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Commerce de gros (41): grossistes-distributeurs de produits agricoles; de produits pétroliers; de produits alimentaires, de boissons et de tabac; d'articles personnels et ménagers; de véhicules automobiles et de leurs pièces; de matériaux et fournitures de construction; de machines, de matériel et de fournitures; de produits divers; agents et courtiers du commerce de gros.

Commerce de détail (44-45): marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; magasins de meubles et d'accessoires de maison; magasins d'appareils électroniques et ménagers; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage; magasins d'alimentation et de produits de santé et de soins personnels; stations-service; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres; magasins de fournitures de tout genre; magasins de détail divers; détaillants hors magasin.

Transport et entreposage (48-49)

Comprend les sous-secteurs suivants: transport aérien; ferroviaire; par eau; par camion; transport en commun et transport terrestre de voyageurs; transport par pipeline; transport de tourisme et d'agrément; activités de soutien au transport; services postaux; messageries et services de messagers; entreposage.

Industrie de l'information et industrie culturelle (51)

Comprend les sous-secteurs suivants : édition; industries du film et de l'enregistrement sonore; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications; services d'information et de traitement des données.

Finance, assurances, immobilier et location (52-53)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Finance et assurances (52): autorités monétaires – banque centrale; intermédiation financière et activités connexes; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; sociétés d'assurance et activités connexes; fonds et autres instruments financiers.

Services immobiliers et services de location et de location à bail (53): services immobiliers; services de location et de location à bail; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

Services professionnels, scientifiques et techniques (54)

Comprend les sous-secteurs suivants: services juridiques; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye; architecture, génie et services connexes; services spécialisés de design; conception de systèmes informatiques et services connexes; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques; services de recherche et de développement scientifiques; publicité et services connexes; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

Gestion de sociétés et d'entreprises (55)

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien; services de gestion des déchets et d'assainissement.

Services d'enseignement (61)

Comprend les sous-secteurs suivants: écoles primaires et secondaires; collèges communautaires et cégeps; universités; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion; écoles techniques et écoles de métiers; autres établissements d'enseignement et de formation; services de soutien à l'enseignement.

Soins de santé et assistance sociale (62)

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires; hôpitaux; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; assistance sociale.

Arts, spectacles et loisirs (71)

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; établissements du patrimoine; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

Hébergement et services de restauration (72)

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement; services de restauration et débits de boissons.

Autres services (81)

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien; services personnels et services de blanchissage; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; ménages privés.

Administrations publiques (91)

Comprend les sous-secteurs suivants: administration publique fédérale; administration publique provinciale (québécoise); administrations publiques locales, municipales et régionales; administrations publiques autochtones; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

STATUT DE SYNDICALISATION

Syndiqué

Employé couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

Non-syndiqué

Employé non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou contrat de travail négocié par un syndicat.

TERMES RELATIFS AUX EMPLOIS REPÈRES¹

Corps d'emploi

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et incluant divers niveaux de complexité.

Emploi repère

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

CATÉGORIES D'EMPLOIS

Professionnels

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, procédés. systèmes et politiques relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des assignées à ce aenre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire l'équivalent. Les cadres-conseils qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels peuvent cependant assumer la supervision ou la coordination d'employés de même catégorie ou de catégories subalternes.

Techniciens

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend des employés pouvant assumer la supervision ou la coordination d'employés de même catégorie ou de catégories subalternes.

La description des emplois repères est disponible sur le site Web de l'Institut : www.stat.gouv.qc.ca.

Employés de bureau

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions ayant trait aux renseignements et à la manipulation d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail d'employés de même catégorie.

Employés de service

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives précises, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail d'employés de même catégorie (aussi ou moins qualifiés), et cela, à titre de chef d'équipe.

Ouvriers

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) un diplôme ou professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence, décernés par des organismes officiels, sont souvent exigés dans le cas de métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail d'employés de même catégorie (aussi ou moins qualifiés), et cela, à titre de chef d'équipe.

NIVEAUX DE COMPLEXITÉ

Niveau d'entrée et d'apprentissage (Niveau 1)

Fait référence à des postes où le titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat.

Niveau de fonctionnement autonome (Niveau 2)

Fait référence à des postes où le titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le titulaire peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse où il est appelé à formuler des recommandations. Il peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais cette activité n'est pas de nature régulière ou continue. Il travaille sous la surveillance générale d'un supérieur qui examine la qualité de son jugement et le respect des normes, une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (Niveau 3)

Chef d'équipe

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois employés du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le « chef d'équipe » doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il évalue les demandes requises et juge du traitement à leur donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution. fournit l'expertise (conseils orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % de tâches dédiées à la gestion.

Spécialiste

Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le titulaire, en sa qualité de spécialiste, assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent un volume important d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité. Le titre de spécialiste inclut également les catégories « expert » et « émérite » désignées dans la directive du Conseil du trésor en la matière, adoptée le 31 juillet 2006.

TERMES RELATIFS À LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP)

NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Pour cette variable d'analyse, les professions de la CNP ont été classées en cinq groupes : les emplois de gestion et guatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport (mentionnées ci-dessous) correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes utilisées dans l'Annuaire québécois des statistiques du gestion. professionnel, travail: technique, intermédiaire et élémentaire.

Gestion

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs et intermédiaires. Le titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

Formation universitaire - Niveau A

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

Formation collégiale - Niveau B

Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales préuniversitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la santé et de la sécurité (par exemple les pompiers, les policiers et le personnel technique en informatique).

Formation de niveau secondaire - Niveau C

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

Formation en cours d'emploi - Niveau D

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres (sans aucune exigence scolaire particulière), par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences.

TERMES RELATIFS AU VOLET SALARIAL

Heures régulières de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Quartile de salaire

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux groupes de parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Salaire

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, incluant ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique et par le nombre d'employés qui est rattaché à lui.

<u>MODE DE RÉMUNÉRATION : ÉCHELLES SALARIALES</u>

Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit que l'employé progressera jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit que l'employé progressera jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant. Toutefois, la progression au-delà du maximum normal, c'est-à-dire jusqu'à un maximum au mérite, n'est accessible qu'à l'employé qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec un contrôle au maximum normal (point de contrôle); la progression peut aussi être automatique jusqu'au maximum normal, alors que celle jusqu'au maximum au mérite reposera sur le mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par l'employé dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne font pas l'objet d'un contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

Position dans l'échelle

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

Il s'agit de toute forme de rémunération accordée à un employé ou à un groupe d'employés, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, prime c'est-à-dire que la est octrovée immédiatement à l'employé, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

Régimes individuels

Boni au mérite

Montant forfaitaire non récurrent, versé en plus du salaire de base, pour reconnaître le rendement individuel.

Commission

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

Régimes collectifs

Boni d'équipe

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique et selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

Partage des bénéfices

Montant forfaitaire calculé à partir des profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

Partage des gains de productivité

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division...).

Régime mixte

Régime hybride

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de l'individu et aussi du groupe auquel il appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme, mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires, par exemple).

AUTRES MODES DE RÉMUNÉRATION

Bandes salariales élargies (broadbanding)

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des échelles. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail; il peut s'agir du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux de salaire lors de l'embauche d'un employé, peu importe son expérience de travail précédente. Des majorations successives sont appliquées à ce taux jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période assez courte (par exemple une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tous les employés occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche de l'employé.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

TERMES RELATIFS AU VOLET DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rémunération au taux régulier (RTR)

Salaire brut versé à l'employé pour les heures régulières de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

HEURES CHÔMÉES PAYÉES

Congés annuels (vacances)

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi, l'ancienneté chez l'employeur, l'âge de l'employé et la période effective du congé. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence accordées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier; il n'y a aucune perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent l'employé que pour de courtes périodes d'absence.

Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % (deux jours selon la *Loi sur les normes du travail*) accordées à l'un ou l'autre des parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20^e semaine. Ce type de congé peut être fractionné en journées à la demande du salarié. Également, il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

Congés fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial (décès, mariage, divorce, déménagement, etc.). Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus dans cette catégorie.

Horaire réduit

Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuelle. Horaire souvent connu sous le nom d'horaire d'été.

RÉMUNÉRATIONS INDIRECTE ET DIRECTE

Compensation pour congés familiaux

Congés d'adoption

Congés, à l'occasion d'une adoption, pour soins à un ou des enfants, pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de maternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés parentaux

Congés, à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité, pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de paternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Assurances

Assurance maladie

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir également les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir également les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles

cornéennes. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir également les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-salaire de courte durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une courte période (souvent 26 semaines).

Assurance-invalidité de longue durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

Assurance-vie et régimes connexes

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de l'employé assuré reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance-vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

Régime de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés. L'ERG couvre trois principaux types de régime de retraite :

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé (RRA) en vertu duquel le montant des prestations reçues par les employés ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, et dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par les employés dans le régime.

Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé (RRA) dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est

connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif): Regroupement de REER individuels dans lequel un contrat individuel est enregistré pour employé participant. L'administration quotidienne du régime est centralisée, ce qui permet de réduire les frais de gestion. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le participant ne connaît pas le montant qu'il recevra à la retraite. Toutes les cotisations de l'employé à un REER collectif ne sont pas considérées comme un revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année) et ne sont donc pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de l'employé sont considérées comme un avantage imposable pour l'employé.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB): Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tous les employés ou à un groupe désigné d'employés. Les cotisations des employés ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas enquêté.

REER collectif et RPDB (régime combiné): Souvent, le RPDB est combiné avec le REER collectif. La participation financière de l'employé correspond aux cotisations qu'il verse dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

Remboursement des congés de maladie non utilisés

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

RÉGIMES ÉTATIQUES

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Le régime de la CSST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Assurance-emploi

(RQAP)

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). L'assurance-emploi (a.-e.) fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences. L'a.-e. vient également en aide aux travailleurs malades ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) La Loi sur l'assurance maladie fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège tous les résidents du Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation

financière. **Régime québécois d'assurance parentale**

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite au travailleur à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

L'Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises de 200 employés et plus. Les données présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2011 de l'enquête.

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2011* offre des résultats sur la rémunération des salariés du Québec, particulièrement sur les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale, selon les groupes intermédiaires et les groupes de base de la *Classification nationale des professions* (CNP). Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

On retrouve une définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables dans le glossaire au début de ce document. Le premier chapitre expose les concepts et la méthodologie de l'ERG. Le deuxième chapitre porte sur les résultats; on y présente l'univers estimé, l'échantillon et d'autres éléments descriptifs de l'ERG 2011 ainsi que deux séries de tableaux de résultats : une sur les salaires (annuels et horaires) et la rémunération globale et l'autre sur les échelles salariales, selon les emplois de la CNP.

Des tableaux de résultats selon les emplois repères, portant sur les salaires, les heures de travail et la rémunération globale, sont également disponibles sur le site Web de l'Institut.

Ce chapitre présente les différents concepts utilisés dans l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) ainsi que la méthodologie de cette enquête. Afin d'aider le lecteur, plusieurs des termes employés dans ce rapport sont définis dans un glossaire au début du document.

1.1 Cadre conceptuel

1.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'Institut comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées¹.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

Rémunération globale par	Rémunération = directe	+ Rémunération indirecte
heure travaillée	Heures	 Heures chômées
	régulières	payées
	Rémunération	
	= annuelle	
	Heures de	
	présence au travail	

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé, soit principalement le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte généralement les sommes versées à des tiers au nom de l'employé pour qu'il bénéficie de certains avantages, comme une prime d'assurance-vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures régulières correspondent à la durée habituelle du travail. Les heures chômées payées, quant à elles, constituent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les congés fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles régulières.

1.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'Institut a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation sur la rémunération globale, l'Institut utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leurs employés les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leurs employés des régimes d'assurance-vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération globale par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés pour chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, sauf celles ayant trait au contenu des régimes, peuvent en effet avoir une influence sur les frais encourus, notamment les variables démographiques (âge, sexe, ancienneté de la maind'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

^{1.} INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION (1988), Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale, Montréal.

1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'Institut recueille l'information sur le salaire régulier, c'est-à-dire le traitement habituel de l'employé en fonction de ses heures régulières hebdomadaires de travail. Cependant, le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuel, etc.); de fait, au moyen des heures régulières hebdomadaires de travail, l'Institut est en mesure d'effectuer les conversions nécessaires afin de présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais plutôt au titulaire du poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à ce dernier, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent sa position dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'Institut ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales

avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important; ce taux, accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les employés qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe d'employés qui peut différer de celui pour lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent les employés qui ne sont pas assujettis à une échelle. En général, les emplois de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Par contre, les employés de service, ceux de production et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner quelques difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale; cependant, la difficulté de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle fait en sorte que les emplois en question ne soient pas pris en compte dans les données sur les employés rémunérés selon une échelle salariale.

Lorsqu'il s'agit de pondérer le minimum, tout l'effectif assujetti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée dans le cas du maximum normal; toutefois, l'employé dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite, est exclu de cette opération.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, dont le concept sera expliqué dans les prochains paragraphes, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un

emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté et/ou le mérite. Dans le second cas, la progression de l'employé implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, le fait d'avancer dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent considéré comme de la progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'Institut établit, pour chaque emploi repère, un minimum et un maximum qui reflètent bien la progression des employés dans leur structure salariale.

1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet à la fois de limiter le nombre d'emplois à enquêter et de faire en sorte que les résultats soient représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui fait l'objet de la comparaison. L'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête est donc la méthode privilégiée par l'Institut afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises enquêtées, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail². C'est pourquoi certains emplois (personnel infirmier, personnel enseignant, etc.) ont été exclus. Les emplois retenus devaient être comparables, ce qui implique d'être suffisamment présents sur le marché de comparaison

en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. De plus, les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste). Ainsi, sur ce plan, l'information qui résulte de l'appariement offre un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP.

Un nouveau panier d'emplois repères a été introduit en février 2007³. L'ERG 2011 a porté sur 49 corps d'emploi, lesquels se regroupent en 5 catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers. En prenant en compte les niveaux associés à chacun de ces corps d'emploi, 103 emplois repères ont été considérés dans le cadre de l'enquête.

1.1.5 Classification nationale des professions

En plus d'utiliser des emplois repères pour répondre à son obligation de comparaison de la rémunération, l'Institut collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la *Classification nationale des professions* (CNP) 2006⁴.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et comparable aux systèmes d'autres pays. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie

^{2.} En vertu de sa loi constitutive, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois (*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, L.R.Q., c. I-13.011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

^{3.} Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du nouveau panier d'emplois repères, le lecteur peut consulter les documents La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action (octobre 2003) et La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le Flash-info (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (www.stat.gouv.qc.ca).

Voici le lien du site officiel de la CNP 2006: http://www30.rhdcc.gc.ca/CNP/Francais/CNP/2006/AProposCNP.aspx.

pour chacun des 520 groupes de base. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce système permet aux statisticiens et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée, et cela, dans le but de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien définis.

La CNP classifie les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte 26 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et 520 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire englobe un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre donne de l'information sur la profession: le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des professionnels/professionnelles en génie mécanique, électrique et chimique. Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire celui des ingénieurs civils.

1.2 Méthodologie et approche de collecte

1.2.1 Plan de sondage

Univers et base de sondage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des entreprises comptant au moins 200

employés à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre d'employés varie grandement en fonction des saisons, mais qui emploie 200 employés et plus au moins 6 mois par année, est incluse dans l'univers de l'enquête.

L'administration fédérale (employés travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, l'univers est défini sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre d'employés. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de l'univers d'enquête, et celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture;
- pêche et piégeage;
- exploitation forestière et services forestiers;
- construction:
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de l'univers de l'enquête est la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base de sondage est constituée à partir de ce fichier, en excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les strates de taille plus petites que 200 employés. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du *Répertoire des municipalités* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant l'univers de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

Privé/Public

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de l'univers en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public⁵. Le secteur public, tel que défini ici, correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés*. État et évolution comparés.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps);
- santé et services sociaux;
- administration provinciale (fonction publique du Québec);
- administration fédérale;
- administration municipale;
- universités;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la manière suivante⁶:

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21);
- fabrication (31, 32 et 33);
- commerce (41, 44 et 45);
- transport et entreposage (48 et 49);
- industrie de l'information et industrie culturelle (51);
- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53);

- autres secteurs de l'industrie des services (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81) sauf les secteurs suivants :
 - éducation (commissions scolaires et cégeps);
 - universités;
 - santé et services sociaux;
 - entreprises publiques.

Taille de l'entreprise

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée à partir du nombre d'employés de l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

Degré d'échantillonnage

Le plan de sondage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure organisationnelle, de ses diverses politiques de rémunération, de la syndicalisation ainsi que de la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte, qui constitue le deuxième degré du plan de sondage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'Institut un fichier complet comportant, pour chacun des employés de l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Enfin, une sélection

^{5.} Le secteur public comprend toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

La classification utilisée est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007.

^{7.} Il s'agit des secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques; gestion de sociétés et d'entre-prises; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement; services d'enseignement (en excluant le secteur public); soins de santé et assistance sociale (en excluant le secteur public); arts, spectacles et loisirs; hébergement et services de restauration.

d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan de sondage.

Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites, tout en tenant compte des ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2011, la taille de l'échantillon est de 300 entreprises. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction de sondage est variable d'une strate à l'autre. Les strates comprenant les grandes entreprises sont en général recensées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction de sondage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les entreprises échantillonnées. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre d'employés. Au total, parmi les 265 entreprises répondantes des 300 échantillonnées, 359 unités de collecte ont été sélectionnées.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa collaboration est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et de rémunération; la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau du répondant s'allège dès sa deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode

« mise à jour ». À la troisième année, la collaboration de l'entreprise diminue encore puisque la collecte se fait en mode « allégé » (collecte de taux moyens d'augmentation⁸). Dans le cas des strates recensées, les entreprises recommencent un nouveau cycle de collecte lorsque le précédent est terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction de sondage. Moins la fraction de sondage est élevée, renouvellement de l'échantillon est important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises, notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode « standard » à chaque année d'enquête (exception faite des avantages sociaux).

Le tableau 1.1 présente les différents cycles de collecte et les groupes de rotation. Afin d'implanter un cycle de collecte de trois ans, l'univers d'entreprises a été divisé en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire sur le plan de la répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2 et, finalement, un troisième groupe de rotation (C) a été introduit dans l'ERG 2008 à partir des entreprises du bloc 3. Puis, à compter du cycle de l'ERG 2009, il y a renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année, avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation. Ainsi, en 2011, le groupe de rotation C a été remplacé par le groupe F, sélectionné lui aussi dans le bloc 3.

31

^{8.} Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant : Karine CHARBONNEAU (2005), « Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

Tableau 1.1

Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2011

Groupe de rotation	ERG 2006 (33,3 % de l'échantillon)	ERG 2007 (66,6 % de l'échantillon)	ERG 2008 (100 % de l'échantillon)	ERG 2009 (100 % de l'échantillon)	ERG 2010 (100 % de l'échantillon)	ERG 2011 (100 % de l'échantillon)
Groupe A (Bloc 1)	Standard	Mise à jour	Allégé			
Groupe B (Bloc 2)		Standard	Mise à jour	Allégé		
Groupe C (Bloc 3)			Standard	Mise à jour	Allégé	
Groupe D (Bloc 1)				Standard	Mise à jour	Allégé
Groupe E (Bloc 2)					Standard	Mise à jour
Groupe F (Bloc 3)						Standard

1.2.2 Collecte des données

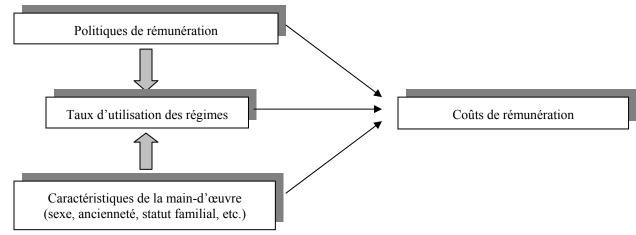
Approche de collecte

L'approche de collecte adoptée par l'Institut résulte d'un équilibre entre les objectifs et les contraintes rencontrées. L'ERG est une enquête qui répond à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec - et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les répondants et les différents utilisateurs-clients, l'Institut désire diffuser un maximum de données, comme les débours de l'employeur mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, notamment sur le plan des ressources et de la volonté de réduire le fardeau des répondants. L'Institut a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), faisant en sorte de diminuer la contribution du répondant et de fournir aux analystes-enquêteurs de l'Institut les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 1.1.

Processus de collecte

Dans le cadre de l'ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète. la première étape est une entrevue téléphonique avec le répondant (par exemple un professionnel en ressources humaines ou un conseiller rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'Institut relativement à la réception du fichier sur la rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements fournis par l'entreprise sont ensuite analysés et traités, ce qui constitue la deuxième étape. Puis, on procède à la codification des emplois selon la CNP. Finalement, une entrevue en face-à-face avec le répondant est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Figure 1.1 Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2011



Entrevue téléphonique

D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes d'employés de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies au répondant afin qu'il puisse transmettre à l'Institut un fichier complet sur la rémunération ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

Réception et analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chacun des employés de l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures régulières de travail) ainsi que sur des caractéristiques personnelles (sexe, date d'em-bauche, statut de syndicalisation). Issu du système de paie ou du système d'information de de l'entreprise répondante – ce gestion représente une source de données fiable et objective -, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie de ce fichier est effectuée dans le but de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Le fichier sur la rémunération contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi, code de classification, département, etc.). Quant aux documents tels que les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation, ils permettent aux analystes-enquêteurs de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'Institut sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent donc de réduire le fardeau du répondant.

Procédure de codification selon la CNP

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la *Classification nationale des professions*. La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)⁹.

^{9.} Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, le groupe intermédiaire (code à trois chiffres) permet d'atteindre cet objectif. Cependant, dans certains cas, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base (code à quatre chiffres) peut s'avérer nécessaire. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique et favorisée que celle pour les groupes intermédiaires, le nombre de groupes de base utilisés dans l'ERG ira en grandissant.

La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette entreprise. Elle permet aussi d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. De plus, une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement¹⁰.

Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 1.2). Une codification de tous les emplois est effectuée l'analyste-enquêteur par responsable du dossier de l'entreprise. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par un autre analyste-enquêteur et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante: des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si, toutefois, la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

Les codes CNP attribués aux emplois permettent d'identifier les emplois potentiellement appariables aux emplois repères¹¹.

Entrevue en face-à-face

La dernière étape, qui peut prendre entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue en face-à-face avec le répondant, dirigée par l'analyste-enquêteur; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Ainsi que mentionné précédemment, le processus d'appariement vise à examiner la similitude de chacun des emplois avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou

la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que sur le type de supervision reçue et exercée.

Par ailleurs, certains codes CNP attribués à des emplois doivent être validés, tandis que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

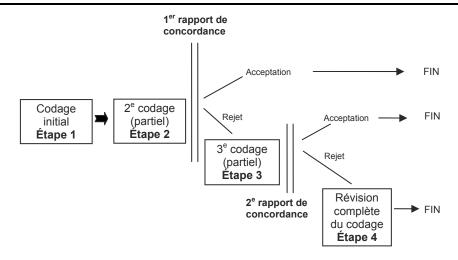
Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de compléter les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Dans le cadre de l'ERG 2011, les coûts, les caractéristiques et les taux d'utilisation ont été colligés pour les avantages suivants :

- · congés annuels;
- congés fériés et mobiles;
- régimes de retraite;
- régimes étatiques;
- congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %);
- congés de maternité;
- congés de paternité;
- congés parentaux;
- congés d'adoption;
- congés de maladie utilisés;
- remboursement de congés de maladie non utilisés;
- assurance-salaire de courte durée;
- assurance-invalidité de longue durée;
- assurance-vie;
- assurance maladie;
- assurance-soins dentaires;
- assurance-soins optiques;
- congés sociaux et libérations syndicales.

^{10.} La relation entre les emplois de la CNP 2006 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe I.

Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.

Figure 1.2 **Procédure de codification CNP, Québec, 2011**



Validation et assurance-qualité des données

La collecte selon les modes « standard » et « mise à jour » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces enquêteurs sont en grande majorité des professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les nouveaux employés recoivent une formation spécifique se rapportant à l'enquête et sont étroitement encadrés; un programme de monitorat d'ailleurs en place. L'analyste-enquêteur maintient le contact avec le répondant pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont lieu régulièrement afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité d'experts a également été mis sur pied pour gérer les cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles, exigeant une analyse plus approfondie, se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers sur la rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête afin de limiter les erreurs possibles liées à la saisie. Quant à la collecte ayant trait aux autres éléments, elle se fait à l'aide de fiches, lesquelles sont ensuite saisies manuellement; chaque analyste-enquêteur vérifie cependant la saisie effectuée pour ses dossiers. De plus, différents processus spécifiques de vérification et de validation ont été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont réalisés en cours d'enquête et après celle-ci; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (par exemple un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par un analyste-enquêteur chevronné.

Le tableau 1.2 montre les divers éléments couverts par l'enquête et pour lesquels des résultats seront produits. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence, mais, parfois aussi, sous celui des politiques, des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux régulier). Il importe de souligner toutefois que seuls les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus, puisque l'Institut utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération.

Tableau 1.2

Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2011

Volet rémunération directe

Salaire

- Horaire
- Hebdomadaire
- Annuel

Mode de rémunération

- Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite
- Échelles salariales minimum/maximum au mérite
- Taux de rendement
- Taux avec progression
- Taux fixes
- Taux variables

Remboursement de congés de maladie non utilisés

Rémunération variable à court terme

- Partage des bénéfices de l'entreprise
- Boni au mérite
- Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite)
- Boni d'équipe
- Commission (vendeurs seulement)*
- Partage des gains de productivité
- Boni discrétionnaire
- Autres régimes

Volet rémunération indirecte

Régimes de retraite

- Régime de retraite à cotisations déterminées
- Régime de retraite à prestations déterminées
- Régime d'épargne à cotisations déterminées

Régimes étatiques

- **CSST**
- Assurance-emploi
- **RAMQ**
- **RQAP**
- **RRQ**

Assurances collectives

- Assurance-salaire de courte durée
- Assurance-invalidité de longue durée
- Assurance-vie
- Assurance maladie
- Assurance-soins dentaires

Compensation pour congés familiaux

- Congés parentaux
- Congés de paternité
- Congés d'adoption

Volet heures de travail

Heures régulières hebdomadaires de travail

Heures chômées payées

- Congés annuels
- Congés fériés et mobiles
- Congés sociaux et libérations syndicales
- Périodes de repos et de repas¹
- Congés de maladie
- Horaire réduit¹
- Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %)
- Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais aucun débours n'est colligé.
- Élément pour lequel la collecte n'est pas complète en 2011.

- Assurance-soins optiques

- Congés de maternité

1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données de l'ERG 2011 sur les salaires, les échelles salariales et les heures régulières de travail portent sur les employés réguliers à temps plein; ce sont celles en vigueur le 1^{er} avril 2011.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2008 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation D, l'année 2009 pour celles du groupe de rotation E et l'année 2010 pour celles du groupe F. Cependant, dans l'administration québécoise, la période de référence est du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2011, des ajustements à ce chapitre ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2010 pour les entreprises des groupes de rotation D et E.

Les données relatives à l'effectif sont celles en vigueur en 2009, 2010 ou 2011 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Les données concernent les employés réguliers à temps plein. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010; ce sont également les employés réguliers à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous forme d'équivalents à temps complet.

1.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chacun des employés de l'entreprise; ainsi, lorsque plusieurs employés occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre le débours – ce qui amène l'Institut à effectuer des traitements afin de transformer les

caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque employé de l'entreprise.

Ajustement des données des groupes de rotation D et E

Dans le cas des unités de collecte du groupe de rotation E (la deuxième année du cycle de collecte), l'enquête prévoyait une mise à jour des taux de salaire. Selon l'orientation de l'enquête, cela consiste à recevoir un nouveau fichier électronique et à mettre à jour les appariements. Comme la présence ou non des avantages sociaux ainsi que les caractéristiques et politiques relatives à ces derniers ont été recueillies à l'an 1, aucune nouvelle information n'est demandée à ce sujet. Le calcul des coûts est donc réalisé à partir des nouveaux taux de salaire.

En 2011, un nouveau fichier de données a été demandé auprès de 30 unités de collecte parmi les 127 du groupe de rotation E. Lors du choix de ces unités, l'Institut s'est assuré d'une distribution à peu près égale de celles-ci dans chacune des strates. Parmi les 30 unités sollicitées, 24 ont fourni un fichier sur la rémunération avec lequel il était possible d'effectuer une mise à jour des données. Une analyse du pourcentage d'emplois présents à la fois dans l'année 1 et dans l'année 2 a été réalisée; ce pourcentage s'est avéré satisfaisant.

Pour ces 24 unités de collecte ayant fourni un nouveau fichier sur la rémunération, le pourcentage d'emplois « pairés » est généralement élevé. Dans le cas des emplois « pairés », l'ajustement salarial a été fait à partir de la variation observée pour chacun. En ce qui concerne les emplois « non pairés », une méthode mixte a été utilisée, l'objectif étant de maximiser la qualité de l'ajustement dans chacun des dossiers. Deux critères ont permis de choisir l'approche à adopter : le pourcentage d'emplois « pairés » dans le dossier ainsi que l'écart entre le taux d'augmentation calculé pour l'unité de collecte et le taux d'augmentation du secteur. À titre d'exemple, dans les unités de collecte pour lesquelles le pourcentage de « pairage » était élevé. la rémunération des emplois « non pairés » a été ajustée sur la base du taux moyen d'augmentation calculé à partir des emplois « pairés » du dossier.

Les unités de collecte du groupe de rotation D (la troisième année du cycle de collecte) ainsi que les six unités de collecte du groupe de rotation E n'ayant pas fourni un deuxième fichier sur la rémunération ont fait l'objet d'une collecte en mode allégé. Pour ces unités de collecte, les taux d'augmentation des salaires et des échelles ont été recueillis pour chacun des modèles d'emplois présents dans l'unité. Ces taux d'augmentation ont permis d'ajuster la rémunération des emplois de chacun des modèles. Pour toutes ces unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail ne sont pas mis à jour.

Par ailleurs, dans toutes les unités de collecte (groupes D, E et F), la non-réponse totale et partielle a fait l'objet d'une imputation.

Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations, puisque les non-répondants peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, deux méthodes d'imputation ont été utilisées : imputation par le voisin le plus proche et imputation par la moyenne. La première méthode consiste à attribuer à un non-répondant la valeur du répondant « le plus proche ». La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi. La deuxième méthode consiste à remplacer la valeur manquante par la valeur moyenne d'un groupe de répondants possédant les mêmes caractéristiques que le non-répondant.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée la première année du cycle de collecte (mode standard). Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2009, 2010 ou 2011.

Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan de sondage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

Comme l'enquête repose sur un échantillon probabiliste, permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de nonréponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée, plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au

phénomène de non-réponse. Le redressement est fait en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimations sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées, de façon à ce qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan de sondage.

Fiabilité des estimations

Dans ce rapport, il s'agit d'estimations de la situation ayant cours dans l'univers défini de l'enquête. L'utilisation des résultats à des fins d'évaluation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de l'univers de référence serait inappropriée. De plus, l'enquête reflète la situation des entreprises de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises comptant moins de 200 employés.

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)¹² constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à

l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2011, le taux d'admissibilité à l'enquête est supérieur à 92 % dans chacun des secteurs. Quant au taux de réponse, il est excellent, se situant à 89,1 % pour les entreprises du secteur privé, et à 100,0 % dans le secteur « autre public ». Une non-réponse totale au volet sur les avantages sociaux est observée dans moins de 1 % des unités de collecte. Pour les unités de collecte répondantes, le taux de réponse varie selon l'avantage de 75,2 % à 98,5 %.

Le tableau 1.3 indique la qualité de l'estimation en fonction de la valeur du coefficient de variation. Les CV ne figurent pas dans les tableaux portant sur les salaires et la rémunération globale. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsque les estimations sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées et sont donc non disponibles.

Tableau 1.3

Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2011

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
$5~\% < CV \leq 10~\%$	Très bonne
$10 \% < CV \le 15 \%$	Bonne
$15~\% < CV \leq 25~\%$	Passable (*)
> 25 %	Faible (**)

Quant aux tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant l'effectif rémunéré selon une échelle en proportion de l'effectif total sont suivis d'un ou deux astérisques (* ou **). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable (15 % < CV \le 25 %) et deux, qu'elle est faible (CV > 25 %).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la

^{12.} Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

diffusion des résultats. Dans un premier temps, les emplois de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des postes pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités; ces cas sont exposés à l'annexe II.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

Il importe aussi de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre d'employés ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession dont l'effectif est de 100 employés. Si 70 employés sont rémunérés au taux du salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus, puisque 70 % des employés ont le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines fluctuations de la rémunération lors de l'analyse des résultats par niveau de compétence, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un niveau de compétence donné est plus élevé (moins élevé) que celui d'une profession de niveau plus avancé (moins avancé). Une des raisons qui expliquent ce fait est que certaines professions se concentrent dans des milieux de travail caractérisés par un niveau de rémunération plus élevé et d'autres, dans des milieux où le niveau est moins élevé. La concentration sectorielle d'une profession, la taille des entreprises où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession

seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d' « inversion » de niveaux.

Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'Institut doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de sa valeur.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre d'employés (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (commissions scolaires et cégeps, santé et services sociaux, fonction publique du Québec) et celles de l'administration fédérale font exception parce qu'elles sont d'ordre public.

Chapitre 2 Les résultats

Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, l'univers, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2011.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires, les heures régulières de travail et la rémunération globale et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

Les résultats Chapitre 2

2.1 Portrait des répondants

Constitué de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus au Québec, l'univers estimé de l'*Enquête sur la rémunération globale* en 2011 compte environ 890 entreprises. L'échantillon sélectionné totalise 300 entreprises. De ce nombre, 265 entreprises, regroupant 359 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir figure 2.1).

L'univers de l'enquête touche une population totale d'environ 955 120 employés réguliers à temps plein pour l'ensemble du Québec : 55 % se retrouvent dans le secteur privé et 45 %, dans le secteur public.

Les unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes comptent 663 385 employés réguliers à temps plein. Ce nombre représente 69,5 % de l'univers estimé. Le tableau 2.1 présente le nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et le nombre d'employés y œuvrant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 74,3 %. Par contre, les employés travaillant dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 36,1 % de l'ensemble.

Figure 2.1

Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, Québec, 2011

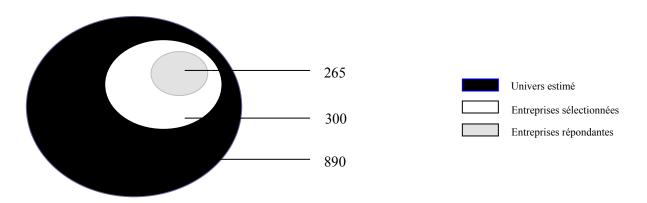


Tableau 2.1 Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2011

	Entreprises	Unités de collecte	Employés réguliers
	répondantes	répondantes	à temps plein
		n	
Ensemble du Québec	265	359	663 385
Secteur privé	197	281	239 735
Secteur public	68	78	423 650

Chapitre 2 Les résultats

La figure 2.2 présente le nombre d'entreprises répondantes selon différents secteurs d'activité. C'est le secteur des services dans le secteur privé qui regroupe le plus d'entreprises répondantes, soit 53 (pour un poids de 25,9 %).

La figure 2.3 illustre la répartition des entreprises répondantes, selon la taille, pour l'ensemble du

Québec, le secteur privé et le secteur public. Pour l'ensemble du Québec, 50,2 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des 1 000 employés et plus, 34,7 %, dans celui des 200 à 499 employés et, finalement, 15,1 % font partie du groupe des 500 à 999 employés. Les pourcentages observés dans les secteurs public et privé sont sensiblement les mêmes.

Figure 2.2 Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2011

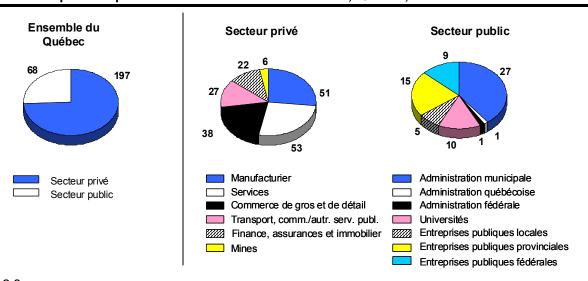
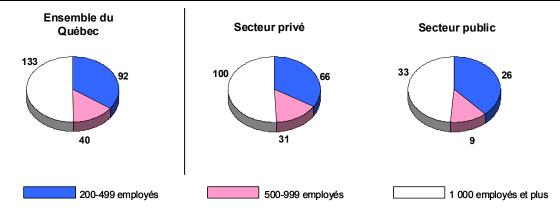


Figure 2.3 Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2011



Les résultats Chapitre 2

Le tableau 2.2 présente la répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois codés selon la CNP dans les entreprises répondantes, selon les cinq groupes de compétence (gestion et quatre niveaux), et ce, pour l'ensemble du Québec et les secteurs privé et public. Certains emplois n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code CNP équivalent. Au total, 96,7 % des emplois (soit 77 491 des 80 138), regroupant 98,4 % des employés (soit 652 778 des 663 385), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion d'employés ayant un emploi nécessitant une formation universitaire ou collégiale est de 49,7 % dans le secteur privé contre 68,4 % dans le secteur public, soit un écart de presque 19 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Quant à la proportion relative aux emplois de gestion, elle est légèrement plus élevée dans le secteur privé (7,3 % contre 5,7 %).

Tableau 2.2
Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2011

	Employé	s	Emploi	S
	n	%	n	%
Ensemble du Québec				
Gestion	41 844	6,3	13 884	17,3
Formation universitaire	209 162	31,5	20 912	26,1
Formation collégiale	199 641	30,1	24 741	30,9
Formation de niveau secondaire ou spécifique	155 345	23,4	14 381	17,9
Formation en cours d'emploi	46 786	7,1	3 573	4,5
Ensemble des groupes ¹	663 385	100,0	80 138	100,0
Secteur privé				
Gestion	17 511	7,3	8 361	15,6
Formation universitaire	43 606	18,2	13 660	25,5
Formation collégiale	75 506	31,5	16 302	30,5
Formation de niveau secondaire ou spécifique	72 404	30,2	10 865	20,3
Formation en cours d'emploi	24 786	10,3	2 418	4,5
Ensemble des groupes ¹	239 735	100,0	53 525	100,0
Secteur public				
Gestion	24 333	5,7	5 523	20,8
Formation universitaire	165 556	39,1	7 252	27,2
Formation collégiale	124 135	29,3	8 439	31,7
Formation de niveau secondaire ou spécifique	82 941	19,6	3 516	13,2
Formation en cours d'emploi	22 000	5,2	1 155	4,3
Ensemble des groupes ¹	423 650	100,0	26 613	100,0

^{1.} L'ensemble inclut des emplois qui n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code de la *Classification nationale des professions* équivalent.

Chapitre 2 Les résultats

2.2 Présentation des tableaux

Le rapport de l'ERG 2011 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

Les résultats présentés concernent les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale.

Deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur la rémunération globale (série de tableaux A) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux B). Les données sont présentées conformément aux groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et aux groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP selon l'emploi. Les tableaux concernant la rémunération globale affichent également des résultats sur les heures régulières hebdomadaires de travail et sur les salaires annuels et horaires, ces derniers étant illustrés à la fois sous la forme de moyennes et de quartiles.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble des employés, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les employés non syndiqués du secteur privé, les employés du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 employés et 500 employés et plus), les employés du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, ceux des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG, notamment sur le plan de la rémunération globale et de ses composantes.

Tableau A-1
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				=	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		. 900.00	\$/h	- qua	
Gestion									
0112	Directeur des ressources humaines	2 480	99 478	36,7	52,00	44,11	50,29	58,02	73,69
0113	Directeur des achats	1 780	103 828	37,7	52,84	43,11	49,83	57,46	76,08
0114	Directeur d'autres services administratifs	3 360	97 576	36,8	50,82	42,15	49,31	56,66	72,63
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	4 990	93 014	37,0	48,28	37,16	46,48	56,18	67,41
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiffusion)	450	91 788	37,2	47,36	39,85	45,02	53,61	71,39
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	7 190	105 712	37,2	54,51	47,45	53,22	60,59	79,91
0211	Directeur des services de génie	3 440	106 748	37,3	54,74	47,47	54,48	61,04	82,26
0212	Directeur de services d'architecture et de sciences	790	103 222	36,5	54,28	46,10	52,88	60,81	76,62
0213	Gestionnaire de systèmes informatiques	2 960	105 170	37,1	54,31	47,91	53,22	59,96	78,00
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	7 260	89 806	35,0	49,17	43,55	47,52	52,51	70,80
041	Directeur – fonction publique	5 320	96 066	35,5	51,88	46,90	52,38	57,05	76,80
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	900	94 451	35,7	50,68	42,91	49,98	56,05	72,31
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	6 650	96 195	37,4	49,47	38,95	47,91	58,19	69,09
0621	Directeur – commerce de détail	7 740	49 858	39,9	24,04	16,54	21,64	29,72	31,70
063	Directeur – restauration et serv. d'hébergement		55 943	39,6	27,21	19,21	23,94	31,78	35,62
0631	Directeur – restauration et services alimentaires		52 645	39,8	25,48	18,21	21,62	31,35	33,80
0632	Directeur – services d'hébergement		58 747	39,5	28,73	22,44	26,99	31,52	36,54
064	Directeur – serv. protection	1 810	92 017	43,5	41,23	32,54	41,00	45,51	64,78
0641	Officier de direction des services de police		91 863	44,1	40,61	32,48	40,78	45,50	63,74
0642	Chef et officier supérieur des services d'incendie		93 488	39,8	45,33	41,00	45,26	48,89	71,99
0651	Directeur d'autres services		71 400	38,1	36,19	29,36	32,80	44,17	47,92
071	Directeur – constr. et transport	840	100 471	38,7	49,79	40,05	48,53	57,78	71,05
0711	Directeur de la construction	••	104 804	36,7	55,01	42,21	52,75	58,33	80,68
0713	Directeur des transports		90 232	38,8	44,67	35,93	43,14	51,25	62,14
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 310	83 400	37,9	42,20	34,25	40,03	49,10	60,24
0811	Directeur de la prod. primaire (sauf l'agriculture)		110 826	39,6	53,83	45,31	54,76	58,58	74,50
091	Directeur – fabric. et serv. d'utilité publique	2 190	98 247	38,7	48,79	38,94	47,55	56,64	68,75
Formation	universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	16 940	71 145	36,7	37,24	30,84	37,39	42,45	54,55
1121	Spécialiste des ressources humaines	7 770	70 364	36,7	36,90	30,63	37,07	42,12	54,11

Tableau A-1
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				_	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		•	\$/h		
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	9 180	71 806	36,8	37,52	31,06	37,70	43,07	54,92
211	Professionnel – sc. physiques		74 106	36,7	38,75	30,09	38,43	45,60	56,79
2111	Physicien et astronome		79 379	36,6	41,52	37,31	41,23	45,60	62,92
2112	Chimiste		60 399	36,6	31,73	25,03	28,99	37,23	43,42
2113	Géologue, géochimiste et géophysicien		77 893	40,4	36,69	32,26	34,93	41,76	50,75
212	Professionnel – sc. de la vie	2 170	68 080	36,7	35,60	28,35	35,53	41,52	51,25
2121	Biologiste et autres scientifiques	1 590	69 329	36,9	36,01	28,26	35,21	43,16	52,01
2122	Professionnel des sciences		68 604	35,6	37,02	32,37	39,00	41,11	53,73
2123	Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture		60 295	36,8	31,68	25,15	32,05	37,49	44,29
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	9 280	77 583	37,3	39,99	32,09	39,77	46,60	58,54
214	Autre professionnel – génie	8 610	84 279	38,9	41,65	33,54	40,72	49,38	60,95
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	820	75 943	36,0	40,42	36,03	40,44	46,60	61,74
2151	Architecte		79 432	36,1	42,13	39,15	41,53	46,60	64,27
2152	Architecte paysagiste		72 558	36,2	38,58	31,48	40,57	46,60	57,53
2153	Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols		73 270	35,4	39,72	33,51	40,41	46,60	61,88
2154	Arpenteur-géomètre		77 552	36,1	41,21	38,93	40,44	42,79	63,94
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire		78 093	35,4	42,31	30,87	37,07	49,11	60,24
217	Professionnel – informatique	27 930	73 381	37,1	37,94	32,22	38,51	42,82	54,16
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	2 820	83 505	38,8	41,34	34,55	41,19	47,40	56,96
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	5 880	71 463	37,6	36,43	31,72	37,17	41,05	53,52
314	Professionnel – thérapie et évaluation	4 090	63 908	35,0	34,96	31,13	37,59	39,01	50,45
315	Professionnel – sc. infirmières	26 080	63 318	36,2	33,50	32,04	32,29	36,86	49,62
4111	Juge	480	245 806	34,8	135,22				203,49
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	2 720	99 842	35,6	53,81	43,63	55,38	58,05	77,24
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsecondaire	9 780	94 260	35,9	50,29	39,72	52,29	63,26	70,04
4121	Professeur d'université		106 252	36,0	56,52	47,76	57,58	65,24	78,26
4122	Assistant d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire		48 587	35,3	26,25				37,06
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	11 200	68 160	35,5	36,86	36,28	39,00	39,64	57,38
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons.	49 440	65 156	35,0	35,66			***	57,03
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	6 320	65 560	35,3	35,61	32,41	37,49	39,00	51,87
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	24 460	71 184	35,9	38,04	33,37	39,00	41,65	56,69
4161	Agent de progr., recherch. et expert- conseil en sc. naturelles et appliquées	920	79 777	36,8	41,64	36,94	41,85	45,92	66,21

Tableau A-1
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$			· quartito	\$/h	o quartilo	
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	1 600	69 907	35,5	37,85	32,71	39,45	43,20	56,34
5111	Bibliothécaire		71 512	35,3	38,86	34,25	40,63	43,34	57,78
5112	Restaurateur et conservateur		67 189	35,6	36,37				54,04
5113	Archiviste		65 932	36,5	34,61	31,27	33,73	39,45	53,73
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	7 790	64 866	36,1	34,48	27,99	33,91	39,75	50,18
5121	Auteur, rédacteur et écrivain		61 322	37,9	30,95	26,35	30,80	35,44	44,44
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles		69 927	36,1	37,21	32,83	39,05	40,85	52,86
5123	Journaliste		65 030	37,0	33,71	32,71	33,74	38,18	49,36
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	3 810	66 165	36,0	35,26	29,22	35,05	39,86	52,48
5125	Traducteur, terminologue et interprète		65 518	37,2	33,77	28,24	34,05	37,97	50,74
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène		73 614	38,0	36,93	30,97	37,30	40,83	50,52
5131	Producteur, réalisateur, chorégraphe et personnel assimilé		78 658	39,0	38,56	34,94	39,04	42,04	52,59
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance		52 206	37,5	26,84	21,79	27,02	31,89	37,43
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	1 880	53 862	38,0	27,33	22,89	28,15	31,37	38,60
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	2 790	52 274	39,3	25,60	19,16	25,35	30,99	35,81
122	Personnel administratif et de réglementation	34 500	53 853	36,5	28,27	25,51	26,62	30,46	42,69
1221	Agent d'administration	18 990	49 946	36,1	26,53	24,92	25,94	28,42	40,18
1222	Adjoint de direction	2 100	61 651	35,5	33,37	28,34	33,32	38,87	48,03
1223	Agent du personnel et recruteur	1 310	48 751	36,7	25,58	21,76	24,73	29,59	37,20
1225	Agent aux achats	6 420	63 991	37,9	32,42	27,10	31,61	37,57	48,45
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	12 970	49 416	36,3	26,18	22,19	24,85	28,89	37,60
1231	Teneur de livres	1 860	45 788	36,7	24,04	20,60	23,80	27,23	34,50
124	Personnel en secrétariat	19 480	43 096	35,5	23,27	21,19	21,73	25,05	34,43
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	18 620	42 788	35,6	23,05	21,19	21,73	24,66	34,16
221	Personnel techn. – sc. physiques		53 997	38,2	27,15	21,77	26,31	31,69	39,89
222	Personnel techn. – sc. de la vie	3 760	51 474	37,7	26,25	24,77	25,50	27,53	39,52
2221	Technologue et technicien en biologie		50 059	38,2	25,12	23,85	25,13	25,60	37,10
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	10 800	60 705	38,1	30,59	25,49	29,91	36,03	45,07
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	11 650	63 922	38,3	32,12	27,10	31,36	36,97	49,60

Tableau A-1
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		'	\$/h	'	
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	2 530	53 481	37,3	27,54	21,93	26,80	32,27	40,17
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	2 370	62 982	36,9	32,62	26,72	31,37	38,02	50,61
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	750	58 626	36,8	30,40	25,50	29,51	34,99	45,92
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	••	87 787	37,3	45,41	33,71	44,02	58,98	76,37
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien		88 640	37,6	45,45	X	x	Х	67,43
228	Personnel techn. – informatique	12 180	50 096	36,4	26,40	22,66	26,76	28,99	37,92
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	8 960	49 586	35,3	27,01				39,84
3211	Technologiste médical et assistant en anatomopathologie	1 860	52 487	35,0	28,74	•••			42,61
3212	Technicien de laboratoire médical	1 140	52 368	35,2	28,57	26,92	29,37	30,78	42,22
3219	Autres technologues et technicien des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	220	40 966	36,2	21,71				32,43
322	Personnel technique en soins dentaires	190	51 367	35,3	27,86	•••		•••	41,65
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	6 640	44 998	36,4	23,70	•••	•••		36,08
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	14 740	53 241	36,3	28,08	25,94	29,36	29,37	41,28
4211	Technicien juridique et personnel assimilé		52 099	35,1	28,53	25,21	26,68	31,71	41,33
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	2 800	46 342	35,2	25,23	23,20	25,94	26,69	37,96
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	3 470	52 689	37,8	26,65	22,90	26,72	30,38	38,41
524	Concepteur artistique et artisan		51 376	37,5	26,41	20,21	25,50	31,18	35,44
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	930	48 480	35,6	26,21	22,55	26,43	28,81	38,54
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	860	47 490	35,5	25,74	22,39	26,43	27,80	37,99
621	Personnel de superv. – ventes et services	21 370	36 152	39,3	17,73	12,89	16,41	21,02	23,67
6221	Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros		61 309	38,4	30,78	20,99	27,23	39,35	42,84
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	3 520	49 586	35,5	26,75	21,28	25,48	29,09	37,78
624	Chef et cuisinier	3 180	39 165	38,8	19,29	16,70	19,98	20,77	27,31
6241	Chef		45 561	39,4	22,15	17,87	21,20	25,03	29,84
6242	Cuisinier		36 997	38,5	18,36				26,25
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail		35 203	39,2	17,22	14,29	16,09	17,76	23,48
6251	Boucher, coupeur de viande et poissonnier – commerce de gros et de détail		31 488	39,2	15,42	14,29	15,55	16,28	21,21

Tableau A-1
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		1 quartilo	\$/h	o quartio	
6252	Boulanger-pâtissier		36 510	37,8	18,52	18,85	19,27	19,61	26,16
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	4 160	69 360	38,7	34,42	31,00	34,86	37,73	52,82
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	1 090	68 531	39,0	33,74	29,43	34,27	38,44	49,51
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	1 400	61 211	39,5	29,75	24,79	28,91	32,59	44,44
723	Machiniste et pers. assimilé	1 640	58 362	39,8	28,13	24,67	28,66	31,36	43,07
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	1 020	57 264	39,6	27,76	24,56	28,42	31,36	42,03
7232	Outilleur-ajusteur		60 160	40,2	28,74				44,78
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	9 020	61 742	38,6	30,63	26,68	32,10	35,21	48,39
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	1 030	51 150	38,7	25,33	21,72	24,31	28,33	38,78
7242	Électricien industriel		62 141	40,0	29,78	25,37	29,16	34,16	45,25
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz		57 970	39,4	28,13	22,86	28,57	32,10	43,56
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal		51 630	39,7	24,94	20,41	24,13	29,64	37,27
727	Charpentier et ébéniste	990	49 237	39,0	24,18	20,77	23,93	27,33	37,43
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage		54 110	39,4	26,27	24,13	25,65	27,54	41,72
729	Autre personnel – métiers de la construction	450	49 192	38,8	24,29	19,27	24,44	27,19	38,38
7294	Peintre et décorateur	370	47 720	38,8	23,54	19,27	24,00	26,84	36,89
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	14 120	58 534	39,9	28,11	24,39	28,11	32,25	42,29
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	••	56 513	39,9	27,17	23,20	26,53	31,76	40,96
7312	Mécanicien d'équipement lourd		54 106	40,1	25,85	21,80	26,12	30,44	37,05
732	Mécanicien – véhic. automobiles	2 830	53 694	39,2	26,27	23,14	27,54	28,33	40,76
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et	2 580	53 502	39,2	26,17	22,31	27,54	28,33	40,61
7322	Débosseleur et réparateur de carrosserie	250	55 675	39,0	27,39	27,54	27,89	28,41	42,37
733	Autre mécanicien		49 073	39,6	23,79	20,15	23,43	27,67	33,47
7333	Électromécanicien		50 907	40,0	24,43	20,95	24,42	27,91	34,52
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. assimilé	••	39 935	39,8	19,21	x	х	Х	26,89
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	2 790	61 663	38,6	30,72	24,85	30,01	34,86	51,87
737	Grutier, foreur et dynamiteur		50 092	40,8	23,53	21,30	23,79	25,65	35,86

Tableau A-1
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				=	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		•	\$/h		
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.		50 131	36,2	26,76	20,22	25,12	32,33	38,30
7381	Opérateur de presse à imprimer		49 128	34,8	27,26	18,77	24,58	33,27	38,53
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz		82 318	39,9	39,46	35,28	41,86	42,29	54,55
823	Personnel – forage, mines souterr. et prod. gaz. et pétrolière		64 122	40,9	30,04	28,96	31,02	31,18	43,78
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquiculture	170	61 166	39,0	30,33	24,47	27,92	35,07	47,27
921	Surveillant – industries de transformation		64 969	39,9	31,28	23,88	29,91	36,38	45,05
922	Surveillant – fabrication et montage		63 912	39,8	30,82	24,07	30,32	37,43	44,05
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transformation		66 788	40,1	31,95	30,94	31,66	35,40	50,11
Formation	de niveau secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	28 090	37 235	35,4	20,19	18,73	20,30	21,32	30,23
1411	Commis de bureau général	25 190	37 666	35,3	20,48	18,73	20,30	21,34	30,80
1413	Commis au classement et à la gestion des documents		35 574	36,4	18,81	16,00	18,13	20,89	27,29
1414	Réceptionniste et standardiste	2 510	33 172	36,3	17,56	16,63	17,43	18,72	25,25
142	Commis – bureautique et éditique	2 050	38 286	36,6	20,21	17,37	20,45	22,29	29,29
1424	Téléphoniste		42 247	38,7	20,87	19,75	22,27	22,54	31,26
143	Commis – finances et assurance		36 897	36,8	19,34	15,31	19,18	23,03	27,34
144	Commis de soutien administratif	9 300	43 170	37,0	22,44	19,68	23,66	24,62	34,00
145	Commis – biblioth., correspond. et information		37 405	37,8	19,09	14,37	18,97	23,28	26,83
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	••	37 282	38,0	18,93	13,97	18,61	23,21	26,50
147	Commis – expéd. et distribution	19 870	41 591	38,8	20,61	16,33	20,45	24,50	29,80
1472	Magasinier et commis aux pièces	4 330	43 224	38,0	21,80	18,50	20,44	25,73	33,41
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	2 020	40 480	38,0	20,52	16,03	20,23	23,66	29,24
1475	Répartiteur et opérateur radio	1 880	45 287	37,7	23,08	19,11	22,18	27,86	34,35
341	Personnel – soutien serv. de santé	13 820	35 748	36,3	18,88				29,00
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail		••	39,3	12,46	9,85	11,29	13,64	16,43
643	Personnel – héberg. et voyages	3 390	40 552	38,9	19,92	15,00	19,96	24,58	28,57
645	Personnel – serv. aliments et		25 580	38,5	12,64	9,39	10,03	15,38	17,49
646	Personnel – serv. protection	4 630	56 003	39,1	27,41	23,98	26,94	31,66	41,56
647	Personnel de soutien familial et de garderie	5 800	36 893	35,0	20,20		•••	***	29,82
648	Autre pers. – soins personnalisés		28 520	37,3	14,68	12,06	13,51	16,47	20,45
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	18 160	46 898						32,19
7411	Conducteur de camions	8 090	46 825						30,54

Tableau A-1
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		1	\$/h		
7412	Conducteur d'autobus et opér. de métro et autres transports en	6 360	49 097	39,9	23,56	22,47	24,91	25,38	34,60
7413	Chauffeur de taxi, chauffeur de limousine et chauffeur		39 512	39,2	19,35	16,74	18,89	20,12	27,50
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie		43 519	38,8	21,63	18,03	24,12	24,18	32,20
742	Conducteur d'équip. lourd		49 441	38,9	24,36	22,27	25,01	26,23	39,09
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)		51 103	38,5	25,43	23,57	25,43	26,36	42,20
7422	Conducteur de machinerie d'entretien public		46 470	39,7	22,44	18,97	23,12	24,90	33,81
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. assimilé	1 390	44 877	38,8	22,15	18,68	23,68	25,30	34,38
744	Personnel – installation, réparat. et entretien		50 806	39,5	24,68	20,43	24,12	30,99	38,30
745	Débardeur et manutentionnaire	14 850	41 375	39,7	19,93	16,12	20,08	23,78	29,02
841	Personnel d'entret. – mines et forage des puits de pétr. et de gaz		51 146	40,0	24,51	х	x	Х	34,66
843	Personnel – agricult. et horticulture		39 393	39,2	19,27				28,17
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. assimilé		65 778	40,0	31,57	27,72	34,46	35,36	50,18
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé		39 509	39,9	18,94	X	х	х	26,79
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. assimilé		51 483	40,6	24,29	22,05	23,90	27,67	36,47
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. assimilé		36 194	37,3	18,74	16,36	17,86	21,95	24,58
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. assimilé		29 693	39,8	14,33	12,25	13,66	15,56	19,55
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. assimilé		45 304	39,9	21,77	18,50	21,61	23,69	32,26
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé		39 472	37,2	20,47	16,74	20,99	23,98	28,37
9471	Opérateur de machines à imprimer		40 428	37,2	20,82	16,90	19,63	21,53	29,83
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique		55 810	39,7	26,91	24,02	29,64	29,70	40,66
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé		41 127	39,8	19,81	X	Х	х	28,76
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé		46 495	39,6	22,55	16,11	22,20	30,38	33,30
Formation	en cours d'emploi								
6611	Caissier	3 380	31 393	38,1	15,79	11,25	14,64	20,92	21,43
6641	Serveur au comptoir, aide de cuisine et personnel assimilé	5 650	29 848	38,6	14,80				21,21
6651	Gardien de sécurité et personnel assimilé		31 989	38,8	15,76	14,20	14,35	16,03	21,08

Tableau A-1
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
666	Nettoyeur		33 302	37,8	16,85	15,35	15,98	17,84	24,15
6661	Préposé à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers		32 216	37,9	16,24	14,95	16,37	16,46	23,61
6662	Nettoyeur spécialisé		39 872	39,3	19,43	14,82	19,14	21,74	27,78
6663	Concierge et concierge d'immeubles		33 600	37,6	17,04	15,35	15,66	18,03	24,29
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attractions		36 786	39,2	18,03	13,33	16,97	23,03	26,93
668	Personnel élém. – serv. personnels		27 884	39,5	13,53	11,44	13,15	16,03	18,72
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec		28 410	39,6	13,78	11,61	13,15	16,09	19,19
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construction		41 649	39,0	20,49	17,12	20,78	21,66	30,59
7611	Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction		40 318	39,1	19,78	17,22	20,74	20,97	28,83
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers		45 697	38,8	22,68	14,91	22,62	29,33	36,02
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. assimilé, n.c.a.	3 510	47 912	39,9	23,19	20,10	22,46	25,48	37,01
7621	Manœuvre à l'entretien des travaux publics	2 450	44 825	38,6	22,30	20,10	21,72	22,95	36,74
7622	Manœuvre dans le transport ferroviaire et routier		55 071	43,0	25,25	x	х	Х	37,55
861	Personnel élém. – prod. primaire	1 720	36 840	38,8	18,19				27,26
8612	Manœuvre en aménagement paysager et en entretien des terrains	1 570	35 404	38,7	17,58				26,46
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publique	••	40 099	39,8	19,31	17,00	18,71	22,35	28,36

^{1.} Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-2
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		. 4	\$/h	- q	
Gestion									
0112	Directeur des ressources humaines	1 430	102 346	37,8	52,06	41,24	49,81	59,89	71,32
0113	Directeur des achats	1 130	111 234	38,7	55,33	42,55	51,47	61,57	77,14
0114	Directeur d'autres services administratifs	1 870	101 472	37,7	51,54	40,59	48,37	59,22	69,77
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	4 390	91 644	37,3	47,23	36,69	45,35	54,74	65,22
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiffusion)	320	93 241	37,5	47,78	39,56	45,12	53,69	68,17
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	4 250	110 010	38,2	55,17	46,19	53,83	62,65	75,52
0211	Directeur des services de génie	1 970	113 074	38,9	55,65	46,18	54,54	63,31	76,68
0212	Directeur de services d'architecture et de sciences	••	105 756	37,2	54,71	45,49	52,84	62,96	73,55
0213	Gestionnaire de systèmes informatiques	1 750	107 855	37,8	54,78	46,51	53,14	61,63	74,78
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux		83 147	35,0	45,50	41,61	44,29	48,84	63,27
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs		99 450	36,2	52,64	42,25	51,83	60,04	70,82
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	6 020	96 143	37,6	49,20	38,18	47,20	58,41	67,95
0621	Directeur – commerce de détail	7 340	48 978	40,0	23,53	16,39	21,19	29,04	30,76
063	Directeur – restauration et serv. d'hébergement		53 755	39,8	25,96	18,84	22,44	31,18	33,84
0631	Directeur – restauration et services alimentaires		49 184	39,8	23,77	х	х	x	31,24
0632	Directeur – services d'hébergement		56 132	39,9	26,97	22,12	25,42	30,74	34,23
0651	Directeur d'autres services		66 784	38,0	34,08	28,86	31,04	36,60	44,31
071	Directeur – constr. et transport	670	100 520	39,1	49,26	37,86	47,70	59,71	69,21
0711	Directeur de la construction		117 677	37,7	60,58	41,39	56,60	68,63	83,14
0713	Directeur des transports		84 368	39,2	41,31	32,86	39,97	47,73	55,79
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	770	88 585	39,5	43,18	35,97	41,31	49,67	59,70
0811	Directeur de la prod. primaire (sauf l'agriculture)		111 274	39,6	54,05	45,31	54,77	58,76	74,75
091	Directeur – fabric. et serv. d'utilité publique	2 070	98 061	38,9	48,44	38,49	47,11	56,24	67,70
Formation (universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	10 040	69 160	37,3	35,69	28,57	34,36	41,03	50,16
1121	Spécialiste des ressources humaines	3 690	67 896	37,6	34,70	27,65	33,37	39,67	48,67
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	6 350	69 894	37,1	36,26	28,81	35,13	41,89	51,05
211	Professionnel – sc. physiques		64 521	37,0	33,51	25,70	30,66	39,41	45,72
2112	Chimiste		57 357	36,8	30,00	24,32	28,36	33,77	40,48

Tableau A-2
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		'	\$/h		
2113	Géologue, géochimiste et géophysicien		77 696	40,5	36,51	32,24	34,87	41,62	50,34
2115	Autre professionnel des sciences physiques		87 800	39,6	42,55	37,01	42,74	46,68	63,65
212	Professionnel – sc. de la vie		60 526	38,0	30,71	23,80	28,51	36,01	41,46
2121	Biologiste et autres scientifiques		61 311	37,7	31,31	24,11	29,62	36,94	42,32
2122	Professionnel des sciences forestières		65 443	39,6	31,70	х	x	X	42,88
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	5 890	75 493	38,4	37,61	29,64	35,92	43,52	50,95
214	Autre professionnel – génie	7 140	81 625	39,2	39,89	32,35	39,03	46,69	57,70
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage		68 121	38,6	33,58	26,16	31,55	40,75	43,85
2153	Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols		62 279	37,4	32,01	24,11	28,71	37,33	41,18
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire		78 570	35,4	42,56	30,83	36,94	49,47	60,51
217	Professionnel – informatique	16 720	74 567	38,0	37,60	30,83	37,01	43,46	51,50
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel		83 794	39,2	41,00	33,95	40,61	47,76	55,28
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	2 320	67 034	38,3	33,60	28,17	32,85	38,53	44,95
314	Professionnel – thérapie et		63 616	35,1	34,72	31,85	35,67	38,52	47,94
315	Professionnel – sc. infirmières		66 699	37,1	34,53	30,57	33,47	38,53	49,87
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)		108 618	35,6	58,81	45,00	54,60	68,88	78,07
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle		60 260	37,8	30,69	23,55	30,03	38,61	44,50
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons.		64 345	36,6	33,92	30,49	34,07	39,09	45,57
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation		65 309	35,3	35,57	32,26	38,20	38,78	48,83
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	3 290	66 504	37,3	34,24	27,83	33,09	40,12	48,18
4161	Agent de progr., recherch. et expert- conseil en sc. naturelles et		75 508	38,7	37,32	32,87	38,33	41,54	55,50
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art		51 954	36,5	27,28	23,52	25,54	32,95	38,18
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	3 860	62 286	36,1	33,21	25,43	31,89	37,96	46,08
5121	Auteur, rédacteur et écrivain		61 279	38,2	30,72	26,28	30,40	35,26	43,63
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles		67 006	36,0	35,88	29,98	38,00	40,53	49,97
5123	Journaliste		57 944	36,0	31,01	x	х	x	43,90
5124	Professionnel des relations publ. et des communications		64 675	36,6	33,98	26,00	31,91	39,64	47,87
5125	Traducteur, terminologue et interprète		59 063	37,4	30,32	25,38	29,95	34,86	41,66

Tableau A-2
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène		71 193	37,8	35,92	28,55	34,80	41,16	47,68
5131	Producteur, réalisateur, chorégraphe et personnel assimilé		77 449	39,3	37,63	31,60	37,41	43,12	48,00
Formation of	collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	7 720	52 232	38,3	26,25	20,46	26,34	31,27	36,53
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	••	54 765	38,0	27,79	21,37	25,97	32,27	38,39
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance		51 595	37,5	26,53	21,33	26,57	31,53	36,91
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	1 750	53 344	38,1	26,97	22,36	27,74	31,37	37,92
1214	Surveillant de services postaux et de messageries		50 801	39,6	24,60	20,11	23,19	28,91	33,62
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires		51 714	39,3	25,29	19,02	24,92	30,60	35,13
122	Personnel administratif et de réglementation	8 420	54 934	38,1	27,64	23,00	26,69	31,36	39,81
1221	Agent d'administration	2 580	47 929	37,4	24,54	20,94	24,64	27,31	35,38
1222	Adjoint de direction		57 259	37,0	29,64	26,63	28,74	31,80	41,64
1223	Agent du personnel et recruteur	970	47 321	37,4	24,29	21,08	23,73	26,84	33,82
1225	Agent aux achats	3 900	61 251	38,8	30,25	25,23	29,43	34,25	43,98
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	••	48 923	36,5	25,80	21,97	24,58	28,35	36,71
1231	Teneur de livres	1 360	44 318	37,3	22,87	20,03	22,34	25,67	32,06
124	Personnel en secrétariat	7 030	46 822	36,8	24,48	21,03	24,09	27,53	34,64
2221	Technologue et technicien en		49 819	39,4	24,20	23,60	24,80	25,45	35,65
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	7 270	61 332	39,1	30,07	24,52	29,70	35,11	42,90
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique		63 367	39,3	30,89	26,41	30,50	35,24	46,02
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	1 890	53 057	38,1	26,68	20,84	25,61	31,62	37,44
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	••	66 496	38,5	33,13	26,30	31,90	38,81	49,17
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail		63 870	39,0	31,44	23,01	33,05	38,81	46,04
227	Officier et contrôleur – serv. de transport		89 763	37,2	46,61	34,07	45,58	60,18	79,12
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien		89 402	37,7	45,71	х	х	х	67,63
228	Personnel techn. – informatique	7 470	50 440	37,2	25,99	21,15	25,54	29,37	36,58

Tableau A-2
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)		38 780	37,1	20,10	15,67	18,39	25,08	27,88
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	••	45 574	36,9	23,66	22,84	23,86	23,97	33,52
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.		57 808	34,8	32,02	27,75	30,80	34,17	43,34
4211	Technicien juridique et personnel assimilé		58 633	34,7	32,53	27,53	32,16	34,24	43,92
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	••	47 743	37,3	24,47	21,40	24,95	26,65	35,56
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène		51 343	37,6	26,11	21,24	25,49	30,83	36,33
524	Concepteur artistique et artisan		50 892	37,7	26,05	19,70	24,80	31,44	34,19
621	Personnel de superv. – ventes et services	20 360	35 260		17,25	12,65	15,95	20,12	
6221	Spécialiste des ventes techniques - commerce de gros	••	61 326	38,4	30,79	20,99	27,23	39,36	42,84
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	3 370	49 823	35,5	26,86	21,26	25,71	29,29	37,78
624	Chef et cuisinier		36 988	38,9	18,13	14,01	17,92	21,38	24,53
6241	Chef		43 180	39,5	20,94	17,34	20,12	24,23	27,49
6242	Cuisinier		32 500	38,4	16,14	12,53	15,71	19,52	21,66
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail		34 793	39,2	16,99	14,29	15,95	17,40	23,00
6251	Boucher, coupeur de viande et poissonnier – commerce de gros et de détail		31 368	39,2	15,36	14,29	15,55	16,28	21,10
6252	Boulanger-pâtissier		31 852	37,4	16,42	x	Х	х	21,68
626	Policier et pompier		70 451	40,2	33,61	32,91	35,62	36,64	56,17
6262	Pompier		61 497	40,7	28,95	24,08	26,46	33,19	44,31
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	2 310	70 405	39,4	34,26	29,16	34,35	39,77	49,62
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	830	67 262	39,4	32,73	27,73	32,31	38,10	46,82
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	••	63 314	39,3	30,93	26,09	28,48	34,29	44,20
723	Machiniste et pers. assimilé	1 430	59 065	40,0	28,36	24,86	29,70	31,36	43,04
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	880	58 026	39,7	28,06	24,67	28,66	31,36	42,17
7232	Outilleur-ajusteur		60 694	40,4	28,83				44,38
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	6 040	63 629	39,1	31,19	26,68	32,89	35,21	46,81
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)		54 125	38,1	27,39	24,35	26,77	29,90	38,31
7242	Électricien industriel		62 492	40,2	29,88	25,21	29,16	34,16	45,18
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz		63 912	40,1	30,58	28,54	31,24	33,26	46,60
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal		51 418	39,8	24,76	20,16	24,08	29,64	36,69

Tableau A-2
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		•	\$/h		
727	Charpentier et ébéniste		52 350	39,7	25,24	20,08	25,48	29,83	37,92
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage		60 471	39,9	29,04				46,54
729	Autre personnel – métiers de la construction		61 907	39,4	30,09	27,19	27,85	38,13	47,22
7294	Peintre et décorateur		55 726	39,5	26,99	22,53	27,19	27,85	41,11
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	12 800	59 052	40,0	28,31	24,46	28,60	32,48	42,38
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industrie (sauf l'industrie		57 149	40,0	27,39	24,21	26,68	32,10	40,97
7312	Mécanicien d'équipement lourd		53 804	40,1	25,67	20,15	26,06	30,65	36,44
733	Autre mécanicien		47 483	39,5	23,06	19,49	22,57	26,82	31,73
7333	Électromécanicien		49 191	40,0	23,62	20,35	23,42	26,78	32,52
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. assimilé		39 868	39,9	19,15	х	х	х	26,65
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques		58 319	40,3	27,73	24,73	27,40	30,25	42,07
737	Grutier, foreur et dynamiteur		49 964	40,8	23,43	21,30	23,64	25,52	35,59
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.		55 953	36,2	29,94	23,64	29,88	33,65	42,11
7381	Opérateur de presse à imprimer		57 744	34,5	32,33	29,88	33,14	36,66	44,81
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz		82 318	39,9	39,46	35,28	41,86	42,29	54,55
823	Personnel – forage, mines souterr. et prod. gaz. et pétrolière		64 122	40,9	30,04	28,96	31,02	31,18	43,78
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquiculture		47 903	39,7	23,09	17,68	20,47	27,70	31,91
921	Surveillant – industries de transformation	••	64 863	40,0	31,22	23,79	29,82	36,37	44,91
922	Surveillant – fabrication et montage		63 918	39,8	30,82	24,07	30,28	37,43	44,05
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transformation		66 850	40,1	31,97	30,94	31,66	35,40	50,11
Formation of	de niveau secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	4 440	35 718	37,5	18,31	15,18	17,92	21,09	25,91
1411	Commis de bureau général	2 910	36 734	37,5	18,84	15,43	18,50	21,34	26,99
1413	Commis au classement et à la gestion des documents		34 181	37,1	17,66	15,46	17,70	19,20	24,71
1414	Réceptionniste et standardiste	1 250	33 710	37,7	17,23	14,32	17,03	20,14	23,73

Tableau A-2
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h	'	
142	Commis – bureautique et éditique	1 470	38 123	37,2	19,83	16,54	19,75	22,27	28,13
1424	Téléphoniste		42 453	38,9	20,91	19,75	22,27	22,54	31,32
143	Commis – finances et assurance		36 160	36,9	18,84	14,98	18,68	22,47	26,34
144	Commis de soutien administratif	4 090	39 252	37,3	20,23	17,22	19,43	23,05	28,75
145	Commis – biblioth., correspond. et information		36 528	38,4	18,33	13,70	17,80	22,50	25,13
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	••	36 355	38,4	18,20	13,70	17,66	22,41	24,96
146	Commis – serv. postaux et messagerie	••	33 165	36,5	17,48	15,04	17,00	19,46	24,97
147	Commis – expéd. et distribution	15 970	41 128	39,3	20,08	15,50	20,08	24,19	28,48
1472	Magasinier et commis aux pièces	2 090	45 827	39,6	22,15	17,00	22,16	28,01	33,10
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	1 740	39 974	38,4	19,97	15,58	19,21	23,39	27,92
1475	Répartiteur et opérateur radio	1 020	43 025	38,2	21,56	17,88	21,05	25,38	30,10
341	Personnel – soutien serv. de santé		35 252	36,7	18,37	18,28	18,32	18,50	26,18
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail			39,4	12,31	9,81	11,22	13,47	16,22
643	Personnel – héberg. et voyages		38 015	38,6	18,80	13,85	18,16	24,22	26,78
645	Personnel – serv. aliments et boissons		24 453	38,4	12,12	9,27	10,03	15,09	16,67
648	Autre pers. – soins personnalisés		26 065	37,6	13,29	11,86	13,00	14,60	17,76
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun		44 962						29,30
7411	Conducteur de camions		46 870						30,23
7413	Chauffeur de taxi, chauffeur de limousine et chauffeur		39 757	39,6	19,24				25,56
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie		41 160	39,2	20,35	15,81	19,64	24,42	27,90
742	Conducteur d'équip. lourd		50 169	40,2	23,88	18,75	22,27	30,52	34,22
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)		54 402	40,3	25,86	20,96	25,48	30,61	37,86
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. assimilé	1 140	45 473	38,5	22,57	20,31	23,68	26,00	35,20
744	Personnel – installation, réparat. et entretien		49 258	39,9	23,68	x	х	Х	35,49
745	Débardeur et manutentionnaire	14 090	41 492	39,9	19,91	15,99	20,08	23,80	28,90
841	Personnel d'entret. – mines et forage des puits de pétr. et de gaz	••	51 146	40,0	24,51	x	х	x	34,66
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. assimilé	••	65 779	40,0	31,57	27,72	34,46	35,36	50,17
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé		39 077	40,0	18,70	х	х	х	26,31
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. assimilé		51 483	40,6	24,29	22,05	23,90	27,67	36,47
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. assimilé		36 194	37,3	18,74	16,36	17,86	21,95	24,58
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. assimilé		29 693	39,8	14,33	12,25	13,66	15,56	19,55

Tableau A-2
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		•	\$/h		
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. assimilé		45 304	39,9	21,77	18,50	21,61	23,69	32,26
9471	Opérateur de machines à imprimer		41 612	37,8	21,11	16,87	19,53	22,38	29,33
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique		55 829	39,7	26,92	24,01	29,64	29,70	40,66
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé		41 099	39,8	19,79	X	х	х	28,73
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	••	46 498	39,6	22,55	16,11	22,21	30,38	33,30
Formation 6	en cours d'emploi								
6641	Serveur au comptoir, aide de cuisine et personnel assimilé		25 774	38,5	12,80	9,59	11,53	15,76	17,26
6651	Gardien de sécurité et personnel assimilé		31 035	39,2	15,16	14,20	14,29	14,85	19,79
666	Nettoyeur		31 226	37,2	16,03	14,20	15,35	16,17	21,75
6661	Préposé à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers		31 306	37,4	15,98	13,85	14,95	19,33	22,27
6662	Nettoyeur spécialisé		39 964	39,5	19,42	14,62	18,70	22,27	27,74
6663	Concierge et concierge d'immeubles		30 930	37,0	15,95				21,37
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attractions	••	28 651	39,0	14,10	10,72	14,16	16,28	19,77
668	Personnel élém. – serv. personnels		26 501	39,8	12,78	10,93	12,56	13,74	17,26
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	••	26 908	39,8	12,96	11,44	12,50	13,77	17,58
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construction		40 131	39,6	19,42	16,28	18,84	21,66	27,34
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers		39 126	39,5	19,00	X	х	х	27,14
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. assimilé, n.c.a.		54 944	43,7	24,95	x	х	x	36,99
7621	Manœuvre à l'entretien des travaux publics		43 039	38,9	20,97	х	х	x	30,19
7622	Manœuvre dans le transport ferroviaire et routier		56 018	44,1	25,30	Х	x	X	37,55
861	Personnel élém. – prod. primaire		44 086	40,0	21,03	17,00	17,58	26,60	29,76
8612	Manœuvre en aménagement paysager et en entretien des terrains		34 456	39,3	16,78				23,37
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publique		40 070	39,8	19,29	17,00	18,70	22,28	28,33

^{1.} Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-3
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			•	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation (universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	63 713	36,9	33,18	28,43	33,14	37,71	48,74
1121	Spécialiste des ressources humaines	54 036	38,6	27,06	x	х	x	41,72
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	64 761	36,8	33,84	29,20	33,52	37,87	49,52
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	72 992	37,6	37,25	32,35	37,63	40,84	53,91
214	Autre professionnel – génie	70 177	37,5	35,90	36,03	38,31	40,85	58,35
217	Professionnel – informatique	68 247	36,8	35,63	28,34	33,39	37,71	54,17
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	57 298	36,8	29,89	26,26	30,32	32,60	44,93
315	Professionnel – sc. infirmières	64 327	36,3	33,97	31,12	33,46	38,53	49,37
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	64 431	37,0	33,45	29,35	38,00	38,61	51,35
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	60 576	37,3	31,12				45,79
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	53 769	38,8	26,70	19,71	29,10	31,25	37,95
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	63 156	34,5	35,18	30,45	35,70	40,37	49,85
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	69 979	39,1	34,31	30,18	30,40	34,49	51,68
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	72 955	35,5	39,40	39,37	40,08	42,37	56,41
5123	Journaliste	63 335	35,8	34,08	x	Х	x	48,44
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	57 749	35,5	31,08	23,81	29,65	34,65	44,59
Formation of	collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	53 547	37,7	27,33	24,42	28,23	31,37	40,71
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	50 436	36,6	26,41				40,99
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	57 335	37,5	29,39				42,76
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	47 238	39,3	23,10	17,94	23,03	25,34	36,26
122	Personnel administratif et de réglementation	52 173	37,1	26,94	23,90	25,97	29,36	41,62
1221	Agent d'administration	51 560	37,1	26,50	23,90	25,47	29,07	41,10
1225	Agent aux achats	53 726	37,3	27,76	23,50	26,09	30,46	42,73
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	46 099	35,8	24,69	22,13	23,55	26,68	36,41
1231	Teneur de livres	50 229	35,7	27,01	24,02	25,97	27,33	41,13
124	Personnel en secrétariat	44 147	35,8	23,67	21,90	23,81	24,81	35,81
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	44 056	35,8	23,62	21,86	23,80	24,77	35,71
221	Personnel techn. – sc. physiques	59 566	39,2	29,27	25,85	28,58	33,20	45,22

Tableau A-3
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h	·	
222	Personnel techn. – sc. de la vie	51 470	39,6	24,91	24,43	24,80	25,45	36,84
2221	Technologue et technicien en biologie	51 490	39,6	24,92	24,43	24,80	25,45	36,86
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	62 424	39,4	30,42	27,31	31,00	33,18	46,99
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	64 766	39,5	31,42	28,18	31,37	35,08	48,10
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	60 536	36,8	31,57	29,75	31,48	34,93	48,86
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	62 013	38,8	30,66	29,66	31,36	32,46	47,51
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	59 763	38,1	30,14	20,93	31,88	37,79	47,70
227	Officier et contrôleur – serv. de	88 831	36,8	46,70	34,39	44,77	61,38	81,85
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	80 147	36,8	42,43	x	Х	х	64,28
228	Personnel techn. – informatique	48 867	37,2	25,22	19,78	27,15	28,99	37,58
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	49 081	37,1	25,32	24,72	25,46	26,35	35,36
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	45 629	36,7	23,81				34,13
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	52 339	38,6	25,93				41,16
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	57 646	38,4	28,78	24,47	28,87	32,73	41,55
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	68 982	35,1	37,55				53,33
524	Concepteur artistique et artisan	57 970	34,3	32,71	30,66	32,99	35,70	46,18
621	Personnel de superv. – ventes et services	35 304	39,3	17,23	14,83	15,34	17,48	23,20
6221	Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros	51 535	37,8	26,26	19,81	25,97	28,99	38,13
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	53 128	35,1	29,00	20,91	27,24	30,31	42,91
624	Chef et cuisinier	38 482	39,3	18,69	15,44	18,17	21,72	25,73
6241	Chef	37 306	38,9	18,28	17,12	17,87	18,81	24,57
6242	Cuisinier	35 892	39,1	17,53	15,11	17,97	20,75	23,89
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	31 614	39,2	15,47	14,29	15,55	16,30	21,04
6251	Boucher, coupeur de viande et poissonnier – commerce de gros et de détail	31 368	39,2	15,36	14,29	15,55	16,28	21,10
626	Policier et pompier	71 835	40,1	34,37				58,99
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	60 218	39,2	29,51	25,93	29,55	31,76	44,92
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	58 434	40,0	28,05	25,66	29,45	29,62	43,70
723	Machiniste et pers. assimilé	60 719	39,9	29,17	27,75	31,24	31,36	45,50
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	60 594	39,7	29,27	27,67	30,46	31,71	45,29

Tableau A-3
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7232	Outilleur-ajusteur	60 927	40,3	28,99				45,84
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	63 316	39,3	30,84	26,68	33,04	35,21	46,54
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	53 397	38,6	26,69	24,08	25,29	29,50	37,50
7242	Électricien industriel	61 676	40,2	29,48	25,09	29,09	34,16	44,62
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	64 897	40,1	31,03	30,70	31,76	33,27	48,05
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	52 200	39,9	25,07	20,03	24,13	29,64	37,66
727	Charpentier et ébéniste	54 245	39,9	26,02	20,14	26,26	31,15	40,14
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	61 058	40,0	29,25				47,21
729	Autre personnel – métiers de la construction	64 804	39,9	31,10	27,19	30,70	38,13	49,70
7294	Peintre et décorateur	59 011	39,9	28,35				44,13
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	59 052	40,0	28,28	24,86	28,60	32,25	43,00
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	57 914	40,0	27,73	24,92	27,51	32,10	41,81
7312	Mécanicien d'équipement lourd	52 627	40,4	24,89	20,15	25,31	29,27	36,46
732	Mécanicien – véhic. automobiles	55 049	40,1	26,27	X	Х	x	39,88
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	54 822	40,1	26,15	x	x	х	39,78
7322	Débosseleur et réparateur de carrosserie	59 002	40,0	28,28	24,59	28,23	29,66	41,64
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	58 776	40,3	27,94	24,73	27,40	30,68	42,79
737	Grutier, foreur et dynamiteur	51 975	41,2	24,15	23,58	24,61	25,97	38,78
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	57 651	36,0	31,00	27,01	30,66	36,66	43,94
7381	Opérateur de presse à imprimer	61 010	34,0	34,47	30,66	33,27	36,66	48,19
823	Personnel – forage, mines souterr. et prod. gaz. et pétrolière	63 619	42,5	28,54	27,91	28,03	30,88	42,26
921	Surveillant – industries de transformation	51 336	40,3	24,43				34,76
922	Surveillant – fabrication et montage	51 387	40,0	24,62				34,25
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transformation	66 712	40,2	31,90	31,01	31,75	35,40	50,29

Tableau A-3
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation of	de niveau secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	43 270	36,8	22,53	20,64	22,26	24,12	34,14
1411	Commis de bureau général	43 391	36,6	22,73	20,30	21,43	24,62	34,77
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	38 977	35,5	21,06	18,86	21,14	22,43	30,87
1414	Réceptionniste et standardiste	43 303	37,8	21,98				32,26
142	Commis – bureautique et éditique	43 577	37,4	22,65	19,75	21,34	22,54	33,81
1424	Téléphoniste	43 614	39,2	21,34	20,81	22,29	22,54	32,09
143	Commis – finances et assurance	42 928	35,4	23,24	20,78	23,18	26,09	35,23
144	Commis de soutien administratif	45 611	35,9	24,30	21,18	23,75	27,32	37,25
145	Commis – biblioth., correspond. et information	46 487	38,1	23,43	19,73	24,42	25,83	34,57
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	46 449	38,1	23,36	19,73	24,26	25,83	34,47
146	Commis – serv. postaux et messagerie	38 743	34,7	21,43	19,11	20,47	22,61	32,24
147	Commis – expéd. et distribution	46 509	39,3	22,68	20,08	23,37	25,59	33,63
1472	Magasinier et commis aux pièces	50 113	39,7	24,20	20,43	24,52	28,53	37,39
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	46 609	38,5	23,25	18,96	22,95	26,08	34,68
1475	Répartiteur et opérateur radio	41 199	37,1	21,36	19,33	21,05	23,33	32,31
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail	27 522	39,7	13,30	9,81	13,36	16,11	18,26
643	Personnel – héberg. et voyages	41 761	39,3	20,38	14,91	23,00	24,58	30,07
645	Personnel – serv. aliments et boissons	23 569	39,1	11,55	9,39	10,03	13,17	16,09
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	45 381						31,06
7411	Conducteur de camions	47 456						32,43
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	38 233	37,9	19,95	x	X	x	27,54
742	Conducteur d'équip. lourd	54 712	40,3	26,00	22,09	26,23	31,17	38,15
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)	55 519	40,3	26,37	22,27	26,76	31,17	38,82
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	52 566	39,8	25,28	х	x	x	39,05
745	Débardeur et manutentionnaire	44 996	40,1	21,49	16,98	22,19	25,26	32,15
841	Personnel d'entret. – mines et forage des puits de pétr. et de gaz	58 941	40,0	28,24	28,00	28,44	29,14	41,08
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. assimilé	61 964	40,0	29,77	25,86	28,99	35,31	49,03
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	44 521	40,0	21,30	17,38	19,77	26,10	31,01
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. assimilé	53 200	40,6	25,10	22,35	24,28	28,36	37,96
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. assimilé	45 291	39,9	21,76	18,50	21,56	23,69	32,26

Tableau A-3
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Rémunération globale			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			h			\$/h	- 400.070	
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	44 152	36,2	23,40				32,19
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	59 598	39,8	28,72	•••			44,93
949	Autre pers. de montage et pers.	51 334	40,0	24,60	20,80	25,77	29,64	37,14
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	47 672	39,6	23,11	х	х	х	34,70
Formation (en cours d'emploi							
6611	Caissier	25 790	38,5	12,86	11,42	12,77	13,97	17,59
666	Nettoyeur	31 216	37,0	16,08				21,85
6661	Préposé à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	31 492	37,3	16,08	13,85	14,95	19,33	22,44
6662	Nettoyeur spécialisé	43 429	39,3	21,18	14,62	21,67	26,77	31,19
6663	Concierge et concierge d'immeubles	30 842	36,8	15,97				21,41
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attractions	28 274	39,6	13,70	x	Х	x	19,32
668	Personnel élém. – serv. personnels	27 307	40,0	13,08	11,44	12,69	13,15	18,00
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	27 267	40,0	13,05	11,44	12,79	13,15	17,97
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers	53 111	39,6	25,75	21,04	27,33	30,46	40,25
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. assimilé, n.c.a.	60 483	39,7	29,13	•••			47,83
7622	Manœuvre dans le transport ferroviaire et routier	60 253	39,6	29,03				47,62
861	Personnel élém. – prod. primaire	48 621	40,6	22,89	17,58	24,48	27,91	33,04
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publique	40 785	39,8	19,64	17,00	19,10	22,65	29,00

^{1.} Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-4
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Rémunération globale			
		\$		Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			h		1	\$/h	1 1	
Gestion								
0112	Directeur des ressources humaines	102 346	37,8	52,06	41,24	49,81	59,89	71,32
0113	Directeur des achats	111 234	38,7	55,33	42,55	51,47	61,57	77,14
0114	Directeur d'autres services	101 472	37,7	51,54	40,59	48,37	59,22	69,77
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	91 887	37,3	47,36	36,72	45,52	54,81	65,37
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiffusion)	93 241	37,5	47,78	39,56	45,12	53,69	68,17
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	110 020	38,2	55,18	46,19	53,83	62,65	75,53
0211	Directeur des services de génie	113 098	38,9	55,65	46,19	54,61	63,32	76,69
0212	Directeur de services d'architecture et de sciences	105 756	37,2	54,71	45,49	52,84	62,96	73,55
0213	Gestionnaire de systèmes	107 855	37,8	54,78	46,51	53,14	61,63	74,78
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	83 147	35,0	45,50	41,61	44,29	48,84	63,27
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	98 682	36,0	52,60	41,39	51,21	60,95	70,46
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	96 287	37,6	49,28	38,24	47,28	58,57	68,05
0621	Directeur – commerce de détail	48 963	40,0	23,53	16,38	21,15	29,05	30,74
063	Directeur – restauration et serv. d'hébergement	53 755	39,8	25,96	18,84	22,44	31,18	33,84
0631	Directeur – restauration et services alimentaires	49 184	39,8	23,77	x	X	x	31,24
0632	Directeur – services d'hébergement	56 132	39,9	26,97	22,12	25,42	30,74	34,23
0651	Directeur d'autres services	66 784	38,0	34,08	28,86	31,04	36,60	44,31
071	Directeur – constr. et transport	100 811	39,1	49,41	38,33	47,72	59,76	69,45
0711	Directeur de la construction	124 659	37,4	64,53	53,17	58,48	68,80	89,29
0713	Directeur des transports	84 368	39,2	41,31	32,86	39,97	47,73	55,79
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	88 585	39,5	43,18	35,97	41,31	49,67	59,70
0811	Directeur de la prod. primaire (sauf l'agriculture)	111 274	39,6	54,05	45,31	54,77	58,76	74,75
091	Directeur – fabric. et serv. d'utilité publique	98 061	38,9	48,44	38,49	47,11	56,24	67,70
Formation u	universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	69 356	37,3	35,78	28,57	34,43	41,25	50,21
1121	Spécialiste des ressources humaines	68 025	37,6	34,77	27,69	33,40	39,82	48,73
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	70 161	37,1	36,38	28,81	35,18	42,26	51,13
211	Professionnel – sc. physiques	64 795	37,0	33,67	25,74	30,66	39,85	45,90
2112	Chimiste	57 392	36,7	30,05	24,32	28,36	33,84	40,47

Tableau A-4
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Rémunération globale			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2113	Géologue, géochimiste et géophysicien	77 696	40,5	36,51	32,24	34,87	41,62	50,34
2115	Autre professionnel des sciences physiques	87 800	39,6	42,55	37,01	42,74	46,68	63,65
212	Professionnel – sc. de la vie	60 861	38,0	30,87	23,83	28,92	36,33	41,66
2121	Biologiste et autres scientifiques	61 742	37,7	31,52	24,25	30,41	37,00	42,59
2122	Professionnel des sciences forestières	65 443	39,6	31,70	Х	Х	x	42,88
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	75 531	38,4	37,61	29,59	35,87	43,55	50,91
214	Autre professionnel – génie	81 725	39,3	39,92	32,34	39,03	46,72	57,69
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	68 121	38,6	33,58	26,16	31,55	40,75	43,85
2153	Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols	62 279	37,4	32,01	24,11	28,71	37,33	41,18
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire	78 570	35,4	42,56	30,83	36,94	49,47	60,51
217	Professionnel – informatique	74 682	38,1	37,64	30,91	37,08	43,50	51,45
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	83 887	39,3	41,03	34,14	40,63	47,78	55,31
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	67 248	38,3	33,69	28,23	33,07	38,60	44,95
315	Professionnel – sc. infirmières	69 907	38,2	35,28	30,21	33,48	39,99	50,51
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	108 707	35,6	58,86	45,08	54,60	68,94	78,13
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	57 038	38,5	28,57	21,55	26,49	34,62	39,62
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	66 979	37,3	34,49	27,50	33,65	40,61	48,36
4161	Agent de progr., recherch. et expert- conseil en sc. naturelles et appliquées	75 529	38,7	37,32	32,80	38,33	41,58	55,47
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	51 629	36,1	27,38	23,51	25,21	33,38	38,22
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	62 031	36,5	32,63	24,74	30,68	37,45	45,07
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	60 495	38,1	30,40	26,27	29,95	35,44	42,90
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	65 560	36,1	35,02	29,38	34,19	39,91	48,53
5123	Journaliste	47 717	36,2	25,19	20,09	22,83	29,25	35,54
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	64 827	36,6	34,04	26,06	31,91	39,72	47,94
5125	Traducteur, terminologue et interprète	59 084	37,4	30,33	25,21	29,95	35,25	41,57
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	72 224	37,9	36,29	28,33	35,33	42,15	47,58
Formation of	collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	52 164	38,4	26,20	20,21	26,17	31,19	36,33
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	55 013	38,1	27,87	21,30	26,40	32,30	38,26
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	51 587	37,5	26,52	21,31	26,57	31,52	36,90

Tableau A-4
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Rémunération globale			
		\$		Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			h			\$/h	- qua	
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	52 817	38,2	26,65	21,88	26,85	31,21	37,30
1214	Surveillant de services postaux et de messageries	50 801	39,6	24,60	20,11	23,19	28,91	33,62
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	51 886	39,3	25,38	19,02	25,02	30,91	35,09
122	Personnel administratif et de réglementation	55 213	38,2	27,71	22,97	26,83	31,45	39,64
1221	Agent d'administration	47 122	37,5	24,11	20,43	23,81	27,01	34,16
1222	Adjoint de direction	57 233	37,1	29,61	26,63	28,74	31,74	41,50
1223	Agent du personnel et recruteur	47 283	37,4	24,27	21,05	23,69	26,93	33,77
1225	Agent aux achats	61 715	38,9	30,41	25,47	29,43	34,29	44,06
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	49 196	36,5	25,90	21,95	24,63	28,85	36,74
1231	Teneur de livres	43 447	37,5	22,26	19,42	21,56	24,50	30,82
124	Personnel en secrétariat	47 061	36,9	24,56	20,94	24,13	27,85	34,54
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	46 514	37,1	24,10	20,66	23,85	27,14	34,04
221	Personnel techn. – sc. physiques	50 611	38,2	25,38	20,21	23,33	30,13	35,50
222	Personnel techn sc. de la vie	50 214	38,9	24,87	19,95	23,33	28,28	34,96
2221	Technologue et technicien en biologie	42 560	38,8	21,07	18,85	20,11	22,53	30,34
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	67 352	38,4	33,60	25,93	33,06	38,93	49,48
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	64 815	39,2	31,74	23,06	33,06	38,81	45,68
227	Officier et contrôleur – serv. de	95 455	39,6	46,03	33,91	46,08	56,85	64,40
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	111 867	39,9	53,68	45,35	50,64	63,08	74,98
228	Personnel techn. – informatique	50 892	37,2	26,22	21,35	25,29	30,12	36,30
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	37 402	37,1	19,41	15,67	17,61	22,68	26,88
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	45 479	37,3	23,39	22,85	23,57	23,86	32,55
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	58 507	34,7	32,46	27,01	32,20	35,39	43,71
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	58 644	34,7	32,54	27,48	32,18	34,31	43,89
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	46 217	36,9	23,98	20,56	24,37	25,81	33,62

Tableau A-4
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Rémunération globale			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	47 577	37,2	24,51	19,73	23,40	28,00	33,25
524	Concepteur artistique et artisan	50 058	38,1	25,27	19,16	23,85	30,03	32,97
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	65 447	36,4	34,57				45,68
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	61 030	35,8	32,94	х	Х	х	43,40
6221	Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros	62 755	38,5	31,45	21,08	28,43	40,60	43,51
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	49 636	35,6	26,74	21,28	25,65	28,95	37,50
624	Chef et cuisinier	35 157	38,4	17,44	12,08	16,65	20,58	23,06
6241	Chef	45 707	39,7	22,08	17,34	21,18	25,03	28,70
6242	Cuisinier	28 192	37,6	14,37	10,97	13,19	17,50	18,78
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	47 438	39,4	23,02				30,55
6252	Boulanger-pâtissier	32 479	36,7	17,11	x	х	x	22,37
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	71 230	39,4	34,65	29,57	35,22	40,44	49,99
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	67 977	39,3	33,11	27,85	33,76	38,44	47,07
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	63 334	39,3	30,97	25,76	27,47	34,95	44,13
723	Machiniste et pers. assimilé	54 141	40,0	25,94	22,73	24,67	29,70	36,09
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	49 643	39,5	24,08	22,73	24,43	26,12	32,51
7232	Outilleur-ajusteur	60 088	40,7	28,40	22,39	29,12	33,57	40,78
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	65 060	38,0	32,78	28,15	32,59	38,36	48,07
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	56 803	36,6	29,97	х	х	x	41,44
7242	Électricien industriel	69 444	40,0	33,27	30,74	32,25	38,81	49,94
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	56 293	39,8	27,11	22,69	27,05	31,32	35,84
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	47 548	39,2	23,26	20,37	22,83	24,84	31,94
727	Charpentier et ébéniste	46 798	39,0	22,96	18,90	21,60	25,48	31,46
729	Autre personnel – métiers de la construction	52 821	37,9	26,91	21,14	25,51	27,84	39,12
7294	Peintre et décorateur	47 669	38,5	23,64	x	Х	Х	33,65
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	59 052	39,9	28,38	21,71	29,66	34,73	40,40
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	51 928	39,8	25,02	x	х	х	35,38
7312	Mécanicien d'équipement lourd	54 396	40,0	26,06	20,75	26,56	31,58	36,44

Tableau A-4
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
732	Mécanicien – véhic. automobiles	44 605	40,0	21,38	18,76	20,34	22,36	28,57
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	44 502	40,0	21,30	18,42	20,28	21,82	28,41
733	Autre mécanicien	43 926	39,3	21,46	18,65	20,63	23,63	28,71
7333	Électromécanicien	45 383	39,9	21,80	18,95	20,89	23,52	28,84
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. assimilé	47 671	38,6	23,53	х	Х	х	33,37
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	55 580	40,3	26,48	24,17	26,59	29,74	37,81
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	45 949	37,3	23,74	18,98	20,43	24,01	32,14
921	Surveillant – industries de transformation	67 924	39,9	32,75	26,13	31,72	38,67	47,21
922	Surveillant – fabrication et montage	64 496	39,8	31,11	24,07	31,24	37,66	44,50
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transformation	68 730	40,0	32,95	30,94	31,66	36,22	47,75
Formation (de niveau secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	33 631	37,7	17,14	14,58	16,83	19,54	23,77
1411	Commis de bureau général	34 467	37,8	17,51	14,91	17,08	20,05	24,51
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	33 784	37,3	17,37	15,41	17,03	18,70	24,24
1414	Réceptionniste et standardiste	31 856	37,6	16,31	13,94	15,89	18,88	22,14
142	Commis – bureautique et éditique	35 403	37,0	18,42	15,69	17,90	20,93	25,35
1424	Téléphoniste	31 476	36,0	16,85	14,46	16,59	19,54	23,64
143	Commis – finances et assurance	34 802	37,3	17,95	14,00	17,77	21,31	24,71
144	Commis de soutien administratif	37 635	37,6	19,19	16,67	18,66	21,31	26,74
145	Commis – biblioth., correspond. et information	32 601	38,5	16,31	12,50	15,70	19,39	21,56
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	32 395	38,5	16,18	12,46	15,57	19,25	21,38
146	Commis – serv. postaux et messagerie	31 999	36,8	16,65	14,79	16,42	18,79	23,57
147	Commis – expéd. et distribution	35 722	39,3	17,46	13,90	16,22	20,11	23,51
1472	Magasinier et commis aux pièces	37 805	39,6	18,32	13,83	16,54	20,29	25,31
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	37 717	38,4	18,85	14,81	17,99	21,74	25,69
1475	Répartiteur et opérateur radio	44 178	38,9	21,69	16,61	20,53	26,05	28,85
341	Personnel – soutien serv. de santé	35 642	37,0	18,44	17,66	18,32	18,50	26,04
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail		39,3	12,18	9,94	11,08	12,83	15,95

Tableau A-4
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
643	Personnel – héberg. et voyages	34 208	38,0	17,20	13,48	16,58	20,27	23,39
648	Autre pers. – soins personnalisés	25 599	37,5	13,07	11,69	12,92	14,26	17,41
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	44 090						25,95
7411	Conducteur de camions	45 160						24,78
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	42 942	39,9	20,58	16,00	22,62	24,42	28,10
742	Conducteur d'équip. lourd	39 479	40,0	18,91	17,15	18,10	20,08	25,40
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)	45 383	40,0	21,74	•••		•••	30,26
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	41 802	40,0	20,06	16,85	19,14	23,86	27,86
745	Débardeur et manutentionnaire	34 346	39,5	16,68	13,39	16,00	18,41	22,45
841	Personnel d'entret. – mines et forage des puits de pétr. et de gaz	44 426	40,0	21,30	Х	Х	Х	29,40
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. assimilé	72 013	40,0	34,51	34,46	35,11	35,36	52,07
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	30 956	40,0	14,84	12,44	13,22	16,75	19,55
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. assimilé	37 892	40,5	17,87	14,42	16,22	22,35	25,06
9471	Opérateur de machines à imprimer	41 517	37,9	21,05	16,86	19,26	21,30	29,19
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	51 578	39,7	24,88	х	X	х	35,95
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	40 111	39,5	19,50	16,69	19,07	22,82	26,00
Formation 6	en cours d'emploi							
6641	Serveur au comptoir, aide de cuisine et personnel assimilé	23 286	38,2	11,66	9,50	10,11	12,70	15,27
6651	Gardien de sécurité et personnel assimilé	32 279	39,1	15,84	13,50	14,38	16,27	21,29
6662	Nettoyeur spécialisé	33 633	39,7	16,20	12,88	16,32	18,70	21,77
668	Personnel élém. – serv. personnels	25 032	39,3	12,23	10,36	12,16	14,35	15,93
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	26 159	39,4	12,77	11,61	12,16	14,35	16,78
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construction	34 804	39,6	16,83	14,90	17,25	18,67	22,65
7611	Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction	37 892	39,8	18,25	17,25	17,76	18,84	24,81
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers	31 121	39,5	15,13	13,23	14,83	14,90	20,08
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. assimilé, n.c.a.	43 004	52,3	15,93	14,84	15,00	15,75	20,89
7622	Manœuvre dans le transport ferroviaire et routier	44 499	56,1	15,17				20,08
861	Personnel élém. – prod. primaire	33 573	38,6	16,71	14,55	15,99	17,00	22,15

Tableau A-4
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		•	\$/h		
8612	Manœuvre en aménagement paysager et en entretien des terrains	31 295	38,3	15,66	x	x	х	20,75
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publique	32 965	39,8	15,81	12,93	14,76	18,70	21,88

^{1.} Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-5
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire ho	oraire		Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		Ф	[1]			\$/h		
Gestion								
0112	Directeur des ressources humaines	88 927	38,2	44,83	37,80	42,61	49,14	59,89
0113	Directeur des achats	87 425	39,8	42,12	36,07	42,18	46,18	56,73
0114	Directeur d'autres services administratifs	92 528	37,7	47,56	32,79	42,73	51,70	62,79
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	78 801	35,8	42,25	34,50	40,20	47,97	60,10
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	106 274	38,5	52,88	43,01	49,14	57,78	68,93
0211	Directeur des services de génie	105 168	39,2	51,34	41,92	47,19	57,24	67,19
0213	Gestionnaire de systèmes informatiques	110 337	37,9	55,79	45,79	51,59	59,05	72,05
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	79 747	34,8	43,89	40,29	42,12	44,42	60,65
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	98 140	37,5	50,53	45,65	50,75	57,23	68,67
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	86 469	38,8	42,83	31,79	41,28	49,46	56,78
0621	Directeur – commerce de détail	46 118	39,9	22,25	х	Х	x	28,62
063	Directeur – restauration et serv. d'hébergement	64 017	39,9	30,73	24,58	29,46	35,63	40,25
0632	Directeur – services d'hébergement	60 909	39,8	29,30	24,79	28,27	31,14	37,20
0651	Directeur d'autres services	65 764	39,4	32,05	28,47	31,04	33,79	41,95
071	Directeur – constr. et transport	94 396	39,3	46,22	35,10	40,43	50,13	59,38
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	82 424	39,2	40,39	31,51	39,18	48,57	56,26
091	Directeur – fabric. et serv. d'utilité publique	89 460	39,3	43,86	33,61	41,97	50,39	59,26
Formation (universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	64 856	37,9	32,86	25,96	31,34	38,42	44,43
1121	Spécialiste des ressources humaines	57 224	37,8	29,14	23,98	27,92	33,82	39,38
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	72 718	38,1	36,69	28,68	36,10	43,23	49,64
212	Professionnel – sc. de la vie	52 395	40,0	25,10	21,93	24,97	26,97	33,91
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	70 559	38,4	35,34	28,67	33,19	40,11	48,16
214	Autre professionnel – génie	67 041	38,4	33,69	28,76	32,83	35,81	45,70
217	Professionnel – informatique	74 964	38,0	37,84	30,83	36,46	44,17	49,87
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	87 214	39,5	42,25	34,00	40,33	49,71	54,81
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	70 628	37,7	36,03	29,62	35,00	40,50	47,40
315	Professionnel – sc. infirmières	66 124	36,3	35,00	31,17	34,35	38,53	50,14
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	125 751	33,9	71,21	54,04	59,48	77,98	91,42

Tableau A-5
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire ho	oraire		Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		Ф	h			\$/h		
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	46 692	39,2	23,15	15,76	22,07	25,22	30,39
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	64 757	35,3	35,38	32,26	38,03	38,78	48,52
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	57 628	37,4	29,61	24,20	28,30	35,51	40,34
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	52 218	35,8	28,24	х	х	х	38,69
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	70 720	36,1	37,89	30,32	37,38	40,37	50,74
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	58 260	35,6	31,50	26,40	31,72	35,98	41,05
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	74 912	35,0	41,07	39,37	40,37	42,37	58,27
Formation of	collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	50 367	39,1	24,74	20,02	24,30	27,73	33,77
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	48 516	38,3	24,39	20,00	23,38	28,76	33,58
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	51 755	38,4	25,94	20,75	24,66	28,08	36,53
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	45 103	39,5	21,96	15,76	21,19	25,85	29,06
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	54 912	39,3	26,78	22,74	25,26	28,03	36,89
122	Personnel administratif et de réglementation	45 362	37,9	22,99	18,48	22,48	26,05	31,67
1221	Agent d'administration	40 631	37,1	21,07	17,11	20,82	25,62	29,35
1223	Agent du personnel et recruteur	44 195	37,7	22,65	18,58	22,60	24,54	30,61
1225	Agent aux achats	51 559	38,7	25,63	21,68	24,42	28,74	34,76
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	45 521	36,2	24,20	21,40	24,60	25,04	35,52
1231	Teneur de livres	43 483	37,7	22,24	20,00	21,17	24,44	30,34
124	Personnel en secrétariat	45 347	36,0	24,42	19,69	23,66	30,43	33,07
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	40 948	37,0	21,32	18,01	21,61	24,27	29,28
221	Personnel techn. – sc. physiques	60 124	39,5	29,22	24,88	29,80	33,57	44,30
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	50 789	39,4	24,77	22,05	23,30	26,47	33,71
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	65 976	39,9	31,68	27,28	33,13	35,08	46,90
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	50 455	38,9	24,94	21,56	24,81	27,27	33,78
228	Personnel techn. – informatique	50 485	37,9	25,56	20,13	24,33	28,44	34,49
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	50 632	35,2	27,57	25,23	27,05	29,00	39,32
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	44 825	36,2	23,75				33,71

Tableau A-5
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire ho	oraire		Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	59 967	33,9	33,97	29,00	32,42	35,38	45,77
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	54 477	38,8	26,84	24,02	27,08	33,98	38,12
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	35 577	39,6	17,27				23,86
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	35 577	39,6	17,27				23,86
621	Personnel de superv. – ventes et services	33 361	39,0	16,42	11,91	15,23	19,50	21,35
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	54 717	37,6	28,52	х	х	x	38,76
624	Chef et cuisinier	42 036	39,2	20,56	17,87	20,52	22,00	28,37
6241	Chef	45 879	39,5	22,28	17,87	21,72	25,03	29,44
6242	Cuisinier	38 084	38,6	18,91	17,51	19,15	20,75	26,01
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	32 161	39,1	15,81	15,10	15,55	17,30	20,75
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	67 295	39,7	32,50	27,98	31,63	37,40	44,80
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	64 207	40,0	30,80	27,33	31,15	33,55	41,52
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	54 883	39,2	26,85	24,85	26,00	28,90	36,28
723	Machiniste et pers. assimilé	52 126	39,5	25,37	21,94	24,56	27,67	35,29
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	53 088	39,4	25,89	22,67	24,67	28,79	36,07
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	58 328	39,1	28,80	24,70	27,24	34,40	40,94
7242	Électricien industriel	53 904	40,4	25,65	24,70	24,71	26,94	36,25
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	55 585	40,2	26,51	24,70	26,50	28,38	38,82
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	57 404	40,3	27,26	23,01	27,24	32,10	40,65
7312	Mécanicien d'équipement lourd	45 728	40,0	21,91	18,34	20,66	26,72	31,38
732	Mécanicien – véhic. automobiles	45 509	40,2	21,68	19,73	21,57	22,62	29,47
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	45 288	40,2	21,57	19,22	21,12	22,62	29,31
733	Autre mécanicien	48 802	39,6	23,60	21,16	23,28	24,79	31,99
7333	Électromécanicien	48 802	39,6	23,60	21,16	23,28	24,79	31,99

Tableau A-5
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire ho	oraire		Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
-		\$	h			\$/h		
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. assimilé	45 903	40,0	22,01	19,33	22,37	26,82	30,35
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	61 173	40,6	28,80	27,18	28,23	31,97	43,13
737	Grutier, foreur et dynamiteur	45 245	40,3	21,53				29,51
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	56 873	33,4	33,03	•••			45,29
921	Surveillant – industries de transformation	64 696	40,3	30,74	25,10	29,24	35,64	43,63
922	Surveillant – fabrication et montage	54 095	40,4	25,73	22,25	25,59	28,35	34,95
Formation of	de niveau secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	35 761	37,6	18,31	14,86	18,49	21,09	25,59
1411	Commis de bureau général	38 348	37,2	19,83	17,20	20,05	21,09	28,20
1414	Réceptionniste et standardiste	32 196	38,1	16,23	13,46	15,65	19,16	22,19
142	Commis – bureautique et éditique	34 358	38,3	17,31	13,24	16,33	18,89	23,77
143	Commis – finances et assurance	37 800	37,6	19,35	16,42	18,70	21,50	26,85
144	Commis de soutien administratif	35 611	38,4	17,86	14,06	16,84	21,02	24,19
145	Commis – biblioth., correspond. et information	28 385	39,5	13,81	10,40	13,20	15,33	17,56
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	28 369	39,5	13,79	10,39	13,18	15,30	17,54
146	Commis – serv. postaux et messagerie	26 651	36,4	13,94	10,73	11,64	17,21	19,79
147	Commis – expéd. et distribution	39 158	39,5	18,95	15,23	18,96	21,83	26,53
1472	Magasinier et commis aux pièces	40 907	39,7	19,71	15,66	17,49	23,28	28,08
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	36 868	39,4	17,96	15,45	18,56	19,19	24,59
1475	Répartiteur et opérateur radio	34 013	39,7	16,42	13,74	15,77	19,28	22,78
341	Personnel – soutien serv. de santé	34 694	36,2	18,35				26,44
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail	26 718	40,1	12,75	10,82	11,54	12,47	16,50
643	Personnel – héberg. et voyages	34 289	38,8	16,90	13,22	17,21	19,19	23,12
645	Personnel – serv. aliments et	26 146	39,5	12,71	9,96	10,03	16,18	17,45
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	37 552	•••		••			24,52
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	33 560	39,9	16,12	X	X	х	22,07
742	Conducteur d'équip. lourd	40 919	40,1	19,58	17,15	18,83	20,96	26,68
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)	44 682	40,1	21,35	18,75	20,96	22,27	29,91
745	Débardeur et manutentionnaire	43 697	40,4	20,67	16,91	18,96	25,26	29,92
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	41 354	39,2	20,05	16,85	17,38	24,58	28,61
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. assimilé	52 100	41,1	24,24	22,35	23,00	25,16	36,52

Tableau A-5
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire ho	oraire		Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		•	\$/h		
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. assimilé	40 948	39,3	20,01				27,98
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	38 671	39,2	18,92	14,90	20,01	20,79	24,82
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé	28 431	40,0	13,63	x	x	х	18,55
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	39 168	39,9	18,82	16,08	18,82	21,67	25,97
Formation 6	en cours d'emploi							
6611	Caissier	26 512	39,2	12,95	10,78	12,69	13,13	17,41
662	Autre pers. de la vente et pers. assimilé	26 568	39,0	13,08	11,25	12,64	14,30	17,34
6661	Préposé à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	33 351	37,9	16,81	14,95	16,84	20,09	23,96
6663	Concierge et concierge d'immeubles	32 504	37,4	16,56				22,73
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attractions	27 596	39,5	13,39	х	Х	х	18,90
668	Personnel élém. – serv. personnels	26 204	39,8	12,63	10,93	12,50	13,25	17,04
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	26 727	39,8	12,88	11,44	12,50	13,75	17,43
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. assimilé, n.c.a.	35 824	39,4	17,36	13,60	15,73	17,16	23,42
861	Personnel élém. – prod. primaire	34 337	39,4	16,70	16,11	17,41	17,58	23,27
8612	Manœuvre en aménagement paysager et en entretien des terrains	34 709	39,3	16,92				23,74
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publique	36 001	39,6	17,42	x	x	х	24,27

^{1.} Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-6
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		•	\$/h	•	
Gestion								
0112	Directeur des ressources humaines	105 606	37,7	53,81	43,11	52,69	62,28	74,16
0113	Directeur des achats	114 052	38,6	56,89	44,11	53,19	63,63	79,65
0114	Directeur d'autres services administratifs	103 269	37,7	52,34	41,68	49,98	59,68	71,16
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	92 329	37,4	47,50	36,71	45,62	55,02	65,48
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiffusion)	93 844	37,4	48,22	39,76	45,93	55,04	69,33
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	110 664	38,2	55,57	46,79	54,53	63,26	76,71
0211	Directeur des services de génie	114 507	38,8	56,43	47,91	55,67	63,88	78,47
0212	Directeur de services d'architecture et de sciences	107 408	37,1	55,64	46,24	54,53	63,40	74,69
0213	Gestionnaire de systèmes informatiques	107 368	37,8	54,58	46,50	53,70	62,05	75,32
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	91 865	35,5	49,66	45,00	47,87	49,22	69,86
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	99 571	36,1	52,84	42,20	51,84	60,09	71,02
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	98 034	37,4	50,45	39,67	48,52	60,05	70,25
0621	Directeur – commerce de détail	50 116	40,0	24,04	16,62	22,35	29,72	31,61
063	Directeur – restauration et serv. d'hébergement	46 484	39,7	22,58	18,00	19,71	22,44	29,31
0631	Directeur – restauration et services alimentaires	43 683	39,8	21,21	17,16	18,91	21,62	28,00
0651	Directeur d'autres services	69 299	34,5	39,07	29,01	32,53	46,00	51,05
071	Directeur – constr. et transport	101 122	39,1	49,56	38,35	48,25	59,54	70,19
0711	Directeur de la construction	117 677	37,7	60,58	41,39	56,60	68,63	83,14
0713	Directeur des transports	84 032	39,1	41,26	31,89	40,08	48,06	55,55
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	90 717	39,6	44,15	36,39	41,97	50,84	60,87
0811	Directeur de la prod. primaire (sauf l'agriculture)	109 117	39,7	52,79	45,21	54,65	57,93	73,09
091	Directeur – fabric. et serv. d'utilité publique	101 929	38,8	50,50	41,47	48,55	59,09	71,59
Formation (universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	69 556	37,2	35,95	28,71	34,65	41,28	50,71
1121	Spécialiste des ressources humaines	69 304	37,6	35,43	28,29	34,08	40,37	49,91
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	69 695	37,0	36,23	28,82	35,09	41,79	51,15
211	Professionnel – sc. physiques	64 223	37,0	33,38	25,59	30,49	39,20	45,43
2112	Chimiste	56 688	36,7	29,70	24,28	28,28	32,94	39,89
2113	Géologue, géochimiste et géophysicien	77 696	40,5	36,51	32,24	34,87	41,62	50,34

Tableau A-6
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		. 400	\$/h	- q	
2115	Autre professionnel des sciences physiques	87 800	39,6	42,55	37,01	42,74	46,68	63,65
212	Professionnel – sc. de la vie	61 619	37,7	31,46	24,49	30,00	36,96	42,53
2121	Biologiste et autres scientifiques	61 311	37,7	31,31	24,11	29,62	36,94	42,32
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	76 036	38,4	37,86	29,69	36,08	43,99	51,26
214	Autre professionnel – génie	81 903	39,3	40,00	32,50	39,21	46,74	57,92
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	68 310	38,6	33,69	25,98	31,57	40,75	43,90
2153	Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols	62 279	37,4	32,01	24,11	28,71	37,33	41,18
2161	Mathématicien, statisticien et	78 570	35,4	42,56	30,83	36,94	49,47	60,51
217	Professionnel – informatique	74 514	38,1	37,57	30,85	37,07	43,34	51,72
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	83 232	39,2	40,79	33,94	40,61	47,35	55,36
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	65 765	38,5	32,75	27,70	31,99	37,29	44,10
315	Professionnel – sc. infirmières	68 319	39,4	33,18	29,73	31,39	37,37	49,21
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	96 552	36,9	50,08	39,49	47,96	58,40	69,34
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	62 168	37,6	31,75	25,71	32,13	38,61	46,65
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	67 075	37,3	34,54	28,16	33,45	40,41	48,69
4161	Agent de progr., recherch. et expert- conseil en sc. naturelles et	76 548	38,7	37,85	33,65	38,98	41,90	56,63
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	51 778	37,0	26,64	19,09	25,93	31,97	37,85
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	61 210	36,1	32,61	24,99	31,40	37,42	45,49
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	62 194	38,9	30,49	26,27	30,29	34,49	44,37
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	64 091	36,4	33,97	29,22	33,59	39,10	47,19
5123	Journaliste	43 704	36,2	23,20	17,74	21,24	27,33	32,65
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	64 775	36,6	34,04	26,07	31,91	39,64	48,03
5125	Traducteur, terminologue et	59 200	37,4	30,38	25,41	29,98	34,57	42,03
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	70 762	37,6	35,84	28,40	34,28	41,13	47,33
Formation of	collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	52 574	38,2	26,53	20,80	26,90	31,37	37,06
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	56 252	37,9	28,60	21,86	26,87	32,68	39,56
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	51 583	37,4	26,57	21,37	26,67	31,78	36,94

Tableau A-6
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			•	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	hebd. Moyen 1 ^{er} quartile ¹ Médian ² 3 ^e quartile ³				
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	55 728	37,7	28,42	24,68	28,74	31,42	40,68
1214	Surveillant de services postaux et de messageries	50 941	39,6	24,67	19,82	23,57	29,59	33,77
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	51 016	39,3	24,97	х	х	x	34,75
122	Personnel administratif et de réglementation	56 754	38,1	28,52	23,96	27,62	32,13	41,36
1221	Agent d'administration	50 653	37,5	25,84	22,39	25,34	28,30	37,62
1222	Adjoint de direction	57 048	37,0	29,59	26,57	28,71	31,82	41,54
1223	Agent du personnel et recruteur	47 705	37,4	24,49	21,13	23,74	27,08	34,22
1225	Agent aux achats	62 430	38,9	30,82	25,96	29,63	34,75	45,12
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	49 388	36,5	26,01	22,01	24,53	28,96	36,87
1231	Teneur de livres	44 514	37,2	23,02	20,04	22,61	25,76	32,47
124	Personnel en secrétariat	47 159	37,0	24,50	21,25	24,17	27,22	34,99
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	47 153	37,0	24,49	21,22	24,16	27,27	34,97
221	Personnel techn sc. physiques	52 339	38,3	26,20	20,97	24,89	30,24	37,73
222	Personnel techn. – sc. de la vie	51 014	39,4	24,88	23,63	24,80	25,45	36,34
2221	Technologue et technicien en	49 774	39,4	24,19	23,59	24,80	25,45	35,65
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	62 212	39,1	30,51	25,11	30,29	35,71	43,71
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	63 082	39,2	30,80	26,36	30,31	35,36	45,92
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	88 952	37,1	46,32	34,07	45,11	59,38	79,31
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	85 905	37,5	44,24	х	х	x	66,19
228	Personnel techn. – informatique	50 435	37,1	26,05	21,26	25,75	29,44	36,84
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	36 194	х	18,47	15,67	17,07	20,79	х
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	47 922	39,2	23,37	19,97	23,52	23,86	32,98
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	53 012	36,7	27,69	23,10	27,38	31,27	38,40
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	52 063	36,8	27,10	22,84	27,32	30,67	38,05
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	48 758	38,0	24,55	22,93	25,60	26,65	35,98

Tableau A-6
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2011

	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		'	\$/h		
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	50 927	37,5	26,01	21,20	25,28	30,59	36,08
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	64 661	35,3	34,84	21,02	29,14	39,29	48,23
524	Concepteur artistique et artisan	50 879	37,7	26,04	19,72	24,86	31,55	34,18
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	69 592	36,2	36,89	•••			48,41
6221	Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros	60 845	38,4	30,53	20,60	27,33	39,21	42,85
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	49 491	35,4	26,75	21,31	25,67	28,79	37,71
624	Chef et cuisinier	29 654	38,6	14,60	11,25	13,37	16,20	19,08
6241	Chef	39 501	39,4	19,10	15,97	17,34	20,28	24,89
6242	Cuisinier	26 894	38,3	13,35	10,70	12,52	14,45	17,41
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	35 696	39,3	17,39	14,29	15,99	17,76	23,77
6251	Boucher, coupeur de viande et poissonnier – commerce de gros et de détail	31 349	39,2	15,37	14,28	15,55	16,29	21,24
6252	Boulanger-pâtissier	32 923	38,2	16,52	10,82	13,69	19,75	21,57
626	Policier et pompier	70 451	40,2	33,61	32,91	35,62	36,64	56,17
6262	Pompier	61 497	40,7	28,95	24,08	26,46	33,19	44,31
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	71 136	39,3	34,68	29,40	35,02	40,48	50,78
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	68 235	39,2	33,35	27,99	34,27	38,43	48,56
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	66 626	39,4	32,54	27,30	29,78	37,83	47,44
723	Machiniste et pers. assimilé	60 426	40,1	28,94	27,01	31,06	31,36	44,59
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	59 567	39,7	28,73	26,76	30,00	31,36	44,12
7232	Outilleur-ajusteur	61 504	40,4	29,21	27,73	31,24	31,31	45,16
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	64 218	39,1	31,46	27,31	33,14	35,21	47,47
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	54 749	38,9	27,02	24,57	26,70	29,54	37,95
7242	Électricien industriel	64 024	40,1	30,63	26,29	31,62	34,30	46,81
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	64 663	40,0	30,97	30,33	31,15	33,20	47,06
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	55 205	39,7	26,65	21,27	28,39	29,73	40,53
727	Charpentier et ébéniste	56 400	39,7	27,17	20,99	27,80	31,43	41,60
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	60 213	40,0	28,85				46,71
729	Autre personnel – métiers de la construction	65 662	39,6	31,85	27,19	27,85	38,13	50,89
7294	Peintre et décorateur	60 614	39,8	29,17				45,19

Tableau A-6
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			·	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	59 721	40,0	28,65	24,43	29,29	33,04	43,07
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie	57 074	39,9	27,43	24,21	26,27	31,76	41,07
7312	Mécanicien d'équipement lourd	54 370	40,2	25,93	20,75	26,13	30,74	36,79
732	Mécanicien – véhic. automobiles	53 450	40,0	25,60	19,00	23,67	32,54	38,07
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et	53 275	40,0	25,50	x	Х	х	37,90
7322	Débosseleur et réparateur de carrosserie	56 774	39,3	27,61	24,08	27,59	29,66	41,43
733	Autre mécanicien	47 292	39,5	22,99	19,15	22,33	27,03	31,69
7333	Électromécanicien	49 282	40,1	23,62	19,91	23,42	27,91	32,64
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	55 746	36,9	29,25	23,58	27,83	33,14	41,45
7381	Opérateur de presse à imprimer	58 866	35,0	32,37	29,88	33,14	34,52	44,85
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	83 826	39,9	40,18			•	56,60
823	Personnel – forage, mines souterr. et prod. gaz. et pétrolière	64 549	40,9	30,22	29,02	31,02	31,18	43,73
921	Surveillant – industries de transformation	64 917	39,8	31,37	23,59	30,12	36,46	45,33
922	Surveillant – fabrication et montage	70 540	39,4	34,25	27,52	35,92	39,31	50,56
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transformation	66 218	39,6	32,11	27,42	32,59	36,33	50,34
Formation of	de niveau secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	35 699	37,5	18,31	15,20	17,84	21,02	26,06
1411	Commis de bureau général	36 124	37,6	18,46	15,20	17,76	21,50	26,55
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	34 376	36,9	17,84	15,65	17,77	19,81	25,01
1414	Réceptionniste et standardiste	34 924	37,3	18,03	14,82	18,12	20,28	25,00
142	Commis – bureautique et éditique	38 687	37,0	20,21	17,20	20,39	22,29	28,81
1424	Téléphoniste	43 347	38,7	21,43	20,81	22,29	22,54	32,17
143	Commis – finances et assurance	35 976	36,9	18,78	14,58	18,67	22,55	26,28
144	Commis de soutien administratif	39 692	37,1	20,51	17,22	19,60	23,14	29,33
145	Commis – biblioth., correspond. et information	40 385	37,8	20,47	16,87	19,97	24,52	29,00
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	40 281	37,9	20,37	16,79	19,77	24,47	28,89

Tableau A-6
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		•	\$/h	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
146	Commis – serv. postaux et messagerie	34 541	36,5	18,23	15,60	17,40	20,45	26,07
147	Commis – expéd. et distribution	41 501	39,3	20,29	15,54	20,31	24,22	28,86
1472	Magasinier et commis aux pièces	46 980	39,6	22,72	17,48	23,43	28,53	34,29
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	40 786	38,2	20,50	15,58	20,12	23,86	28,81
1475	Répartiteur et opérateur radio	45 019	37,9	22,70	19,60	21,41	25,97	31,82
341	Personnel – soutien serv. de santé	36 907	38,2	18,45	15,54	17,65	21,89	25,50
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail		39,2	12,20	9,81	11,00	13,55	16,15
643	Personnel – héberg. et voyages	39 563	38,6	19,59	14,07	18,81	24,58	28,32
645	Personnel – serv. aliments et boissons	19 517	35,3	10,38	8,25	8,91	9,86	14,24
648	Autre pers. – soins personnalisés	25 952	37,5	13,25	11,84	13,00	14,49	17,69
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	47 247		••				30,69
7411	Conducteur de camions	47 832						30,68
7413	Chauffeur de taxi, chauffeur de limousine et chauffeur	47 076	39,5	22,84				34,38
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	44 688	38,8	22,31	16,93	23,93	24,42	30,70
742	Conducteur d'équip. lourd	59 136	40,4	28,06	24,89	30,52	31,64	41,75
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)	59 157	40,4	28,07	24,89	30,52	31,64	41,76
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. assimilé	45 473	38,5	22,57	20,31	23,68	26,00	35,20
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	49 799	39,9	23,93	x	х	х	36,06
745	Débardeur et manutentionnaire	40 669	39,7	19,63	15,27	20,27	23,78	28,51
841	Personnel d'entret. – mines et forage des puits de pétr. et de gaz	60 170	40,0	28,84				41,77
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. assimilé	67 082	40,0	32,19	28,67	34,46	35,36	51,40
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	37 815	40,4	17,96	х	Х	х	25,09
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. assimilé	51 241	40,4	24,31	21,35	24,27	28,36	36,45
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. assimilé	36 194	37,3	18,74	16,36	17,86	21,95	24,58
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers.	29 693	39,8	14,33	12,25	13,66	15,56	19,55
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. assimilé	45 897	40,0	22,01	18,36	21,98	24,43	32,83
9471	Opérateur de machines à imprimer	42 096	37,6	21,48	16,93	19,53	22,78	30,10
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	59 254	39,8	28,51	•••	•••		43,92

Tableau A-6
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé	47 620	39,7	22,97	x	х	x	34,04
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	50 158	39,5	24,41	х	х	х	37,08
Formation (en cours							
6641	Serveur au comptoir, aide de cuisine et personnel assimilé	22 394	38,1	11,26	9,50	10,02	11,99	14,60
6651	Gardien de sécurité et personnel assimilé	31 082	39,2	15,18	14,20	14,35	14,85	19,84
666	Nettoyeur	30 005	36,8	15,56				20,64
6662	Nettoyeur spécialisé	40 435	39,4	19,67	14,62	18,70	23,33	28,36
6663	Concierge et concierge d'immeubles	30 152	36,8	15,64				20,70
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attractions	33 450	36,8	17,38	x	х	x	24,13
668	Personnel élém. – serv. personnels	38 762	39,7	18,66	14,51	17,92	21,89	26,55
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	44 995	39,2	21,69	16,24	19,29	26,76	33,62
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construction	38 957	39,7	18,81	x	Х	х	26,88
7611	Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction	37 397	40,1	17,86	14,35	17,23	17,94	25,01
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers	39 617	39,6	19,21	х	х	x	27,69
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. assimilé, n.c.a.	57 704	44,3	26,04	х	х	x	38,83
7622	Manœuvre dans le transport ferroviaire et routier	57 933	44,4	26,09	x	х	Х	38,81
861	Personnel élém. – prod. primaire	54 495	40,7	25,65	24,48	26,74	27,91	36,44
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publique	41 445	39,9	19,92	17,00	18,40	22,98	29,71

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1),
 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-7
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeur des ressources humaines	105 237	38,1	53,14	40,47	49,86	63,17	74,31
0113	Directeur des achats	105 390	38,4	52,63	44,65	51,46	56,63	75,09
0114	Directeur d'autres services administratifs	103 502	37,6	52,67	42,53	48,20	62,93	73,08
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	111 270	38,2	55,69	43,88	52,70	62,43	80,55
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	106 848	38,5	53,32	44,56	51,74	60,38	75,02
0211	Directeur des services de génie	108 630	38,8	53,69	44,55	52,38	60,96	76,57
0212	Directeur de services d'architecture et de sciences	100 797	37,2	52,10	42,61	49,36	59,15	69,81
0213	Gestionnaire de systèmes informatiques	106 492	38,5	53,21	44,91	51,49	59,11	74,59
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	84 175	35,3	45,67	31,37	38,35	53,23	61,53
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	99 138	37,4	50,80	41,81	49,35	58,20	71,49
0621	Directeur – commerce de détail	53 738	40,0	25,75	22,11	23,95	26,35	36,46
071	Directeur – constr. et transport	91 849	37,7	46,84	37,79	47,57	51,25	66,34
0713	Directeur des transports	88 206	38,1	44,49	39,14	42,26	49,21	63,37
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	89 684	38,8	44,52	36,25	43,68	51,43	64,23
0811	Directeur de la prod. primaire (sauf l'agriculture)	101 742	41,2	47,23	40,99	45,31	54,86	69,12
091	Directeur – fabric. et serv. d'utilité publique	98 531	39,0	48,65	38,49	47,45	56,62	68,25
Formation (universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	70 403	38,4	35,22	27,51	34,26	40,91	50,99
1121	Spécialiste des ressources	68 494	38,4	34,28	26,51	33,96	40,20	49,54
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	73 901	38,3	36,96	28,80	35,96	41,70	53,64
211	Professionnel – sc. physiques	59 999	36,9	31,22	24,69	28,58	36,28	42,48
2112	Chimiste	57 076	36,7	29,89	24,29	28,29	33,44	40,32
212	Professionnel – sc. de la vie	63 426	38,2	32,09	25,27	30,65	37,49	43,61
2121	Biologiste et autres scientifiques	65 537	37,8	33,45	25,94	32,51	38,20	45,58
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	73 298	38,4	36,65	30,66	35,50	41,61	52,44
214	Autre professionnel – génie	83 464	39,5	40,55	32,58	39,89	47,61	59,81
217	Professionnel – informatique	76 639	39,1	37,60	30,39	36,78	43,33	53,49
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	74 640	39,8	35,96	27,84	35,05	40,95	49,40
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	65 962	37,6	33,63	29,46	31,79	38,90	47,05
315	Professionnel – sc. infirmières	67 960	39,7	32,80	28,75	30,79	37,40	49,82
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	117 050	37,9	59,12	51,13	58,50	62,58	84,07

Tableau A-7
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunératior globale
		-	=	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	64 559	39,7	31,17	23,25	30,88	39,54	45,17
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	74 133	37,9	37,54	30,64	37,25	42,56	53,90
4161	Agent de progr., recherch. et expert- conseil en sc. naturelles et	77 635	38,7	38,35	34,03	39,53	42,37	57,64
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	54 887	37,3	28,12	23,47	25,20	30,51	42,04
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	61 007	37,3	31,32	25,08	30,83	36,50	44,24
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	63 057	38,3	31,54	27,02	31,16	36,20	45,07
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	58 267	38,1	29,69	24,19	28,94	32,62	41,40
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	67 154	38,1	33,83	27,21	32,01	39,67	49,01
5125	Traducteur, terminologue et interprète	71 324	38,5	35,47	32,14	35,44	37,52	49,71
Formation of	ollégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	60 456	38,7	30,08	24,58	28,87	34,42	42,81
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	66 830	37,0	34,82	29,13	34,24	41,00	48,63
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	57 201	37,8	29,17	22,02	28,61	34,29	40,52
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	54 743	37,7	27,80	23,00	26,29	31,98	38,88
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	60 994	39,3	29,82	24,56	28,68	33,08	42,95
122	Personnel administratif et de réglementation	60 447	38,8	29,91	25,34	29,33	33,33	43,92
1221	Agent d'administration	53 153	38,0	26,84	22,86	25,58	29,73	39,73
1222	Adjoint de direction	58 335	37,2	30,13	26,76	29,41	32,12	43,21
1223	Agent du personnel et recruteur	53 406	38,1	26,96	22,00	24,47	28,83	39,42
1225	Agent aux achats	62 608	39,1	30,69	26,09	29,71	34,41	45,13
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	51 598	38,3	25,88	21,90	25,29	27,41	37,30
1231	Teneur de livres	47 171	37,5	24,27	20,31	23,05	26,13	35,68
124	Personnel en secrétariat	48 974	37,4	25,10	22,07	24,50	27,73	36,57
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	48 936	37,4	25,08	22,05	24,47	27,78	36,54
221	Personnel techn. – sc. physiques	54 095	38,5	26,96	21,41	25,85	31,69	39,67
222	Personnel techn. – sc. de la vie	50 891	39,4	24,78	23,67	24,80	25,45	36,19
2221	Technologue et technicien en biologie	49 843	39,4	24,21	23,63	24,80	25,45	35,67
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	63 754	39,3	31,14	25,82	30,66	35,72	45,81
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	66 824	39,9	32,10	28,18	31,76	36,97	48,33
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	58 743	38,4	29,35	23,53	27,08	34,00	42,29

Tableau A-7
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ² \$/h	3 ^e quartile ³	
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	67 499	38,7	33,39	26,05	31,36	38,81	50,84
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	65 045	39,0	32,00	26,37	33,06	38,81	48,23
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	100 998	39,8	48,66	41,58	47,15	55,84	70,24
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	109 057	39,9	52,40	45,73	50,65	59,10	76,17
228	Personnel techn. – informatique	56 984	38,8	28,21	22,34	26,51	32,13	39,71
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	53 902	37,2	27,79	x	X	x	38,93
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	53 902	37,2	27,79	x	х	x	38,93
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	53 174	39,5	25,79				39,60
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	37 095	35,1	20,17	16,35	19,65	23,70	27,62
524	Concepteur artistique et artisan	57 472	38,4	28,85	21,92	25,41	32,20	40,64
621	Personnel de superv. – ventes et services	52 106	38,8	26,12	x	x	x	35,04
6221	Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros	78 730	39,0	38,68	30,52	37,39	44,83	55,41
624	Chef et cuisinier	51 810	42,6	23,00	х	х	х	32,71
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	73 262	39,6	35,45	31,08	35,70	40,05	52,52
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	68 959	39,3	33,70	29,59	33,52	38,10	49,68
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	65 348	36,0	34,92	х	x	x	53,13
723	Machiniste et pers. assimilé	59 419	40,0	28,48	25,08	30,36	31,36	43,35
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	58 458	39,7	28,19	24,67	28,66	31,36	42,56
7232	Outilleur-ajusteur	60 810	40,4	28,88				44,48
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	61 027	40,2	29,16	24,70	27,31	34,30	44,43
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	53 730	38,9	26,52	24,56	25,36	29,34	37,36
7242	Électricien industriel	61 368	40,2	29,30	24,70	27,38	34,30	44,76
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	64 434	40,2	30,75	28,29	32,10	33,68	47,72
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	51 097	39,7	24,63	19,75	23,82	29,64	36,58
727	Charpentier et ébéniste	54 732	40,1	26,16	Х	х	х	40,11
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	61 058	40,0	29,25				47,21

Tableau A-7
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			=	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
729	Autre personnel – métiers de la construction	69 288	39,6	33,57	27,19	33,12	38,13	54,11
7294	Peintre et décorateur	63 712	39,9	30,57				48,12
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	59 640	40,0	28,57	24,70	27,51	32,73	43,20
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	56 191	40,0	26,93	23,20	26,27	30,73	40,52
7312	Mécanicien d'équipement lourd	61 603	41,1	28,68	26,06	28,25	32,36	43,79
732	Mécanicien – véhic. automobiles	54 617	40,1	26,08	х	Х	х	39,70
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	54 598	40,1	26,04	х	Х	х	39,71
7322	Débosseleur et réparateur de carrosserie	55 029	39,1	26,91	23,63	24,08	28,62	39,52
733	Autre mécanicien	49 559	39,9	23,83	20,48	23,43	27,91	33,20
7333	Électromécanicien	48 534	40,1	23,19	19,90	23,30	26,61	32,16
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers.	36 288	40,0	17,39	х	х	x	24,38
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	58 827	40,4	27,88	24,73	27,40	30,07	42,77
736	Personnel – opér. transport ferroviaire	53 324	41,0	24,89	23,99	24,62	26,22	40,11
737	Grutier, foreur et dynamiteur	54 197	41,3	25,14	23,79	24,82	26,22	40,86
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé,	58 427	37,5	30,15	25,27	27,83	33,14	42,64
7381	Opérateur de presse à imprimer	65 178	35,6	35,18	•••			48,59
921	Surveillant – industries de transformation	65 619	40,0	31,59	23,90	30,23	36,88	45,60
922	Surveillant – fabrication et montage	63 602	39,8	30,65	24,07	29,28	37,39	43,92
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transformation	66 718	40,2	31,90	30,28	31,49	35,40	50,30
Formation (de niveau secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	42 128	37,9	21,36	18,21	21,09	23,20	31,34
1411	Commis de bureau général	44 830	38,1	22,61	19,40	21,09	26,11	33,90
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	34 452	37,9	17,43	15,04	16,46	18,09	23,82
1414	Réceptionniste et standardiste	38 681	37,4	19,93	16,50	20,15	22,00	28,27
142	Commis – bureautique et éditique	39 491	38,2	19,80	16,38	21,29	22,54	28,48
143	Commis – finances et assurance	43 424	37,2	22,46	19,39	22,70	24,79	32,63
144 145	Commis de soutien administratif Commis – biblioth., correspond. et	45 023 41 915	37,9 38.3	22,82	20,17 16.84	22,64 10.86	24,45 24,45	33,50
	information		38,3	21,14	16,84	19,86	24,45	29,36
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	41 555	38,3	20,95	16,83	19,25	24,45	29,10
146	Commis – serv. postaux et messagerie	39 602	35,8	21,25	19,32	20,13	22,09	30,66

Tableau A-7
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		1	\$/h		
147	Commis – expéd. et distribution	47 440	39,6	22,98	20,11	22,36	25,32	33,98
1472	Magasinier et commis aux pièces	50 768	39,9	24,41	19,00	25,32	28,53	37,20
646	Personnel – serv. protection	59 859	39,3	29,17	x	Х	x	44,43
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	50 806						36,94
7411	Conducteur de camions	51 838						37,66
742	Conducteur d'équip. lourd	56 280	41,2	26,11	23,57	25,75	27,88	40,21
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)	56 322	41,2	26,13	23,57	25,83	27,94	40,23
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	35 213	39,8	16,98	15,00	17,14	19,18	25,23
745	Débardeur et manutentionnaire	44 468	40,3	21,14	17,00	21,56	25,42	31,24
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. assimilé	66 078	40,0	31,71	27,84	34,46	35,36	50,40
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	39 052	40,0	18,69	х	Х	х	26,30
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. assimilé	51 496	40,6	24,30	22,06	23,90	27,75	36,47
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. assimilé	45 376	39,9	21,80	18,50	21,84	23,69	32,32
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	40 229	37,2	20,80	14,95	20,31	26,62	28,63
9471	Opérateur de machines à imprimer	38 604	39,4	18,82	х	Х	х	25,59
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	55 852	39,7	26,93	24,02	29,64	29,70	40,68
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé	46 127	39,8	22,23	15,62	22,18	29,64	32,58
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	46 573	39,6	22,61	х	X	х	33,45
Formation 6	en cours c'emploi							
6641	Serveur au comptoir, aide de cuisine et personnel assimilé	27 702	39,5	13,38	x	х	x	18,25
6651	Gardien de sécurité et personnel assimilé	48 210	40,4	22,78	15,62	22,62	27,49	34,05
666	Nettoyeur	44 738	39,9	21,46	19,40	20,27	24,54	31,57
6661	Préposé à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	34 995	40,0	16,77	X	x	х	23,97
6662	Nettoyeur spécialisé	44 537	39,3	21,74	18,48	21,67	26,78	31,90
6663	Concierge et concierge d'immeubles	45 236	40,0	21,62	19,40	20,27	24,54	31,89
668	Personnel élém. – serv. personnels	44 995	39,2	21,69	16,24	19,29	26,76	33,62

Tableau A-7
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Rémunération globale			
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		-	\$/h	-	
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	44 995	39,2	21,69	16,24	19,29	26,76	33,62
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construction	49 578	40,2	23,67	18,12	22,48	28,07	35,59
7611	Aide de soutien des métiers et manœuvreen construction	46 981	40,9	21,89	х	x	x	33,04
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers	51 508	39,6	25,00	19,78	24,78	30,46	37,60
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. assimilé, n.c.a.	66 318	40,1	31,68	•••			52,91
7622	Manœuvre dans le transport ferroviaire et routier	66 167	40,1	31,61	•••			52,76
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publique	40 551	39,9	19,50	17,00	18,90	22,36	28,68

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1),
 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-8
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				-	Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h		1	\$/h	1	
Gestion									
0112	Directeur des ressources humaines	1 050	95 579	35,3	51,93	45,44	51,10	56,66	77,29
0113	Directeur des achats	640	90 799	35,9	48,45	44,11	49,83	52,93	74,00
0114	Directeur d'autres services administratifs	1 490	92 705	35,6	49,91	44,12	49,43	55,18	76,62
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises		102 825	35,4	55,80	44,64	54,91	67,99	84,43
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiffusion)	130	88 148	36,5	46,30	40,78	43,78	49,88	79,88
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	2 940	99 502	35,6	53,56	48,82	53,22	56,72	86,94
0211	Directeur des services de génie	1 470	98 282	35,2	53,54	48,88	54,19	56,96	x
0212	Directeur de services d'architecture et de sciences	250	97 874	35,2	53,36	47,17	52,92	58,95	83,78
0213	Gestionnaire de systèmes informatiques	1 220	101 315	36,2	53,64	48,83	53,22	55,72	83,07
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	7 060	90 000	35,0	49,28	43,70	48,10	52,51	71,02
041	Directeur – fonction publique	5 320	96 066	35,5	51,88	46,90	52,38	57,05	76,80
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	450	89 475	35,2	48,73	43,13	48,28	53,30	73,91
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	630	96 691	35,8	51,94	46,58	49,53	57,27	80,84
063	Directeur – restauration et serv. d'hébergement	40	77 850	38,0	39,71	27,60	38,46	48,90	55,10
0632	Directeur – services d'hébergement		87 099	35,0	47,83	39,34	48,25	53,96	67,01
064	Directeur – serv. protection	1 810	91 968	43,5	41,19	32,54	41,00	45,51	64,75
0641	Officier de direction des services de police		91 863	44,1	40,61	32,48	40,78	45,50	63,74
0642	Chef et officier supérieur des services d'incendie		93 488	39,8	45,33	41,00	45,26	48,89	71,99
0651	Directeur d'autres services	40	93 106	38,8	46,14	43,42	45,44	49,20	65,71
071	Directeur – constr. et transport	170	100 280	37,1	51,80	45,88	50,29	56,58	78,86
0711	Directeur de la construction		92 926	35,8	49,86	42,64	50,02	55,49	78,19
0713	Directeur des transports		105 504	37,8	53,41	47,62	52,25	57,42	80,28
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	540	76 112	35,7	40,81	32,28	38,70	47,17	61,11
091	Directeur – fabric. et serv. d'utilité publique	120	101 426	35,7	54,65	46,57	55,55	61,84	88,77
Formation	universitaire								
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	6 900	74 032	35,9	39,50	36,18	39,65	43,42	61,47
1121	Spécialiste des ressources humaines	4 080	72 595	35,8	38,90	34,35	39,25	43,03	59,50
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	2 820	76 110	36,1	40,36	37,24	39,86	44,31	64,33
211	Professionnel – sc. physiques	1 790	83 044	36,5	43,64	38,09	43,19	50,61	68,01

Tableau A-8
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h		. 900	\$/h		
2112	Chimiste		78 071	35,8	41,79	38,12	41,82	46,49	62,02
212	Professionnel – sc. de la vie	1 260	73 536	35,9	39,13	31,93	39,09	43,52	59,31
2121	Biologiste et autres scientifiques	830	76 657	36,3	40,31	31,10	39,26	47,26	61,93
2122	Professionnel des sciences forestières		68 962	35,1	37,62	33,25	39,06	42,09	55,22
2123	Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture		64 861	35,0	35,46				51,67
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	3 400	81 205	35,3	44,11	39,76	44,76	51,74	73,80
214	Autre professionnel – génie	1 470	97 163	37,1	50,21	45,58	51,20	57,22	78,52
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	710	77 144	35,6	41,47	37,95	41,10	46,60	64,95
2151	Architecte		79 390	36,1	42,12	39,12	41,52	46,60	64,31
2153	Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols		74 849	35,1	40,83	35,05	41,45	46,60	65,27
2154	Arpenteur-géomètre		78 017	36,0	41,52	38,93	40,44	42,78	64,58
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire	120	70 886	35,2	38,64	31,66	39,37	43,32	55,89
217	Professionnel – informatique	11 210	71 611	35,7	38,43	33,75	38,93	42,82	58,63
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	300	81 116	35,2	44,15	•••		•••	73,04
315	Professionnel – sc. infirmières	25 680	63 265	36,2	33,49				49,62
411	Juge, avocat et notaire	2 320	126 507	35,4	68,64	47,37	55,86	67,23	102,64
4111 4112	Juge Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	480 1 850	245 806 95 668	34,8 35,6	135,22 51,43	43,62	55,67	55,86	203,49 76,81
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsecondaire	9 780	94 260	35,9	50,29	39,72	52,29	63,26	70,04
4121	Professeur d'université		106 252	36,0	56,52	47,76	57,58	65,24	78,26
4122	Assistant d'enseignement et de recherche au niveau		48 587	35,3	26,25		•••		37,06
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	9 260	69 819	35,1	38,16	38,96	39,00	39,64	60,71
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	48 820	65 166	35,0	35,68				57,21
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et	6 190	65 565	35,3	35,61	32,42	37,49	39,00	51,94
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	21 170	71 910	35,7	38,63	34,33	39,26	41,85	58,13
4161	Agent de progr., recherch. et expert- conseil en sc. naturelles et appliquées	710	81 043	36,3	42,92	38,42	41,85	46,33	69,71
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	1 500	71 113	35,4	38,56	33,75	39,88	43,26	57,65
5111	Bibliothécaire		71 805	35,3	39,04	34,25	40,72	43,35	58,10
5112	Restaurateur et conservateur		73 396	34,9	40,29	34,43	40,86	46,39	62,63
5113	Archiviste		66 021	36,5	34,68	31,27	34,25	39,46	54,00
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	3 930	67 395	36,1	35,73	31,07	36,16	39,86	54,39
5121	Auteur, rédacteur et écrivain		61 831	35,1	33,68	31,39	33,50	37,54	55,67

Tableau A-8
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h		· ·	\$/h		
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles		74 435	36,3	39,26	37,73	40,74	43,36	57,37
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	2 690	66 785	35,7	35,80	30,89	36,87	39,86	54,54
Formation	collégiale								
121	Personnel de superv. – travail de bureau	1 890	58 056	38,6	28,85	24,68	28,75	31,21	49,68
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	130	62 734	35,5	33,83	29,38	33,81	37,92	51,49
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	100	65 588	37,5	33,67	30,25	33,00	37,30	49,36
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	130	61 047	36,2	32,33	29,39	31,66	35,26	48,96
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	130	64 175	38,3	32,20	29,76	31,71	34,66	51,59
122	Personnel administratif et de réglementation	26 080	53 504	36,0	28,47	25,88	26,48	30,46	43,73
1221	Agent d'administration	16 410	50 264	35,8	26,84	25,51	25,94	28,42	41,01
1222	Adjoint de direction	1 610	62 979	35,0	34,49	29,67	34,99	38,87	50,21
1223	Agent du personnel et recruteur	330	52 919	34,6	29,36	26,67	29,63	31,53	48,35
1225	Agent aux achats	2 520	68 225	36,5	35,76	29,54	36,08	39,05	56,20
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	12 140	40 915	34,8	22,52	21,19	21,73	23,25	34,15
221	Personnel techn. – sc. physiques	380	54 476	34,9	29,94	25,50	28,21	32,95	47,72
222	Personnel techn. – sc. de la vie	2 500	51 666	36,8	26,92	24,79	25,50	28,47	41,36
2221	Technologue et technicien en biologie	610	50 485	36,1	26,74	25,31	26,11	29,46	40,07
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	3 540	59 416	35,9	31,65	25,50	30,74	36,25	50,16
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	3 180	65 402	35,6	35,41	28,07	35,76	42,53	60,49
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	640	54 742	34,9	30,10	26,57	31,06	33,50	49,55
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	1 450	60 753	35,9	32,29	27,05	31,18	37,37	51,64
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	510	56 178	35,8	29,91	25,50	27,17	34,47	45,86
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	390	70 890	38,8	35,20	28,62	34,15	43,89	53,53
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	130	82 026	36,3	43,22	39,06	44,43	47,14	65,47
228	Personnel techn. – informatique	4 710	49 550	35,1	27,05	24,67	27,17	28,47	40,28
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	8 130	50 680	35,1	27,71	25,58	29,37	30,26	41,18

Tableau A-8
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
				-	Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h		4	\$/h	- 4	
3211	Technologiste médical et assistant en anatomopathologie	1 780	52 517	35,0	28,75				42,70
3212	Technicien de laboratoire médical	1 060	52 495	35,0	28,76	28,33	29,37	30,78	42,72
3219	Autres technologues et technicien des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	190	40 593	36,2	21,52				32,41
322	Personnel technique en soins dentaires	190	51 367	35,3	27,86				41,65
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion,	14 160	53 054	36,4	27,92	25,94	29,36	29,37	41,19
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	670	47 565	35,3	25,76	24,07	25,21	28,16	39,43
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	2 570	46 216	35,0	25,30	23,32	25,94	26,69	38,20
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	1 300	54 940	38,1	27,56	24,60	28,25	30,29	41,96
524	Concepteur artistique et artisan	530	54 202	36,4	28,50	25,49	27,28	28,92	43,56
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	770	47 773	35,1	26,12	24,11	26,43	27,64	39,39
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	730	47 689	35,1	26,07				39,32
621	Personnel de superv. – ventes et services	1 020	54 023	38,0	27,34	23,53	24,66	31,88	41,09
624	Chef et cuisinier	1 290	42 350	38,7	20,98				31,71
6241	Chef		54 477	39,0	26,71	21,53	27,21	29,00	39,38
6242	Cuisinier		41 445	38,6	20,55				31,12
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	1 860	68 062	37,8	34,61	32,64	34,86	35,90	57,16
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	260	72 524	37,9	36,91	33,10	35,50	39,49	58,71
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	830	59 781	39,6	28,94	24,79	29,33	32,59	44,61
723	Machiniste et pers. assimilé	200	53 390	38,6	26,54	21,72	27,41	28,06	43,35
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	140	52 527	38,9	25,93	21,72	26,01	27,67	41,09
7232	Outilleur-ajusteur	60	55 355	38,0	27,92	26,57	27,85	28,23	48,68
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	2 980	57 921	37,7	29,50	25,87	30,22	32,64	51,82
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	950	50 895	38,8	25,15	21,72	23,64	28,11	38,83
7242	Électricien industriel	160	57 247	38,6	28,49	27,54	28,31	29,89	46,35
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	740	48 874	38,5	24,38	21,72	24,00	27,54	38,55
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	280	54 051	38,5	26,99	25,29	27,54	28,11	44,45

Tableau A-8
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			•		Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h		·	\$/h	<u>'</u>	
727	Charpentier et ébéniste	690	47 885	38,7	23,72	20,77	21,80	26,96	37,21
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	130	48 568	39,0	23,86	19,77	24,13	27,33	37,47
729	Autre personnel – métiers de la construction	350	45 438	38,6	22,58	19,27	21,29	26,16	35,66
7294	Peintre et décorateur	300	45 868	38,7	22,75	19,27	22,29	26,16	35,87
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	1 320	53 495	39,1	26,21	23,13	26,95	28,11	41,43
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)		50 268	38,5	25,04	21,72	25,84	27,54	40,76
7322	Débosseleur et réparateur de carrosserie	200	56 166	38,8	27,74	27,54	27,89	28,41	43,62
733	Autre mécanicien	280	56 420	39,8	27,15	27,05	27,54	28,61	41,76
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers.	80	41 099	38,8	20,25	•••			31,49
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	1 740	63 693	37,6	32,53	25,67	34,86	34,87	58,59
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	210	38 978	36,1	20,65	18,77	19,57	20,64	30,93
7381	Opérateur de presse à imprimer	160	36 348	35,2	19,75				29,21
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquiculture	140	64 099	38,8	31,93	24,96	30,01	36,06	50,97
921	Surveillant – industries de transformation	90	72 239	39,1	35,53	32,88	35,71	36,84	55,62
Formation	de niveau secondaire								
141	Commis – trav. gén. de bureau	23 640	37 521	35,0	20,55	18,73	20,30	21,34	31,13
1411	Commis de bureau général	22 280	37 788	35,0	20,69	19,65	20,30	21,34	31,35
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	100	39 857	34,2	22,34	19,90	22,35	24,89	36,47
1414	Réceptionniste et standardiste	1 270	32 641	35,0	17,88				26,94
142	Commis – bureautique et éditique	570	38 703	35,0	21,18	19,60	20,75	22,49	32,56
143	Commis – finances et assurance	1 710	45 789	34,6	25,39	22,00	25,06	29,00	41,19
144	Commis de soutien administratif	5 210	46 248	36,7	24,18	23,09	23,66	25,94	38,46
145	Commis – biblioth., correspond. et information	3 260	42 002	34,9	23,08	20,16	22,69	25,01	37,51
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	2 400	43 713	35,1	23,96	21,10	22,70	26,95	39,25
147	Commis – expéd. et distribution	3 900	43 491	36,6	22,80	19,40	21,62	25,73	35,91
1472	Magasinier et commis aux pièces	2 240	40 786	36,4	21,47				33,75

Tableau A-8
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			·	-	Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h		1 quartilo	\$/h	o quartio	
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	280	43 678	35,0	24,00	21,44	22,83	26,95	38,92
1475	Répartiteur et opérateur radio	860	47 952	37,1	24,86	20,59	25,26	27,86	39,82
341	Personnel – soutien serv. de santé	13 420	35 763	36,3	18,89				29,09
646	Personnel – serv. protection	4 310	57 246	39,1	28,01	25,08	26,94	31,66	42,81
647	Personnel de soutien familial et de garderie	5 760	36 909	35,0	20,21				29,85
648	Autre pers. – soins personnalisés	120	40 208	36,2	21,29	18,52	20,12	25,43	34,57
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	7 870	49 427						36,30
7411	Conducteur de camions	620	46 287						34,77
7412	Conducteur d'autobus et opér. de métro et autres transports en commun	5 800	50 459	39,9	24,21	23,57	25,01	25,38	35,86
7413	Chauffeur de taxi, chauffeur de limousine et chauffeur	100	39 243	38,7	19,47				29,84
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	1 360	47 220	38,3	23,64				39,52
742	Conducteur d'équip. lourd	2 040	48 950	38,1	24,67	23,49	25,15	25,43	42,88
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)	1 150	48 133	36,9	25,03	···			46,88
7422	Conducteur de machinerie d'entretien public	890	50 011	39,6	24,21	22,92	23,90	25,80	38,22
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. assimilé	••	42 244	40,0	20,26	16,91	20,08	22,66	30,80
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	380	53 126	39,0	26,19	23,40	25,04	27,54	42,83
745	Débardeur et manutentionnaire		39 200	36,9	20,29	17,58	18,85	23,44	31,46
843	Personnel – agricult. et horticulture	30	39 972	38,9	19,68	18,03	19,11	19,84	30,00
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	520	52 247	38,5	26,00	23,75	25,82	27,56	42,64
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	180	37 754	35,7	20,21	16,86	19,89	21,53	31,81
9471	Opérateur de machines à imprimer	140	37 394	35,7	20,07	17,46	20,01	21,53	31,25
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique		50 130	37,9	25,34	20,70	24,00	28,61	39,80
Formation	en cours d'emploi								
6611	Caissier	1 270	39 455	37,7	20,08				28,28
662	Autre pers. de la vente et pers. assimilé		45 093	37,6	22,99		•••		35,63
6641	Serveur au comptoir, aide de cuisine et personnel assimilé	2 660	34 427	38,7	17,05				25,97
666	Nettoyeur	9 680	36 283	38,6	18,02	16,37	17,38	18,65	27,64
6661	Préposé à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	3 140	33 267	38,6	16,53		•••		25,18
6662	Nettoyeur spécialisé		39 453	38,8	19,48	19,11	19,14	19,16	27,95
6663	Concierge et concierge	6 480	37 713	38,6	18,73	15,98	17,84	20,77	28,81
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attractions	380	42 157	39,2	20,63	16,91	22,74	23,03	31,74

Tableau A-8
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h			\$/h		
668	Personnel élém. – serv. personnels	740	33 365	38,7	16,53				25,13
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construction	1 740	42 788	38,6	21,30	17,84	20,78	22,98	33,20
7611	Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction	1 370	40 164	38,7	19,89	17,12	20,77	20,78	29,84
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers	370	52 422	38,1	26,45	23,18	28,22	30,45	46,06
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. assimilé, n.c.a.	2 640	45 590	38,7	22,61	20,10	22,41	23,33	37,02
7621	Manœuvre à l'entretien des travaux publics	2 380	44 879	38,6	22,34	20,10	21,72	22,95	36,96
861	Personnel élém. – prod. primaire	1 450	35 508	38,6	17,66				26,77
8612	Manœuvre en aménagement paysager et en entretien des	1 440	35 489	38,6	17,65				26,75
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publique	110	46 854	39,0	23,03	21,72	23,39	23,56	35,75

^{1.} Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et secteur de la santé et des services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, universités et administration fédérale au Québec).

^{2.} Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{3.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

^{4.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-9
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
		-,-	- -	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeur des ressources humaines	93 380	34,9	51,40	46,74	50,29	54,25	80,96
0113	Directeur des achats	81 605	35,3	44,61	39,75	46,09	50,45	69,38
0114	Directeur d'autres services administratifs	93 671	34,9	51,46	45,90	51,50	57,38	81,57
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	106 772	35,0	58,46	50,19	55,99	65,40	93,82
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	93 095	35,1	50,92	45,90	51,77	55,76	80,13
0211	Directeur des services de génie	93 280	35,3	50,81	44,81	51,33	56,20	80,03
0212	Directeur de services d'architecture	93 226	35,0	51,13	46,18	51,77	55,81	80,00
	et de sciences		•		10,10	01,77	00,01	00,00
0213	Gestionnaire de systèmes informatiques	92 451	34,9	50,70				80,59
041	Directeur – fonction publique	99 964	34,9	55,01	47,17	53,88	60,71	82,28
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	85 922	35,0	47,16	41,59	47,50	51,90	74,13
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	88 363	34,8	48,59	42,91	48,70	52,99	77,99
064	Directeur – serv. protection	89 382	44,5	39,14	32,48	35,79	44,09	63,42
0641	Officier de direction des services de police	88 701	45,5	37,97	32,48	35,66	41,75	61,90
0642	Chef et officier supérieur des services d'incendie	93 689	39,8	45,41	41,00	45,26	49,06	72,12
071	Directeur – constr. et transport	94 001	35,4	51,10	42,28	50,37	57,68	80,38
0711	Directeur de la construction	91 633	35,6	49,59	42,03	50,28	55,17	77,35
0713	Directeur des transports	98 199	35,0	53,77	48,67	55,27	57,71	85,88
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	87 667	35,9	47,02	39,96	47,13	53,24	74,13
091	Directeur – fabric. et serv. d'utilité publique	91 888	36,0	49,13	41,79	50,52	54,19	77,01
Formation u	universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	73 909	34,9	40,56	36,89	41,55	46,40	65,73
1121	Spécialiste des ressources humaines	71 978	34,9	39,47	36,09	39,25	44,60	62,84
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	77 146	34,9	42,39	39,48	44,74	46,60	70,68
212	Professionnel – sc. de la vie	76 445	35,2	41,68	36,96	41,65	46,60	69,38
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	79 549	35,2	43,38	39,88	45,63	46,60	69,09
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	75 151	34,9	41,20	35,76	42,78	46,60	66,37
2151	Architecte	74 925	34,9	41,09	37,27	43,28	45,87	64,33
2153	Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols	74 405	34,9	40,79	35,01	42,16	46,60	65,79
2154	Arpenteur-géomètre	84 549	35,0	46,29	42,88	46,60	48,67	76,40
217	Professionnel – informatique	67 663	34,5	37,54	33,50	36,58	41,55	61,12

Tableau A-9
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
		,	-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	59 255	34,5	32,93				56,39
411	Juge, avocat et notaire	89 389	34,8	49,28	43,40	51,82	55,95	78,44
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	89 389	34,8	49,28	43,40	51,82	55,95	78,44
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	56 868	36,0	30,23	28,33	29,63	33,20	54,04
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	70 259	34,9	38,64	32,69	39,69	44,81	62,84
4161	Agent de progr., recherch. et expert- conseil en sc. naturelles et appliquées	64 655	34,4	35,90	28,91	36,35	40,42	54,59
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	65 568	34,8	36,10	30,76	35,96	43,22	58,18
5111	Bibliothécaire	65 485	34,8	36,11	30,39	36,05	43,63	58,47
5113	Archiviste	63 779	35,0	35,00	29,60	34,04	40,91	55,20
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	65 776	34,8	36,22	31,25	34,80	42,11	58,20
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	66 429	34,8	36,57	30,87	36,85	42,11	58,14
Formation c	collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	61 559	35,3	33,37	29,46	32,46	36,13	53,23
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	60 996	34,7	33,55	29,38	32,60	37,05	54,86
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	62 631	34,2	35,07	31,00	34,29	37,61	55,30
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	58 789	36,0	31,26	29,43	31,61	33,50	50,05
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	66 607	36,9	34,64	X	х	х	53,48
122	Personnel administratif et de réglementation	57 029	35,0	31,24	27,86	29,63	33,50	51,75
1221	Agent d'administration	56 707	35,0	31,10	29,63	29,69	33,12	52,15
1222	Adjoint de direction	58 224	34,6	32,15	25,09	29,86	36,10	50,09
1223	Agent du personnel et recruteur	51 199	34,5	28,38	24,73	28,36	29,63	46,66
1225	Agent aux achats	57 948	35,2	31,61	28,36	29,68	33,50	51,88
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	54 871	34,3	30,61	26,96	29,46	33,11	49,05
1231	Teneur de livres	49 844	34,1	28,04	26,14	27,86	30,59	44,02
124	Personnel en secrétariat	44 690	34,3	24,94	22,83	24,36	26,17	41,37
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	44 599	34,4	24,86	22,80	24,36	26,16	41,26
221	Personnel techn. – sc. physiques	53 137	35,9	28,38	25,83	27,86	32,95	47,64
222	Personnel techn. – sc. de la vie	53 032	36,4	28,03	25,43	26,36	29,63	49,20
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	57 475	35,9	30,75	26,87	31,39	33,50	48,99
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	57 801	36,7	30,25	28,04	29,89	31,45	50,85

Tableau A-9
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	53 566	34,6	29,67	25,87	30,09	33,50	47,90
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	54 095	35,0	29,67	26,29	29,63	31,85	47,72
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	57 817	34,9	31,91	25,90	32,00	36,85	48,73
228	Personnel techn. – informatique	53 794	34,6	29,81	27,67	28,62	32,33	47,14
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion,	54 075	34,8	29,77	•••			52,86
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	49 257	34,0	27,74	25,39	27,23	29,02	44,42
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	47 275	34,2	26,54	25,73	26,11	27,86	44,13
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	51 044	36,0	27,35	24,47	28,39	29,63	44,43
524	Concepteur artistique et artisan	51 788	34,6	28,69				49,55
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	53 791	35,1	29,40	25,92	29,09	32,33	46,64
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	53 866	35,1	29,44	25,96	29,08	32,33	46,64
621	Personnel de superv. – ventes et services	63 136	36,5	33,28	31,64	34,51	37,49	53,41
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	68 252	37,7	34,76	32,32	35,25	36,65	55,67
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	70 774	37,4	36,37	33,51	35,66	37,82	58,44
723	Machiniste et pers. assimilé	55 130	37,1	28,51				51,98
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	56 093	38,0	28,33	26,42	28,44	29,89	48,12
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	54 851	38,0	27,70	25,87	28,33	28,84	47,08
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	52 319	37,7	26,68	25,61	25,89	28,33	46,28
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	53 344	37,8	27,10				46,61
727	Charpentier et ébéniste	52 969	38,3	26,53	25,29	26,84	27,33	44,50
729	Autre personnel – métiers de la construction	50 164	37,6	25,64	24,47	25,89	26,36	45,33
7294	Peintre et décorateur	50 275	37,8	25,53	24,45	25,89	26,28	44,56
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	53 283	38,7	26,45	24,43	25,87	28,33	43,63

Tableau A-9
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
		- 7 -	_	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	54 056	37,3	27,81	25,84	27,33	29,89	49,01
7312	Mécanicien d'équipement lourd	52 761	39,7	25,44	24,01	25,68	25,87	39,86
732	Mécanicien – véhic. automobiles	53 981	37,4	27,71				48,43
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	54 012	37,3	27,79				48,65
7322	Débosseleur et réparateur de carrosserie	53 676	38,2	26,98		•••		46,32
733	Autre mécanicien	52 578	37,1	27,17				49,13
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	52 874	37,6	27,03	25,99	27,83	28,33	47,22
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquiculture	72 213	38,0	36,69	31,44	35,25	41,58	59,22
921	Surveillant – industries de transformation	72 224	39,0	35,59	32,95	35,71	37,15	55,69
Formation of	de niveau secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	40 863	34,8	22,52	21,16	22,39	24,16	37,45
1411	Commis de bureau général	41 170	34,8	22,67	21,43	22,39	24,55	37,79
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	37 917	34,3	21,18	18,98	19,90	22,32	33,63
1414	Réceptionniste et standardiste	36 714	34,4	20,46	19,06	20,23	20,65	33,12
142	Commis – bureautique et éditique	40 971	34,6	22,72	21,14	22,63	24,36	37,28
143	Commis – finances et assurance	45 591	33,9	25,70	22,86	25,80	28,36	42,14
144	Commis de soutien administratif	44 281	34,5	24,61	21,19	24,20	27,79	39,77
145	Commis – biblioth., correspond. et information	39 043	34,5	21,70	18,90	20,65	24,36	36,95
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	46 094	34,9	25,33	22,11	24,36	29,63	44,54
146	Commis – serv. postaux et messagerie	43 561	37,8	22,08	20,28	21,91	23,17	35,65
147	Commis – expéd. et distribution	48 411	36,3	25,65	23,27	26,11	27,86	42,37
1472	Magasinier et commis aux pièces	48 423	37,1	25,11	22,62	26,11	27,86	41,50
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	45 869	36,1	24,38	23,26	24,29	25,43	40,65
1475	Répartiteur et opérateur radio	48 707	36,1	25,96	23,85	26,36	27,86	42,91
646	Personnel – serv. protection	50 281	35,0	27,55	24,36	26,46	30,17	46,88
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	46 264						43,39
7411	Conducteur de camions	48 678						37,57
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	45 407	36,5	23,87		•••		45,55
742	Conducteur d'équip. lourd	49 069	38,0	24,77	23,74	25,22	25,43	43,26
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)	48 256	36,7	25,25				48,14
7422	Conducteur de machinerie d'entretien public	50 011	39,6	24,21	22,92	23,90	25,80	38,22

Tableau A-9
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire		Rémunération globale	
			_	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	48 997	39,3	23,92	22,72	23,84	24,88	39,95
745	Débardeur et manutentionnaire	45 228	38,7	22,43	x	х	x	38,13
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	52 112	38,5	25,97	23,75	25,70	27,61	42,66
666	Nettoyeur	43 190	37,4	22,17				39,75
6663	Concierge et concierge	43 326	37,3	22,30				40,28
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs	47 623	38,8	23,53	22,95	23,35	24,12	38,20
668	Personnel élém. – serv. personnels	37 559	37,4	19,13	17,08	19,14	19,92	28,97
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construction	45 457	38,8	22,51	20,87	22,98	24,12	37,20
7611	Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction	44 777	38,6	22,30	20,68	22,98	24,12	37,38
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers	48 400	39,6	23,40			•••	36,44
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. assimilé, n.c.a.	44 355	38,7	22,01	20,10	22,46	22,90	36,24
7621	Manœuvre à l'entretien des travaux publics	44 355	38,7	22,01	20,10	22,46	22,90	36,24
861	Personnel élém. – prod. primaire	46 960	37,9	23,86	21,76	23,26	26,84	40,13
8612	Manœuvre en aménagement paysager et en entretien des terrains	46 960	37,9	23,86	21,76	23,26	26,84	40,13
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publique	48 666	39,6	23,54	21,83	23,56	23,91	36,93

^{1.} Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-10
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
		·	_	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeur des ressources humaines	109 026	34,6	60,34	49,76	61,15	67,72	86,34
0113	Directeur des achats	101 956	34,8	56,18	51,37	53,26	57,16	81,52
0114	Directeur d'autres services administratifs	94 734	34,8	52,18	45,04	50,68	56,74	75,75
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	99 576	34,7	55,00	47,42	53,21	62,06	79,86
0212	Directeur de services d'architecture et de sciences	113 310	34,7	62,46	51,88	57,02	70,45	88,16
0213	Gestionnaire de systèmes informatiques	97 437	34,7	53,84	47,34	53,01	58,76	78,51
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	117 917	34,9	64,73	49,99	64,28	75,23	91,72
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	92 363	34,9	50,71	45,12	49,99	55,94	73,36
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	96 588	34,4	53,71	47,66	50,68	58,94	77,03
063	Directeur – restauration et serv. d'hébergement	86 344	34,4	48,03	39,50	48,77	53,67	68,14
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	96 903	35,0	53,15	42,87	52,12	57,43	76,38
Formation (universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	71 490	34,6	39,53	34,60	40,15	44,27	58,04
1121	Spécialiste des ressources	71 497	34,5	39,60	34,13	40,41	45,41	57,49
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	71 484	34,7	39,47	34,75	39,86	42,56	58,58
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	72 837	34,6	40,30	38,38	40,57	42,56	57,90
214	Autre professionnel – génie	66 816	34,9	36,69	31,74	39,27	41,89	53,54
2161	Mathématicien, statisticien et	63 097	35,0	34,55	27,25	34,97	42,12	49,80
217	Professionnel – informatique	69 547	34,5	38,58	34,77	39,79	42,08	56,33
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	62 912	34,2	35,24	31,54	35,77	38,95	51,15
315	Professionnel – sc. infirmières	57 728	34,5	32,07	28,32	31,60	35,61	45,05
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	87 133	34,6	48,20	33,25	44,61	55,99	69,79
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsecondaire	101 671	36,0	54,15	45,07	55,56	64,74	75,04
4121	Professeur d'université	106 252	36,0	56,52	47,76	57,58	65,24	78,26
4122	Assistant d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	56 008	35,9	29,69	22,56	27,58	35,62	40,49
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	56 175	34,3	31,39	26,14	32,42	33,60	46,05
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	65 305	34,6	36,14	31,85	36,98	40,86	53,05

Tableau A-10
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
		,	_	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	71 519	34,9	39,28	35,73	39,79	41,63	56,14
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	67 352	34,9	37,03	31,85	38,94	41,74	54,00
4161	Agent de progr., recherch. et expert- conseil en sc. naturelles et appliquées	72 495	35,0	39,69	37,01	42,17	42,56	58,27
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	69 080	34,8	38,00	32,63	37,90	40,57	55,24
5111	Bibliothécaire	69 649	34,8	38,31	32,72	37,90	40,50	55,49
5113	Archiviste	67 163	34,7	37,07	32,60	37,08	40,67	53,85
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	64 760	34,5	35,93	31,77	37,52	40,02	52,21
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	57 795	34,5	32,00	25,31	32,02	39,08	46,40
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	66 695	34,3	37,16	30,86	37,99	39,11	53,32
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	64 947	34,5	36,02	31,97	37,82	40,02	52,37
Formation of	collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	56 400	34,6	31,25	27,83	30,99	34,02	45,65
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	55 684	34,2	31,21	27,50	31,05	34,35	44,55
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	62 278	34,8	34,29	29,51	33,45	36,11	49,79
122	Personnel administratif et de réglementation	51 885	34,7	28,67	25,56	26,40	32,14	41,94
1221	Agent d'administration	50 110	34,7	27,67	25,36	25,98	29,36	40,53
1222	Adjoint de direction	62 427	34,8	34,38	27,56	35,22	40,63	50,19
1223	Agent du personnel et recruteur	53 581	35,1	29,24	26,70	29,95	31,53	43,25
1225	Agent aux achats	56 412	34,5	31,32	25,50	28,05	36,79	45,10
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	48 850	34,6	27,05	22,55	27,78	31,02	39,74
1231	Teneur de livres	51 458	34,5	28,55	26,94	28,32	31,02	42,76
124	Personnel en secrétariat	42 395	34,4	23,62	21,43	22,91	25,90	34,77
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	42 390	34,4	23,62	21,43	22,90	25,91	34,77
221	Personnel techn. – sc. physiques	55 544	35,0	30,41	28,21	29,36	31,03	44,22
222	Personnel techn. – sc. de la vie	50 221	36,1	26,55	22,63	27,66	29,46	38,34
2221	Technologue et technicien en	52 691	36,5	27,53	25,18	28,71	29,46	40,48
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	53 366	36,4	28,18	25,98	27,65	29,58	41,22
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	51 662	35,7	27,70	26,02	27,65	29,58	40,36
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	53 772	35,6	28,93	26,51	29,40	29,58	42,31
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	53 564	35,8	28,74	27,51	29,03	30,31	41,96

Tableau A-10
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
		·	=	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	54 167	36,0	28,92	27,52	29,42	30,33	42,26
228	Personnel techn. – informatique	50 522	35,4	27,32	25,18	27,66	29,46	39,92
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	47 295	34,9	25,96	22,73	26,91	29,00	38,12
322	Personnel technique en soins dentaires	52 075	36,3	27,42	25,98	26,33	28,85	40,95
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	52 118	33,6	29,87	24,68	29,33	33,77	43,68
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	46 836	34,8	25,83	24,98	26,01	27,66	38,38
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	48 498	35,1	26,56	23,23	25,93	28,92	38,95
524	Concepteur artistique et artisan	55 929	34,8	30,86	25,93	29,12	34,83	44,60
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	56 168	34,5	31,23	22,97	30,09	36,80	45,82
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	55 011	35,3	29,94	х	х	х	42,87
621	Personnel de superv. – ventes et services	58 659	35,6	31,62	26,59	32,01	34,66	45,73
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	64 110	36,3	33,93	29,26	34,08	38,37	49,29
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	47 920	38,0	24,18	22,72	23,32	25,25	35,93
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	47 559	38,2	23,84	22,40	23,29	25,02	35,50
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	47 721	38,4	23,81	22,40	23,67	25,02	35,34
727	Charpentier et ébéniste	46 150	38,6	22,94	20,74	22,90	25,12	34,38
729	Autre personnel – métiers de la construction	42 223	38,4	21,05	20,02	20,36	22,29	31,32
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	45 747	38,6	22,70	20,23	22,81	24,00	33,33
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé,	43 717	37,7	22,19	20,33	22,00	23,06	33,44
7381	Opérateur de presse à imprimer	39 691	36,9	20,61	х	х	х	31,13

Tableau A-10
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			_	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation of	de niveau secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	40 270	34,4	22,46	21,23	22,68	23,59	32,71
1411	Commis de bureau général	40 887	34,3	22,84	21,34	22,68	24,02	33,18
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	38 085	34,3	21,28	19,14	20,53	23,41	31,01
1414	Réceptionniste et standardiste	37 606	34,8	20,74	18,69	21,25	22,61	30,71
142	Commis – bureautique et éditique	39 584	35,0	21,67	·	·		32,48
143	Commis – finances et assurance	39 206	34,2	21,99	19,90	21,68	23,25	31,88
144	Commis de soutien administratif	42 148	34,7	23,30	22,39	24,00	24,02	34,30
145	Commis – biblioth., correspond. et information	39 316	34,7	21,69	20,00	21,34	22,76	32,14
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	38 532	34,5	21,43	19,60	21,34	22,13	31,40
146	Commis – serv. postaux et messagerie	37 611	36,7	19,66	19,01	19,52	20,51	29,09
147	Commis – expéd. et distribution	39 271	35,9	21,00	19,28	20,82	22,46	30,79
1472	Magasinier et commis aux pièces	40 537	36,3	21,48	19,31	21,25	22,77	31,61
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	38 936	35,9	20,82	20,01	20,52	21,34	30,15
341	Personnel – soutien serv. de santé	37 460	35,4	20,26	18,21	20,12	22,13	30,49
648	Autre pers. – soins personnalisés	36 984	36,1	19,63	18,47	20,05	20,12	28,93
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	38 845	•••				••	29,15
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	38 446	37,9	19,41	17,95	18,79	20,09	28,24
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	42 407	36,7	22,31	•••		•••	33,18
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	37 123	36,0	19,75	18,64	20,01	20,41	29,28
9471	Opérateur de machines à imprimer	36 772	35,8	19,68	18,60	19,99	20,31	29,10
Formation 6	en cours d'emploi							
6651	Gardien de sécurité et personnel assimilé	42 658	38,7	21,18	17,91	21,28	21,93	31,46
666	Nettoyeur	37 440	38,0	18,87	17,87	18,65	19,53	27,82
6663	Concierge et concierge d'immeubles	37 752	38,2	18,95	17,95	18,65	19,53	27,92
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attractions	39 949	37,9	20,21	19,55	20,12	20,41	30,17
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construction	38 044	38,5	18,94	17,16	19,35	19,98	28,65
7611	Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction	39 757	38,6	19,75	19,24	19,43	19,91	30,58
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers	36 400	38,4	18,17	16,28	17,29	20,34	26,79
861	Personnel élém. – prod. primaire	40 697	38,7	20,16	18,99	20,12	20,69	30,27
8612	Manœuvre en aménagement paysager et en entretien des terrains	40 697	38,7	20,16	18,99	20,12	20,69	30,27

^{1.} Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-11
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeur des ressources humaines	100 615	37,5	51,42				80,03
0113	Directeur des achats	96 460	37,5	49,30				78,01
0114	Directeur d'autres services administratifs	94 690	37,5	48,39				76,58
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	104 370	37,5	53,34				83,85
0212	Directeur de services d'architecture et de sciences	113 381	37,5	57,94				91,29
0213	Gestionnaire de systèmes informatiques	104 035	37,5	53,17				83,57
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	100 911	37,5	51,57	47,46	51,30	52,24	82,78
041	Directeur – fonction publique	93 189	37,5	47,62				74,93
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	94 858	37,5	48,48				75,76
071	Directeur – constr. et transport	103 862	37,7	52,91	49,33	54,64	56,20	82,72
0713	Directeur des transports	108 772	37,5	55,59	X	Х	X	87,02
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	68 824	40,0	32,97	Х	х	x	51,89
Formation (universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	77 896	37,5	39,81	37,89	39,86	42,12	61,88
1121	Spécialiste des ressources humaines	76 747	37,5	39,22	35,30	39,22	42,12	60,08
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	78 838	37,5	40,29				63,40
211	Professionnel – sc. physiques	85 084	37,5	43,48	38,09	44,14	50,61	67,62
2111	Physicien et astronome	84 004	37,5	42,93	38,09	43,49	47,50	66,54
2112	Chimiste	77 831	37,5	39,78	34,49	38,12	44,68	61,65
2114	Météorologiste	85 921	37,5	43,91	37,19	47,33	51,71	68,67
2115	Autre professionnel des sciences physiques	93 291	37,5	47,68	40,67	49,43	55,26	75,04
212	Professionnel – sc. de la vie	89 646	37,5	45,81	38,12	45,30	52,46	71,88
2121	Biologiste et autres scientifiques	89 710	37,5	45,85	38,12	45,30	52,46	71,93
2122	Professionnel des sciences forestières	84 219	37,5	43,04	х	Х	х	67,73
214	Autre professionnel – génie	100 887	37,5	51,56	46,82	51,20	58,93	79,49
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	85 767	37,5	43,83	40,44	41,62	47,77	68,80
2151	Architecte	88 819	37,5	45,39	40,36	46,65	50,61	70,95
2154	Arpenteur-géomètre	81 513	37,5	41,66				65,77
217	Professionnel – informatique	75 101	37,5	38,38	33,75	38,82	42,60	59,78
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	75 101	37,5	38,38	33,75	38,82	42,60	59,78
314	Professionnel – thérapie et évaluation	77 358	37,5	39,53	34,37	39,10	42,97	63,42
315	Professionnel – sc. infirmières	74 318	37,5	37,98	36,91	38,52	39,32	61,09

Tableau A-11
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
		- , -	_	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
411	Juge, avocat et notaire	168 063	37,5	85,89	60,81	67,23	138,70	131,39
4111	Juge	271 881	37,5	138,95				209,01
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	113 907	37,5	58,21	51,04	60,81	67,23	90,70
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	70 147	37,8	35,61	30,89	34,97	39,76	55,64
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	73 353	37,5	37,49	31,58	38,43	41,55	59,70
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	73 113	37,5	37,36	34,66	37,49	40,12	58,76
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	78 063	37,5	39,89	33,37	39,86	45,92	62,03
4161	Agent de progr., recherch. et expert- conseil en sc. naturelles et appliquées	77 698	37,5	39,71	36,62	40,55	41,85	61,06
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	69 535	37,5	35,54	31,27	34,25	39,88	56,29
5111	Bibliothécaire	71 458	37,5	36,52				57,83
5113	Archiviste	66 833	37,5	34,16	31,27	33,63	36,08	54,12
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	71 445	37,5	36,51	32,06	36,16	40,90	56,84
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	72 791	37,5	37,20	33,37	38,27	41,07	57,81
5125	Traducteur, terminologue et interprète	69 753	37,5	35,65	30,37	36,16	40,90	55,63
Formation of	collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	62 729	40,0	30,06	х	х	х	47,43
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	62 729	40,0	30,06	x	х	х	47,43
122	Personnel administratif et de réglementation	57 996	37,5	29,64	26,48	28,42	30,46	46,57
1221	Agent d'administration	55 817	37,5	28,52	26,48	28,42	30,46	44,83
1225	Agent aux achats	70 615	37,5	36,09	29,54	37,56	40,73	56,39
124	Personnel en secrétariat	43 892	37,5	22,43	22,09	22,33	23,31	35,72
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	43 544	37,5	22,25	22,07	22,33	23,31	35,46
222	Personnel techn. – sc. de la vie	60 813	37,5	31,08	28,77	31,41	32,67	48,66
2221	Technologue et technicien en biologie	54 870	37,5	28,04		•••		43,93
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	71 737	37,5	36,66	32,96	36,25	39,88	57,45
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	69 137	37,7	35,22	32,83	36,41	40,21	54,40
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	74 104	37,7	37,67	34,47	38,83	42,67	58,93

Tableau A-11
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
		.,	_	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	72 092	37,5	36,84				57,70
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	77 362	39,2	37,86	32,28	35,02	44,43	59,46
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	89 108	37,5	45,54	43,39	44,43	48,91	70,66
322	Personnel technique en soins dentaires	57 272	37,5	29,27				45,46
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion,	58 069	37,7	29,57	28,16	29,82	31,71	46,23
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	58 845	37,5	30,07	28,99	29,82	31,71	46,80
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	49 675	37,5	25,39				39,98
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	43 493	37,5	22,22	x	Х	Х	34,67
524	Concepteur artistique et artisan	57 681	37,5	29,48				46,13
621	Personnel de superv. – ventes et services	61 221	39,7	29,62	25,81	30,39	32,96	46,65
624	Chef et cuisinier	53 016	39,7	25,63	24,90	25,69	27,01	40,07
6241	Chef	56 731	40,0	27,18				42,56
6242	Cuisinier	52 172	39,6	25,28				39,50
626	Policier et pompier	65 377	37,6	33,31				51,71
6261	Policier (sauf cadres supérieurs)	65 615	37,5	33,53				52,07
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	55 283	40,0	26,49				41,42
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	59 394	40,0	28,46	27,38	29,15	30,22	44,23
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	61 434	40,0	29,44		•••		45,91
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	59 034	40,0	28,29		•••		44,24
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	59 668	40,0	28,59	27,05	28,11	29,57	44,85
727	Charpentier et ébéniste	57 580	40,0	27,59				43,12
729	Autre personnel – métiers de la construction	55 858	40,0	26,76		•••		41,65
7294	Peintre et décorateur	55 858	40,0	26,76				41,65
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	56 899	40,0	27,26				42,68
732	Mécanicien – véhic. automobiles	55 846	40,0	26,76				41,59
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	55 846	40,0	26,76				41,59

Tableau A-11
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. assimilé	52 376	40,0	25,10				39,27
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	55 876	40,0	26,77				41,78
737	Grutier, foreur et dynamiteur	53 244	40,0	25,51				40,19
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquiculture	53 407	40,0	25,59	24,14	24,96	25,52	40,44
Formation of	de niveau secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	41 813	37,5	21,37				33,76
1411	Commis de bureau général	41 813	37,5	21,37			•••	33,76
144	Commis de soutien administratif	46 710	37,5	23,87				37,58
147	Commis – expéd. et distribution	46 593	39,9	22,39				35,12
1472	Magasinier et commis aux pièces	46 712	39,9	22,43				35,19
341	Personnel – soutien serv. de santé	53 699	37,5	27,44			•••	43,65
646	Personnel – serv. protection	66 371	40,0	31,80	29,87	31,66	33,60	48,98
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	45 266						34,09
7411	Conducteur de camions	46 105						34,75
7413	Chauffeur de taxi, chauffeur de limousine et chauffeur	44 302	40,0	21,23				33,34
742	Conducteur d'équip. lourd	48 507	40,0	23,24				36,33
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)	48 507	40,0	23,24				36,33
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. assimilé	47 205	40,0	22,62				35,54
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	48 972	40,0	23,46				36,83
Formation 6	en cours d'emploi							
6641	Serveur au comptoir, aide de cuisine et personnel assimilé	37 317	40,0	17,88	•••	•••		28,18
666	Nettoyeur	42 918	38,0	21,70				34,58
6661	Préposé à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	36 931	39,8	17,81				28,16
6663	Concierge et concierge	44 245	37,5	22,59				36,17
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construction	45 404	40,0	21,76	20,04	20,61	23,16	33,94
7611	Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction	45 488	40,0	21,80				34,02
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers	45 086	40,0	21,60				33,65

^{1.} Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-12
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeur des ressources humaines	90 839	35,0	49,74	44,50	47,23	54,87	71,76
0113	Directeur des achats	87 263	35,0	47,78	40,39	47,23	54,40	69,14
0114	Directeur d'autres services administratifs	80 689	35,0	44,18	37,27	42,15	52,28	64,56
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	124 145	35,0	67,98	66,50	69,80	69,83	98,85
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiffusion)	71 447	35,0	39,12	36,59	39,54	40,40	57,74
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	91 347	35,0	50,02	43,95	49,31	54,19	72,24
0213	Gestionnaire de systèmes informatiques	91 347	35,0	50,02	43,95	49,31	54,19	72,24
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	87 270	35,0	47,78	43,42	47,05	51,93	68,97
041	Directeur – fonction publique	96 766	35,0	52,98	47,29	52,99	59,29	77,28
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	108 242	35,0	59,27	54,48	57,97	61,05	84,84
064	Directeur – serv. protection	101 554	40,0	48,66	44,49	45,35	49,80	69,89
0641	Officier de direction des services de police	101 554	40,0	48,66	44,49	45,35	49,80	69,89
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	63 518	35,0	34,78	30,40	34,60	39,09	51,78
Formation (universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	67 142	35,0	36,76	32,40	38,63	39,27	53,61
1121	Spécialiste des ressources	67 692	35,0	37,06	32,40	38,95	40,93	54,08
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	64 417	35,0	35,27	31,06	37,07	38,93	51,31
211	Professionnel – sc. physiques	73 112	35,0	40,03	37,52	39,26	44,76	57,59
2111	Physicien et astronome	71 386	35,0	39,09	37,06	39,26	43,19	56,31
2112	Chimiste	80 258	35,0	43,95	38,93	46,49	48,81	62,76
212	Professionnel – sc. de la vie	64 208	35,0	35,16	29,37	37,45	39,26	50,96
2121	Biologiste et autres scientifiques	61 850	35,0	33,87	29,37	31,13	39,26	49,32
2122	Professionnel des sciences forestières	67 534	35,0	36,98	32,46	38,72	39,70	53,37
2123	Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture	63 830	35,0	34,95				50,60
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	70 748	35,0	38,74	35,05	40,72	44,76	55,74
214	Autre professionnel – génie	66 423	35,0	36,37				52,53
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	70 429	35,0	38,56	37,98	38,93	39,26	55,43
2151	Architecte	70 728	35,0	38,73	38,31	39,02	39,26	55,52
2154	Arpenteur-géomètre	70 138	35,0	38,40				55,35
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire	73 031	35,0	39,99	36,58	39,37	43,40	57,62

Tableau A-12
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		•	\$/h	'	
217	Professionnel – informatique	66 582	35,0	36,46				52,63
314	Professionnel – thérapie et	63 858	35,0	34,97	30,78	39,00	39,01	50,73
315	Professionnel – sc. infirmières	63 179	36,2	33,45				49,51
411	Juge, avocat et notaire	117 053	34,5	66,07				95,66
4111	Juge	224 044	32,5	132,11				198,39
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	88 668	35,0	48,55	41,48	54,02	55,86	69,41
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsecondaire	44 337	35,0	24,28				35,00
4122	Assistant d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	44 337	35,0	24,28				35,00
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	69 842	35,0	38,24	38,72	39,00	39,64	60,58
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	65 162	35,0	35,68				57,23
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	64 589	35,0	35,37	32,37	36,86	39,00	51,04
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	68 061	35,0	37,27	34,98	39,00	39,26	53,70
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	75 450	35,0	41,31	40,24	42,63	43,85	60,35
5111	Bibliothécaire	75 450	35,0	41,31	40,24	42,63	43,85	60,35
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	60 155	35,0	32,94	27,70	33,69	38,70	47,82
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	73 248	35,0	40,11				57,75
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	60 064	35,0	32,89	27,22	33,69	38,52	47,81
5125	Traducteur, terminologue et interprète	54 053	35,0	29,60	27,11	27,98	33,89	42,50
Formation of	collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	66 128	35,0	36,21	30,46	37,89	41,70	53,55
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	66 128	35,0	36,21	30,46	37,89	41,70	53,55
122	Personnel administratif et de réglementation	48 930	35,0	26,80	24,92	25,94	26,62	39,65
1221	Agent d'administration	46 246	35,0	25,32	24,09	25,88	25,94	37,61
1222	Adjoint de direction	63 277	35,0	34,65	30,29	35,82	38,87	50,29
1225	Agent aux achats	66 037	35,0	36,16	34,28	34,52	38,17	52,49
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	48 996	35,0	26,83	23,93	26,52	27,04	39,85
1231	Teneur de livres	44 944	35,0	24,61	23,46	25,22	25,28	36,69
124	Personnel en secrétariat	38 476	35,0	21,07	21,09	21,20	21,73	30,98
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	38 470	35,0	21,06	21,09	21,20	21,73	30,97

Tableau A-12
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		•	\$/h	'	
221	Personnel techn. – sc. physiques	45 330	35,0	24,82				36,97
222	Personnel techn. – sc. de la vie	48 576	37,0	25,16				37,46
2221	Technologue et technicien en biologie	46 121	35,0	25,25	24,90	25,49	25,50	37,61
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	45 617	35,0	24,96				36,99
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	46 736	36,6	24,49	23,26	25,49	25,50	36,14
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	45 964	35,0	25,17	24,35	25,50	27,17	37,54
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	45 510	35,0	24,92				37,20
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	71 891	35,5	39,07	33,16	39,63	44,98	56,73
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	74 355	35,0	40,71	33,16	43,72	45,12	59,41
228	Personnel techn. – informatique	47 508	35,1	25,98	24,33	27,17	27,18	38,16
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	51 034	35,1	27,90	25,95	29,37	30,78	41,45
3211	Technologiste médical et assistant en anatomopathologie	52 598	35,0	28,80			•••	42,74
3212	Technicien de laboratoire médical	52 825	35,0	28,92	28,47	29,37	30,78	42,92
3219	Autres technologues et technicien des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	40 697	36,2	21,55				32,52
322	Personnel technique en soins dentaires	50 690	35,0	27,76				41,29
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	45 462	35,0	24,89	22,35	25,94	26,69	36,82
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	43 173	35,0	23,63				34,63
524	Concepteur artistique et artisan	45 537	35,0	24,91	24,94	25,31	25,50	37,17
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	44 583	35,1	24,37	23,41	24,60	26,43	35,78
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	44 746	35,0	24,50	23,84	24,84	26,43	35,97
621	Personnel de superv. – ventes et services	64 992	35,0	35,59	34,25	35,54	37,38	52,87
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	40 754	35,0	22,32	21,41	22,69	22,70	33,90
624	Chef et cuisinier	40 404	38,8	19,98	•••			30,25

Tableau A-12
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h	•	
6241	Chef	42 010	38,8	20,78				30,19
6242	Cuisinier	40 377	38,8	19,97				30,25
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	39 228	38,8	19,40			•••	29,43
6252	Boulanger-pâtissier	38 963	38,8	19,27				29,24
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	57 226	35,0	31,33		••		45,77
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	49 641	39,8	23,88		•••		35,98
723	Machiniste et pers. assimilé	43 915	38,8	21,72				31,84
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	43 915	38,8	21,72				31,84
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	44 863	38,8	22,19			•••	32,74
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	44 940	38,8	22,23				32,79
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	43 977	38,8	21,75			•••	32,09
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	43 447	38,8	21,49	•••			32,07
727	Charpentier et ébéniste	42 467	38,8	21,00				31,35
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	39 974	38,8	19,77				29,96
729	Autre personnel – métiers de la construction	38 653	38,8	19,12				28,30
7294	Peintre et décorateur	38 962	38,8	19,27				28,62
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	45 923	38,9	22,59			•••	33,99
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industrie (sauf l'industrie	43 928	38,8	21,73				32,80
732	Mécanicien – véhic. automobiles	43 176	38,8	21,35				32,56
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	43 176	38,8	21,35				32,56
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. assimilé	35 140	38,8	17,38			•••	26,47
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	42 402	38,8	20,97	•••			31,52
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé,	35 577	35,5	19,19				27,98
7381	Opérateur de presse à imprimer	34 888	35,0	19,10				27,79

Tableau A-12
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			=	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		. qua	\$/h	- qua	
Formation (de niveau secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	36 741	35,0	20,12	18,73	20,30	20,80	29.93
1411	Commis de bureau général	37 012	35,0	20,27	18,96	20,30	20,80	30,13
1414	Réceptionniste et standardiste	31 790	35,0	17,41				26,13
142	Commis – bureautique et éditique	37 821	35,0	20,71				30,07
145	Commis – biblioth., correspond. et information	40 218	35,0	22,02	21,36	22,54	22,70	33,43
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	40 223	35,0	22,02	21,36	22,54	22,70	33,44
147	Commis – expéd. et distribution	35 446	35,8	18,99				28,09
1472	Magasinier et commis aux pièces	34 652	35,3	18,82				27,86
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	40 809	35,0	22,35				32,10
1475	Répartiteur et opérateur radio	39 596	39,8	19,04				28,33
341	Personnel – soutien serv. de santé	35 577	36,3	18,80				28,93
646	Personnel – serv. protection	50 527	39,1	24,79	22,87	26,14	26,94	37,01
7413	Chauffeur de taxi, chauffeur de limousine et chauffeur	33 838	38,8	16,73				24,80
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	36 456	38,8	18,03				27,41
742	Conducteur d'équip. lourd	40 668	38,5	20,25				31,50
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)	40 668	38,5	20,25			••	31,50
843	Personnel – agricult. et horticulture	37 950	38,8	18,77				28,33
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	31 835	35,0	17,43	16,74	16,86	17,86	25,57
9471	Opérateur de machines à imprimer	32 138	35,0	17,60				26,14
Formation (en cours d'emploi							
6611	Caissier	30 773	35,0	16,85				25,80
6641	Serveur au comptoir, aide de cuisine et personnel assimilé	34 220	38,8	16,92				25,79
6651	Gardien de sécurité et personnel assimilé	39 277	40,2	18,59				28,18
666	Nettoyeur	34 399	38,7	17,03				25,64
6661	Préposé à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	33 016	38,7	16,37				24,98
6663	Concierge et concierge d'immeubles	35 289	38,8	17,45				26,06
668	Personnel élém. – serv. personnels	33 396	38,8	16,52				25,20
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	33 413	38,8	16,52				25,21

Tableau A-12
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire horaire			Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construction	38 522	38,7	19,08	16,34	20,77	20,78	27,51
7611	Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction	38 506	38,7	19,07	16,34	20,09	20,78	27,47
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers	39 726	38,8	19,65			••	30,67
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. assimilé, n.c.a.	40 639	38,8	20,10	19,11	19,94	21,72	31,37
7621	Manœuvre à l'entretien des travaux publics	40 653	38,8	20,11	19,11	19,96	21,72	31,39
861	Personnel élém. – prod. primaire	33 085	38,8	16,36				24,15
8612	Manœuvre en aménagement paysager et en entretien des terrains	33 042	38,8	16,34				24,11

^{1.} Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-13
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeur des ressources humaines	108 461	35,8	58,24	50,56	60,10	63,54	91,09
0113	Directeur des achats	91 756	36,2	48,74	44,40	48,88	55,56	77,68
0114	Directeur d'autres services administratifs	103 265	35,8	55,48	48,02	53,92	65,18	86,98
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	98 156	35,5	53,03	40,10	51,20	61,98	79,81
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiffusion)	90 645	37,0	47,04	41,38	44,31	49,88	83,83
0212	Directeur de services d'architecture et de sciences	103 704	34,9	56,96	48,88	57,61	61,84	93,14
0213	Gestionnaire de systèmes informatiques	106 344	35,4	57,70	52,36	55,56	62,85	91,06
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	96 250	35,0	52,70	44,50	51,62	55,34	74,73
041	Directeur – fonction publique	99 251	35,1	54,25	45,44	54,18	63,94	77,03
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	97 216	36,1	51,64	45,97	50,48	57,26	73,70
0611	Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	98 208	35,7	52,86	46,17	52,53	59,82	83,28
071	Directeur – constr. et transport	103 609	38,1	52,05	46,33	49,40	54,87	77,38
0713	Directeur des transports	107 164	38,7	53,03	46,88	49,72	55,27	78,02
0721	Directeur de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	104 326	38,2	52,55	47,06	51,26	56,21	76,60
Formation (universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	78 011	35,7	41,94	35,69	41,50	47,92	69,29
1121	Spécialiste des ressources humaines	78 122	36,0	41,71	34,92	41,29	48,88	68,07
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	77 902	35,5	42,16	36,74	43,01	46,33	70,53
2112	Chimiste	79 623	35,0	43,60	39,14	43,01	48,09	62,66
212	Professionnel – sc. de la vie	78 161	35,0	42,73	33,42	40,55	51,48	68,52
2121	Biologiste et autres scientifiques	90 688	35,1	49,47	41,85	51,43	57,77	80,04
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	86 092	35,5	46,59	41,61	47,92	51,93	х
214	Autre professionnel – génie	88 361	35,5	47,86	41,88	51,03	51,93	81,79
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	81 561	36,0	43,55	38,41	42,19	51,42	69,19
2151	Architecte	77 546	35,9	41,59	37,01	41,08	42,77	65,20
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire	61 118	36,0	32,62	27,53	29,52	35,17	46,59
217	Professionnel – informatique	79 367	35,3	43,17	39,10	43,01	46,58	70,65
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	81 043	35,2	44,10				73,26
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	74 490	35,4	40,35	31,90	41,19	46,33	63,24
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	97 274	35,2	52,95	46,61	55,17	58,05	80,17

Tableau A-13
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			=	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		. 400.00	\$/h		
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	71 597	35,6	38,63	33,78	39,19	42,67	65,46
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	83 106	35,4	45,07	39,20	46,33	51,74	76,73
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	60 472	36,7	31,73	28,20	29,59	33,74	48,85
5111	Bibliothécaire	60 227	36,8	31,51	27,81	29,59	32,71	48,71
5113	Archiviste	63 114	36,0	33,65	x	Х	X	50,84
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	73 496	36,6	38,65	33,74	38,18	43,36	59,99
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	70 829	36,0	37,72	x	х	x	63,01
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	76 404	35,7	41,21	33,89	41,96	46,33	66,96
5125	Traducteur, terminologue et interprète	78 519	35,9	41,98	37,08	40,70	44,14	65,89
Formation (collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	57 733	39,2	28,24	24,43	28,49	30,90	49,65
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	67 699	38,1	33,88	30,05	34,65	36,17	53,02
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	67 476	39,2	33,08	29,74	32,25	36,46	47,43
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	61 689	36,8	32,13	28,25	31,34	35,37	48,17
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	64 148	38,5	32,02	28,70	31,71	34,66	51,86
122	Personnel administratif et de réglementation	59 776	35,2	32,54	28,07	31,78	36,23	54,13
1221	Agent d'administration	55 889	35,4	30,27	27,03	30,51	33,12	50,17
1222	Adjoint de direction	59 910	36,2	31,82	26,30	31,97	34,91	47,52
1223	Agent du personnel et recruteur	53 640	34,5	29,90	27,05	30,74	32,04	50,55
1225	Agent aux achats	66 952	35,1	36,50	31,18	36,00	40,16	61,71
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	56 907	36,1	30,16	26,21	28,04	33,44	46,35
1231	Teneur de livres	51 348	36,2	27,17	24,90	27,17	28,04	41,57
124	Personnel en secrétariat	48 378	34,9	26,61	23,14	26,53	30,76	43,42
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	49 172	35,1	26,93	23,34	26,95	30,90	44,02
221	Personnel techn. – sc. physiques	70 639	34,3	39,50	35,28	41,46	44,31	69,41
222	Personnel techn. – sc. de la vie	69 470	35,0	38,38	31,92	41,46	44,28	66,60
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	70 769	35,2	38,67	34,50	41,44	44,28	66,84
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	70 451	35,1	38,68	33,51	41,44	44,28	х
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	57 951	35,1	31,64	28,28	31,08	35,18	54,73
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	61 751	34,3	34,48	33,14	33,44	36,12	62,36

Tableau A-13
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
			-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		•	\$/h	•	
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	54 493	40,3	26,00	21,45	25,19	26,95	38,37
228	Personnel techn. – informatique	60 150	35,5	32,59	27,35	31,90	39,29	51,58
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	54 529	35,3	29,57	26,12	26,53	31,90	46,06
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	52 799	35,0	28,96				45,23
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	47 665	36,2	25,36	22,26	25,21	27,62	38,44
524	Concepteur artistique et artisan	63 793	38,1	32,05	26,88	32,91	35,20	48,23
621	Personnel de superv. – ventes et services	51 131	38,7	25,31	23,53	24,52	24,94	38,10
6241	Chef	58 772	38,9	28,91	26,63	28,35	30,87	41,41
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	68 713	37,9	34,78		•••		59,80
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	74 410	38,3	37,52	32,44	35,24	43,07	59,50
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	66 560	39,6	32,24	29,90	32,07	33,99	50,45
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	58 352	38,6	29,06				48,26
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	58 447	39,9	28,07			•••	41,04
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	55 499	40,0	26,59				40,04
7294	Peintre et décorateur	54 860	39,2	26,84				41,71
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	58 066	39,6	28,15				44,27
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	56 911	39,7	27,51	27,40	27,54	27,67	45,66
732	Mécanicien – véhic. automobiles	56 751	39,2	27,81				43,86
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	56 756	39,2	27,80	27,40	27,54	28,41	43,98
7322	Débosseleur et réparateur de carrosserie	56 720	39,0	27,91	27,54	27,89	28,41	43,05
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	59 624	38,7	29,54	х	X	х	48,29
Formation of	de niveau secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	43 730	34,2	24,63	22,83	24,89	26,96	44,50

Tableau A-13
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.		Salaire h	oraire		Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ² \$/h	3 ^e quartile ³	
1411	Commis de hurasu sénéral			25.02	24,03	•	26,96	45,60
1411	Commis de bureau général Réceptionniste et standardiste	44 322 34 090	34,1 35,8	25,02 18,23	24,03 15,34	24,89 16,60	19,92	27,64
142	Commis – bureautique et éditique	36 767	35,8	19,73	17,66	17,93	21,57	32,77
143	Commis – finances et assurance	48 388	35,3	26,44	23,14	26,76	31,03	44,01
144	Commis de soutien administratif	47 560	34,7	26,32	24,03	26,95	29,02	45,94
145	Commis – biblioth., correspond. et information	47 060	35,3	25,71	21,71	26,46	31,06	43,96
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	47 098	35,3	25,76	21,68	26,71	31,06	44,16
147	Commis – expéd. et distribution	49 486	36,8	25,85	24,50	25,57	29,02	41,83
1472	Magasinier et commis aux pièces	49 488	36,2	26,35	25,13	26,48	29,02	45,20
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	45 533	34,2	25,61	22,57	26,95	29,00	44,38
1475	Répartiteur et opérateur radio	55 720	38,7	27,44	24,61	29,91	30,20	41,85
646	Personnel – serv. protection	58 737	39,2	28,81	22,58	30,55	32,07	42,12
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	50 179	•••					36,38
7411	Conducteur de camions	49 214						36,87
7412	Conducteur d'autobus et opér. de métro et autres transports en commun	50 486	40,0	24,21	23,57	25,01	25,38	35,81
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. assimilé	39 026	40,1	18,71				28,15
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	55 438	38,8	27,43	23,74	27,54	30,99	45,10
745	Débardeur et manutentionnaire	39 022	36,8	20,24	17,58	18,85	23,30	31,34
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	44 521	36,4	23,38	21,32	24,06	24,93	41,94
9471	Opérateur de machines à imprimer	44 521	36,4	23,38	21,32	24,06	24,93	41,94
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	50 553	37,5	25,84	Х	Х	Х	41,38
Formation 6	en cours d'emploi							
6641	Serveur au comptoir, aide de cuisine et personnel assimilé	36 592	36,7	19,09	18,12	18,14	18,71	28,08
6651	Gardien de sécurité et personnel assimilé	50 000	38,6	24,86	22,36	24,93	27,68	39,70
666	Nettoyeur	44 324	39,2	21,61				32,48
6661	Préposé à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	36 728	37,2	18,94				27,73
6662	Nettoyeur spécialisé	39 082	38,4	19,49	19,11	19,16	20,01	28,05
6663	Concierge et concierge d'immeubles	46 631	39,8	22,44				33,87
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attractions	38 100	39,9	18,30	13,33	16,91	23,03	27,03
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construction	54 609	37,7	27,84	25,50	29,33	30,45	50,00
7611	Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction	46 280	38,1	23,34				39,25

Tableau A-13
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2011

Code CNP Titre d'emploi	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
		-	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³		
		\$	h			\$/h		
7612	Autre manœuvre et aide de soutien de métiers	55 761	37,6	28,46	27,66	29,33	30,45	51,53
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. assimilé, n.c.a.	55 969	38,8	27,79	23,40	27,54	31,54	45,85

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 %
des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

^{2.} Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

^{3.} Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	Heures régulières hebd.	
			Minimum Maximum normal		
		%	\$		h
Formation	universitaire				
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	89,0	57 847	77 774	36,6
1121	Spécialiste des ressources humaines	89,8	57 293	77 190	36,5
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	88,3	58 325	78 275	36,6
211	Professionnel – sc. physiques	93,1	63 539	80 939	36,5
2111	Physicien et astronome	Х	65 679	84 183	36,6
2112	Chimiste	83,8 *	51 268	65 151	36,0
2113	Géologue, géochimiste et géophysicien	Х	66 784	83 526	40,4
212	Professionnel – sc. de la vie	95,8	51 590	73 351	36,4
2121	Biologiste et autres scientifiques	98,7	53 182	73 439	36,6
2122	Professionnel des sciences forestières	Х	47 560	74 945	35,6
2123	Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture	Х	42 415	70 316	35,3
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	88,7	62 880	83 898	37,1
214	Autre professionnel – génie	87,2	68 765	87 611	38,9
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	99,1	57 588	79 812	36,0
2151	Architecte	Х	60 029	82 629	36,1
2152	Architecte paysagiste	Х	57 009	79 497	36,2
2153	Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols	98,4	56 290	78 580	35,4
2154	Arpenteur-géomètre	99,4	56 145	79 854	36,1
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire	97,6	63 009	80 233	35,4
217	Professionnel – informatique	85,1	55 856	78 050	36,9
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	98,6	63 319	84 893	38,8
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	89,3	59 553	76 167	37,6
314	Professionnel – thérapie et évaluation	Х	39 897	71 313	35,0
315	Professionnel – sc. infirmières	Х	43 021	67 494	36,2
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	81,8	59 824	103 847	35,8
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsecondaire	63,3	69 897	95 586	35,0
4121	Professeur d'université	60,5	80 614	109 590	35,0
4122	Assistant d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	x	34 212	49 092	35,0
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	96,0	38 843	73 902	35,4
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	x	36 998	71 238	35,0
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	x	41 023	72 004	35,3
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	97,9	51 533	76 225	35,8
4161	Agent de progr., recherch. et expert-conseil en sc. naturelles et appliquées	93,6	61 935	84 706	36,7
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	93,5	53 584	73 416	35,5
5111	Bibliothécaire	93,4	54 143	74 868	35,3
5112	Restaurateur et conservateur	89,2	51 414	71 888	35,7
5113	Archiviste	97,5	56 238	69 848	36,6
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	90,9	50 213	69 178	36,0
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	92,9	48 884	64 765	37,8
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	88,5	52 501	72 426	36,3
5123	Journaliste	83,9	50 204	65 228	37,3
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	90,1	51 261	72 049	35,9
5125	Traducteur, terminologue et interprète	94,3	54 015	71 023	37,2
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	92,6	56 190	72 750	38,1
5131	Producteur, réalisateur, chorégraphe et personnel assimilé	99,1	56 661	74 464	39,0

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.	
			Minimum	Maximum normal	nobd.	
		%	\$		h	
Formation	collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	77,0	46 936	61 710	38,2	
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien admin.	65,3	46 512	64 713	37,1	
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	81,1	43 169	58 547	37,6	
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	75,6	49 504	64 279	37,6	
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	65,0	47 203	64 761	39,1	
122	Personnel administratif et de réglementation	92,6	44 138	56 913	36,4	
1221	Agent d'administration	94,8	40 681	52 504	36,0	
1222	Adjoint de direction	94,8	42 545	69 042	35,4	
1223	Agent du personnel et recruteur	77,1	39 989	53 924	36,4	
1225	Agent aux achats	87,0	54 274	68 533	37,8	
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	78,1	40 274	53 719	36,2	
1231	Teneur de livres	73,1	37 599	49 943	36,4	
124	Personnel en secrétariat	91,1	35 721	43 772	35,4	
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	91,2	35 650	43 584	35,5	
221	Personnel techn. – sc. physiques	64,3 *	44 434	55 251	37,2	
222		· ·			•	
	Personnel techn. – sc. de la vie	66,9	42 431	55 043	37,0	
2221	Technologue et technicien en biologie	44,0 **	39 594	52 352	36,3	
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	84,5	49 226	63 977	37,9	
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	70,1	47 390	67 321	37,7	
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	75,1	42 757	56 446	37,0	
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	81,1	51 044	64 263	36,5	
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	89,4	48 533	61 622	36,5	
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	82,4	67 626	90 927	37,3	
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	62,8 *	62 688	77 281	38,4	
228	Personnel techn. – informatique	87,3	39 993	54 759	36,2	
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	X	36 822	52 130	35,2	
3211	Technologiste médical et assistant en anatomopathologie	Х	37 323	54 379	35,0	
3212	Technicien de laboratoire médical	х	38 591	54 052	35,0	
3219	Autres technologues et technicien des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	X	31 972	41 960	36,2	
322	Personnel technique en soins dentaires	Х	35 360	51 215	35,1	
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	X	35 375	46 612	36,4	
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	X	38 951	55 472	36,4	
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	91,3	39 664	53 147	35,1	
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	96,9	35 391	49 430	35,1	
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	88,1	42 456	55 590	37,8	
E22		20.2 **	E4 060	64 620	26.4	
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	28,3 **	51 263	64 639	36,1	
524	Concepteur artistique et artisan	66,5	43 996	57 142 52 154	37,5	
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	86,6	37 012	52 154	35,2	
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	85,6	35 740	50 904	35,1	
621	Personnel de superv. – ventes et services	55,9	30 457	43 731	38,9	
6221	Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros	56,7 *	52 517	68 356	37,8	
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	79,3	39 297	53 445	35,3	
624	Chef et cuisinier	16,1 *	35 445	43 749	37,8	
6241	Chef	29,6 **	45 130	57 883	39,1	

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.	
		_	Minimum	Maximum normal		
		%	\$		h	
6242	Cuisinier	14,0 *	29 691	34 185	37,0	
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	34,2 **	23 225	35 277	38,9	
6252	Boulanger-pâtissier	40,9 *	38 210	43 439	36,6	
626	Policier et pompier	17,1	45 493	67 522	39,2	
6261	Policier (sauf cadres supérieurs)	18,1	47 467	68 083	38,7	
6262	Pompier	16,1	39 121	65 095	41,2	
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	71,7	58 514	75 496	38,8	
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	77,1	58 988	76 660	38,9	
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	86,0	55 692	68 096	39,6	
723	Machiniste et pers. assimilé	53,6	45 266	61 395	39,7	
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	49,2	46 612	58 356	39,5	
7232	Outilleur-ajusteur	60,8 *	43 479	65 428	39,9	
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	36,1	41 812	66 450	38,9	
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	8,5 *	41 863	54 206	39,4	
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	7,8 *	41 716	55 676	39,2	
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du	62,2	36 352	49 222	39,6	
727	Charpentier et ébéniste	11,9	40 497	52 119	39,3	
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	8,8 **	57 058	64 885	39,1	
729	Autre personnel – métiers de la construction	18,6	40 339	52 286	39,1	
7294	Peintre et décorateur	21,3	39 756	51 664	39,4	
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	21,6 *	45 717	57 739	39,8	
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	14,8 **	39 577	55 727	39,8	
7312	Mécanicien d'équipement lourd	48,4 *	43 446	54 302	40,0	
732	Mécanicien – véhic. automobiles	10,7 **	36 222	50 852	39,9	
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	10,9 **	35 411	50 588	40,0	
7322	Débosseleur et réparateur de carrosserie	9,0 *	46 257	54 121	38,8	
733	Autre mécanicien	35,7 **	36 640	47 625	38,9	
7333	Électromécanicien	15,4 **	41 743	56 534	39,3	
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. assimilé	15,5 **	35 972	57 372	39,5	
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	7,2 *	55 488	71 021	39,8	
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	41,4 *	32 747	42 797	35,2	
7381	Opérateur de presse à imprimer	55,2 *	31 045	40 504	34,9	
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	75,6 *	74 443	92 666	39,9	
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquiculture	58,1	57 170	69 628	38,4	
921	Surveillant – industries de transformation	55,1	56 953	74 985	39,8	
922	Surveillant – fabrication et montage	63,4	52 625	69 657	39,7	
Formation	de niveau secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	93,2	31 641	38 029	35,2	
1411	Commis de bureau général	95,4	31 882	38 360	35,2	
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	76,8	28 872	37 231	35,7	
1414	Réceptionniste et standardiste	73,8	28 958	33 862	35,7	
	•	•				
142	Commis – bureautique et éditique	67,6	31 146	39 483	35,8	

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.
		-	Minimum	Maximum	
		%	\$		h
143	Commis – finances et assurance	76,4	30 492	40 347	36,6
144	Commis de soutien administratif	83.6	38 820	45 985	36,7
145	Commis – biblioth., correspond. et information	54,1 *	32 323	42 901	36,8
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	51,6 *	32 406	43 192	37,0
146	Commis – serv. postaux et messagerie	4,6 *	28 186	36 275	36,8
147	Commis – expéd. et distribution	47,6	33 276	43 769	38,1
1472	Magasinier et commis aux pièces	61,6	33 569	41 543	36,9
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	63,3	32 380	43 420	37,9
1475	Répartiteur et opérateur radio	58,4	35 388	46 678	37,0
341	Personnel – soutien serv. de santé	Х	32 195	35 667	36,3
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail	47,4 *	21 893	30 324	39,0
643	Personnel – héberg. et voyages	46,1	28 946	41 185	38,5
646	Personnel – serv. protection	92,7	45 711	59 584	39,1
648	Autre pers. – soins personnalisés	19,1 **	29 558	36 634	36,8
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	11,6 **	33 376	42 859	
7411	Conducteur de camions	11,5 **	31 794	40 843	
7413	Chauffeur de taxi, chauffeur de limousine et chauffeur	15,0 **	37 951	45 845	38,2
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	33,0 **	34 522	44 401	39,9
742	Conducteur d'équip. lourd	18,7 **	34 238	44 651	40,0
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)	7,0 *	40 427	50 238	39,9
7422	Conducteur de machinerie d'entretien public	39,7 **	32 300	42 901	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	7,6 **	36 114	45 283	38,6
745	Débardeur et manutentionnaire	28,1 *	28 081	37 352	39,1
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. assimilé	6,0 **	45 110	60 457	39,9
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	8,6 **	36 651	48 916	40,2
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. assimilé	2,2 **	38 246	53 794	40,0
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. assimilé	2,2 **	24 548	36 147	39,9
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	82,7	27 689	42 049	37,4
9471	Opérateur de machines à imprimer	92,9	28 204	44 067	37,3
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	98,2	38 789	57 481	39,7
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé	68,2 *	31 581	47 933	39,7
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	58,0 *	45 609	53 867	39,3

^{*} Précision passable; utiliser avec prudence.

^{**} Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.
		-	Minimum Maximum normal		
		%	\$	·	h
Formation	universitaire				
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	82,0	57 182	77 213	37,1
1121	Spécialiste des ressources humaines	79,4	57 618	76 633	37,5
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	83,5	56 941	77 531	36,9
211	Professionnel – sc. physiques	85,7	54 683	70 710	36,5
2112	Chimiste	81,0 *	49 382	61 411	36,1
2113	Géologue, géochimiste et géophysicien	X	66 904	83 396	40,5
2115	Autre professionnel des sciences physiques	х	65 539	84 155	39,6
212	Professionnel – sc. de la vie	90,2	50 045	64 934	37,3
2121	Biologiste et autres scientifiques	97,7	49 580	63 877	37,1
2122	Professionnel des sciences forestières	X	56 312	72 867	39,6
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	82,5	59 795	79 340	38,4
214	Autre professionnel – génie	84,6	64 701	84 192	39,4
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	98,9	57 327	72 622	38,6
2153	Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols	X	54 585	68 391	37,4
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire	97,5	63 867	80 199	35,4
217	Professionnel – informatique	75,8	59 393	79 320	37,9
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	98,5	64 629	85 102	39,3
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	73,2	53 770	71 542	38,5
314	Professionnel – thérapie et évaluation	x	39 961	70 850	35,1
315	Professionnel – sc. infirmières	96,4	47 314	69 632	37,0
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	49,9 **	72 473	96 119	36,7
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	79,1	43 893	69 447	37,5
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	96,6	37 131	71 582	36,7
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	95,2	39 121	71 687	35,1
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	87,1	55 524	72 682	37,1
4161	Agent de progr., recherch. et expert-conseil en sc. naturelles et appliquées	73,9	65 381	81 555	38,7
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	85,0	40 183	56 395	36,1
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	82,5	48 429	65 806	35,9
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	92,2	49 138	64 705	38,1
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	82,2 *	52 587	68 658	36,2
5123	Journaliste	53,0 **	37 587	50 470	36,6
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	68,8	54 143	72 792	36,6
5125 513	Traducteur, terminologue et interprète Professionnel – arts plastiques et de la scène	77,7 89,8	48 248 57 254	65 507 71 911	37,5 37,9
	·	09,0	37 234	71911	31,9
Formation	•	70.4	45 500	04.007	20.4
121	Personnel de superv. – travail de bureau	72,1	45 529	61 937	38,1
1211 1212	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif Superviseur de commis de finance et d'assurance	61,0 80,6	46 069 42 547	64 662 57 978	37,5 37,6
1212	·				
1413	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	74,5	49 389	64 041	37,7
1214	Surveillant de services postaux et de messageries	96,7	40 229	51 865	39,6
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux	64,4	46 680	64 614	39,1
	horaires	- ,			, -

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa		
		-	Minimum Maximun norma		
		%	\$		h
122	Personnel administratif et de réglementation	74,0	46 309	61 203	38,1
1221	Agent d'administration	64,3	41 634	55 294	37,3
1222	Adjoint de direction	81,8	44 890	61 324	36,8
1223	Agent du personnel et recruteur	70,5	40 174	53 040	37,3
1225	Agent aux achats	79,2	50 558	66 212	38,9
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	76,1	40 288	53 565	36,5
1231	Teneur de livres	65,7	36 948	48 893	37,1
124	Personnel en secrétariat	80,8	36 893	48 245	36,6
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	80,1	36 689	48 131	36,8
221	Personnel techn. – sc. physiques	60,5 *	44 886	54 960	37,6
222	Personnel techn. – sc. de la vie	23,1 **	44 154	63 922	38,5
2221	Technologue et technicien en biologie	12,4 **	35 449	48 912	37,6
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	78,9	50 426	65 179	39,1
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	63,6	47 122	66 132	39,0
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	69,0	42 369	55 787	37,9
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	65,5	50 248	66 037	38,1
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	68,0	54 142	70 310	38,7
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	82,5	67 929	92 560	37,2
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	58,5 *	60 773	75 961	38,8
228	Personnel techn. – informatique	80,3	41 593	56 611	37,1
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	90,6	30 852	39 836	37,0
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	87,3	35 310	45 909	36,4
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	84,9	42 951	58 267	34,8
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	84,3	43 713	57 425	34,7
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	96,1	38 148	50 630	37,4
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	81,6	41 879	54 976	37,6
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	21,0 **	47 585	60 680	35,3
524	Concepteur artistique et artisan	60,9 *	43 805	57 322	37,8
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	47,8 **	44 608	69 010	36,2
6221	Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros	56,7 *	52 555	68 399	37,7
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	78,3	39 495	53 857	35,3
624	Chef et cuisinier	18,5 **	32 522	42 618	38,0
6241	Chef	25,6 **	41 762	54 818	39,3
6242	Cuisinier	17,6 **	24 649	30 601	37,0
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	33,8 **	21 622	34 492	39,0
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	77,6	58 403	76 818	39,4
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	71,4	57 999	76 001	39,4
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	79,6	58 163	75 940	39,5
723	Machiniste et pers. assimilé	60,9	45 317	61 483	39,7
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	56,7	46 714	58 484	39,5
7232	Outilleur-ajusteur	67,6 *	43 479	65 428	39,9
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	52,1	41 737	66 669	39,0
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques) Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	29,7 ** 8,3 **	34 554 41 752	51 023 57 388	39,2 39,6

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.	
		-	Minimum	Maximum normal		
		%	\$		h	
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	66,9	36 295	49 167	39,6	
727	Charpentier et ébéniste	16,1 **	38 832	52 399	39,2	
729	Autre personnel – métiers de la construction	49,0 *	41 382	54 670	39,0	
7294	Peintre et décorateur	65,4 *	40 476	53 832	39,4	
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	22,4 *	45 787	57 883	39,9	
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	15,7 **	39 349	55 701	39,9	
7312	Mécanicien d'équipement lourd	54,8 *	43 325	54 256	40,0	
732	Mécanicien – véhic. automobiles	26,1 **	33 876	50 408	40,0	
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	26,0 **	33 174	50 167	40,1	
7322	Débosseleur et réparateur de carrosserie	27,8 **	45 813	54 509	38,6	
733	Autre mécanicien	42,7 **	36 629	47 592	38,9	
7333	Électromécanicien	19,2 **	41 896	56 768	39,3	
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. assimilé	16,0 **	36 008	57 817	39,5	
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	7,3 **	38 428	51 881	40,8	
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	21,0 **	35 866	53 128	34,4	
7381	Opérateur de presse à imprimer	26,3 **	32 893	50 177	34,0	
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	75,6 *	74 443	92 666	39,9	
921	Surveillant – industries de transformation	54,9	56 828	74 934	39,8	
922	Surveillant – fabrication et montage	63,3	52 646	69 694	39,7	
Formation	de niveau secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	63,7	28 646	37 821	37,2	
1411	Commis de bureau général	68,4	29 119	38 531	37,3	
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	72,6 *	27 570	35 529	36,3	
1414	Réceptionniste et standardiste	50,4	27 510	36 344	37,0	
142	Commis – bureautique et éditique	59,0	30 477	39 548	36,3	
1424	Téléphoniste	28,8 **	27 500	37 052	36,9	
143	Commis – finances et assurance	75,7	29 846	39 631	36,8	
144	Commis de soutien administratif	65,2	32 783	43 478	36,8	
145	Commis – biblioth., correspond. et information	47,1 *	31 550	42 581	37,5	
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	45,8 *	31 351	42 415	37,6	
146	Commis – serv. postaux et messagerie	82,3	26 224	34 466	36,6	
147	Commis – expéd. et distribution	42,2	32 706	44 395	39,1	
1472	Magasinier et commis aux pièces	52,1	34 467	45 453	39,5	
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	59,6	31 463	43 275	38,7	
1475	Répartiteur et opérateur radio	39,9 *	32 137	45 299	37,5	
341	Personnel – soutien serv. de santé	94,1	30 538	35 170	36,5	
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail	46,7 *	21 427	29 834	39,0	
643	Personnel – héberg. et voyages	55,6	28 721	41 090	38,5	
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	20,0 **	33 270	42 772		
7411	Conducteur de camions	12,2 **	31 693	40 683		
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	53,3 **	34 502	44 400	39,9	

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	Heures régulières hebd.		
		-	Minimum	Maximum normal		
		%	\$		h	
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	7,4 **	34 763	44 572	39,1	
745	Débardeur et manutentionnaire	28,6 *	28 125	37 344	39,1	
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. assimilé	6,0 **	45 110	60 457	39,9	
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	7,9 **	35 575	48 009	40,3	
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. assimilé	2,2 **	38 246	53 794	40,0	
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. assimilé	2,2 **	24 548	36 147	39,9	
9471	Opérateur de machines à imprimer	97,9	27 076	46 297	37,8	
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	98,3	38 791	57 505	39,7	
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé	68,3 *	31 580	47 934	39,7	
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	58,1 *	45 609	53 867	39,3	

^{*} Précision passable; utiliser avec prudence.

^{**} Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		-	Minimum	Maximum normal	nobu.
		<u></u> %	\$		h
Formation	universitaire				
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	88,2	53 222	72 030	36,8
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	95,8	53 277	72 030 72 084	36,8
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	95,6 X	59 250	77 905	37,6
217	Professionnel – informatique	91,2	54 815	74 959	36,8
2174	·	53,5 **	48 989	61 965	37,3
	Programmeur et développeur en médias interactifs				-
315	Professionnel – sc. infirmières	X	42 967	68 903	36,3
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	90,2	37 471	71 631	36,7
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	95,7	49 371	62 754	37,3
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	76,8	40 680	62 108	33,9
5123	Journaliste	31,8 **	35 880	53 827	37,6
Formation	collégiale				
121	Personnel de superv. – travail de bureau	80,3	46 298	56 158	37,6
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	94,3	50 472	60 000	37,6
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	55,7 **	37 000	45 448	38,7
122	Personnel administratif et de réglementation	70,3	43 139	54 947	36,7
1221	Agent d'administration	79,1	43 038	54 460	36,7
1225	Agent aux achats	48,9 *	45 590	57 431	37,0
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	80,7	38 382	53 405	35,6
1231	Teneur de livres	67,9 *	40 137	53 035	36,0
1231		71,1	35 603	45 008	35,4
	Personnel en secrétariat	•			· ·
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	70,5	35 370	44 837	35,4
221	Personnel techn. – sc. physiques	30,6 **	48 095	58 578	36,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	38,2 *	55 724	65 865	39,0
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	35,6 *	48 302	70 462	39,2
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	67,7 *	50 809	61 630	37,1
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	71,6	56 663	61 865	38,7
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	83,9	67 400	92 819	36,9
228	Personnel techn. – informatique	67,8	43 513	54 110	37,1
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	93,6	35 098	45 195	36,3
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	91,7	36 904	53 513	38,7
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	86,8	43 201	58 617	38,6
524	Concepteur artistique et artisan	63,8 *	39 871	62 046	34,0
621	Personnel de superv. – ventes et services	30,3 **	23 834	33 881	39,0
6221	Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros	92,2	41 944	52 081	37,8
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	96,5	43 400	58 803	35,0
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	19,0 **	55 204	69 145	37,0
	·	•			
723	Machiniste et pers. assimilé	54,6	49 422	63 444	39,8
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	49,0	51 379	61 860	39,6
7232	Outilleur-ajusteur	63,9 *	46 928	65 463	40,0
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	44,2	37 366	66 996	39,5
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	7,4 **	41 251	58 003	39,9
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	63,5 *	36 592	50 246	39,8
727	Charpentier et ébéniste	11,4 **	39 172	57 819	40,0
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic.	13,1 **	41 890	54 872	40,0
	automobiles)	10,1	555	3.3.2	10,0

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		_	Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	11,5 **	35 388	53 117	40,1
7312	Mécanicien d'équipement lourd	43,8 **	37 323	45 270	40,0
732	Mécanicien – véhic. automobiles	26,7 **	28 907	49 153	40,1
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	26,9 **	27 859	48 471	40,1
733	Autre mécanicien	16,1 **	41 068	59 011	38,6
7333	Électromécanicien	17,6 **	41 068	59 011	38,6
Formation	de niveau secondaire				
141	Commis – trav. gén. de bureau	54,3 *	30 323	42 062	36,4
1411	Commis de bureau général	64,3 *	30 279	42 323	36,4
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	76,9 *	29 813	39 018	35,6
1414	Réceptionniste et standardiste	15,3 **	31 277	39 754	36,9
142	Commis – bureautique et éditique	33,5 **	30 699	40 480	36,0
143	Commis – finances et assurance	70,6	33 126	44 624	34,9
144	Commis de soutien administratif	72,6	35 880	47 174	35,3
145	Commis – biblioth., correspond. et information	29,1 **	39 126	50 620	36,9
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	27,3 **	39 762	50 885	37,0
146	Commis – serv. postaux et messagerie	63,7	28 710	38 142	34,8
147	Commis – expéd. et distribution	27,0 *	34 470	47 735	38,9
1472	Magasinier et commis aux pièces	44,8	38 647	51 840	39,6
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	40,9 *	34 617	49 671	38,9
1475	Répartiteur et opérateur radio	55,9 *	27 498	40 797	35,8
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail	60,8 **	19 828	32 799	39,6
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	3,9 **	30 498	47 269	•••
7411	Conducteur de camions	3,5 **	27 176	41 916	•••
745	Débardeur et manutentionnaire	17,8 **	29 430	40 688	39,1
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	8,3 **	35 269	49 491	40,5
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. assimilé	2,2 **	24 519	36 135	39,9
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	70,9 *	31 062	45 293	36,6
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	97,5	43 410	60 635	39,8
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé	58,5	38 260	58 885	39,9
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	50,6 **	52 006	59 550	39,2

^{*} Précision passable; utiliser avec prudence.

^{**} Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.
		-	Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation	universitaire				
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	81,7	57 335	77 415	37,1
1121	Spécialiste des ressources humaines	80,0	57 633	76 648	37,1
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	82,8	57 162	77 860	36,9
211	Professionnel – sc. physiques	85,2	55 070	71 354	36,5
2112	Chimiste	80,1 *	49 633	61 801	36,0
2113	Géologue, géochimiste et géophysicien	X	66 904	83 396	40,5
2115	Autre professionnel des sciences physiques	X	65 539	84 155	39,6
212	Professionnel – sc. de la vie	90,8	50 185	65 266	37,3
2121	Biologiste et autres scientifiques	98,8	49 723	64 220	37,5
2122	Professionnel des sciences forestières	x	56 312	72 867	39,6
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	82,3	59 805	79 367	38,4
214	Autre professionnel – génie	84,9	64 720	84 217	39,4
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	98,9	57 327	72 622	38,6
2153	Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols	X	54 585	68 391	37,4
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire	97,5	63 867	80 199	35,4
217	Professionnel – informatique	75,5	59 493	79 416	37,9
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	98,5	64 672	85 182	39,3
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	73,6	53 846	71 695	38,6
315	Professionnel – sc. infirmières	91,6	53 733	70 731	38,0
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	49,8 **	72 531	96 162	36,7
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	70,5	50 236	67 287	38,2
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	86,4	56 071	73 566	37,1
4161	Agent de progr., recherch. et expert-conseil en sc. naturelles et appliquées	74,3	65 381	81 555	38,7
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	89,3	39 344	55 830	35,7
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	84,2	50 496	66 793	36,5
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	99,2	49 209	64 750	38,1
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	99,1	52 609	68 410	36,1
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	69,3	54 215	72 871	36,6
5125	Traducteur, terminologue et interprète	76,9	48 300	65 671	37,5
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	95,9	57 664	72 433	37,9
Formation	collégiale				
121	Personnel de superv. – travail de bureau	71,7	45 484	62 272	38,1
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	60,8	46 383	65 507	37,5
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	80,6	42 541	57 985	37,6
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	71,8	49 201	64 740	37,7
1214	Surveillant de services postaux et de messageries	96,7	40 229	51 865	39,6
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	64,7 *	47 000	65 250	39,1
122	Personnel administratif et de réglementation	74,4	46 611	61 802	38,2
1221	Agent d'administration	61,0	41 230	55 534	37,5
1222	Adjoint de direction	82,6	44 907	61 355	36,8
1223	Agent du personnel et recruteur	70,2	40 160	53 081	37,3
1225	Agent aux achats	81,1	50 743	66 541	38,9
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	75,7	40 485	53 582	36,6
1231	Teneur de livres	65,4	36 460	48 253	37,3
124	Personnel en secrétariat	81,6	36 993	48 498	36,7
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	81,0	36 799	48 407	36,9
221	Personnel techn. – sc. physiques	78,2	44 143	54 122	37,9

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.
		_	Minimum I	Maximum normal	nebu.
			\$	Horman	h
222	Personnel techn. – sc. de la vie	77,3 *	44 154	63 922	38,5
2221	Technologue et technicien en biologie	66,4 **	35 449	48 912	37,6
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	83,0	50 181	65 147	37,0
224	Personnel techn. – génie devir, medan, et mudanier	88,3	46 701	64 573	38,9
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	69,2	41 534	55 209	38,0
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	64,4	48 886	66 935	38,0
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	73,8	53 650	70 442	38,9
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	74,0 *	71 590	90 765	39,6
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	69,0 *	83 120	105 496	40,0
228	Personnel techn. – informatique	83,9	41 148	57 198	37,1
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	99,9	30 760	39 511	37,1
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	76,7	35 745	47 378	36,4
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	82,8	43 731	59 066	34,8
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	84,2	43 722	57 442	34,7
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	97,5	38 536	49 729	36,9
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	78,6	41 006	52 574	36,9
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	7,8 **	46 020	59 718	37,0
524	Concepteur artistique et artisan	60,6 *	44 294	56 735	38,2
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	84,6	44 608	69 010	36,2
6221	Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros	51,5 **	55 316	72 650	37,7
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	77,3	39 218	53 507	35,4
624	Chef et cuisinier	39,7 *	33 051	43 331	38,0
6241	Chef	36,6 **	41 762	54 818	39,3
6242	Cuisinier	37,7 **	25 049	31 053	36,9
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	82,4	58 463	76 964	39,4
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	77,1	57 980	76 000	39,4
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	82,6	58 163	75 940	39,5
723	Machiniste et pers. assimilé	79,6	36 936	57 479	39,6
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	81,7	37 578	51 874	39,4
7232	Outilleur-ajusteur	76,9 **	36 036	65 353	39,9
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	87,9	51 804	65 918	37,9
7242	Électricien industriel	52,4 **	53 300	71 933	40,0
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	83,6	35 181	45 115	39,0
727	Charpentier et ébéniste	30,1 **	38 456	46 398	38,4
729	Autre personnel – métiers de la construction	95,2	39 014	48 340	37,9
7294	Peintre et décorateur	94,2	36 275	44 814	38,6
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	52,6 *	48 952	60 328	39,7
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	44,6 **	46 290	60 231	39,5
7312	Mécanicien d'équipement lourd	60,4 *	45 514	57 534	40,0
733	Autre mécanicien	59,5 **	35 871	45 643	38,9
7333	Électromécanicien	20,9 **	42 684	54 636	40,0
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. assimilé	92,5	37 030	52 795	38,5
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	45,7 **	38 569	52 416	40,9
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	64,3 **	38 058	52 867	36,8

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.
		=	Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7381	Opérateur de presse à imprimer	59,1 **	31 490	42 862	37,2
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	77,7 *	74 443	92 666	39,9
921	Surveillant – industries de transformation	66,5	57 030	75 157	39,8
922	Surveillant – fabrication et montage	62,8	53 429	70 513	39,7
Formation	de niveau secondaire				
141	Commis – trav. gén. de bureau	66,2	28 266	36 859	37,4
1411	Commis de bureau général	69,9	28 756	37 342	37,6
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	72,3 *	27 373	35 222	36,4
1414	Réceptionniste et standardiste	57,2	27 315	36 167	37,0
142	Commis – bureautique et éditique	71,7	30 425	39 331	36,4
1424	Téléphoniste	Х	26 855	34 248	36,0
143	Commis – finances et assurance	76,7	29 241	38 709	37,1
144	Commis de soutien administratif	63,3	31 881	42 399	37,3
145	Commis – biblioth., correspond. et information	54,2 **	29 945	40 878	37,7
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	53,1 **	29 657	40 709	37,7
146	Commis – serv. postaux et messagerie	86,2	25 840	33 898	36,8
147	Commis – expéd. et distribution	57,5 *	31 876	42 822	39,3
1472	Magasinier et commis aux pièces	65,8 *	29 147	37 324	39,4
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	65,9	30 797	41 923	38,6
1475	Répartiteur et opérateur radio	29,9 **	37 619	50 619	39,5
341	Personnel – soutien serv. de santé	91,0	30 270	35 354	36,7
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail	44,7 *	21 726	29 258	38,9
643	Personnel – héberg. et voyages	74,2	30 044	37 161	37,9
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	53,4 **	33 696	42 082	
7411	Conducteur de camions	37,4 **	32 938	40 343	
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	80,0 *	34 176	43 199	39,9
745	Débardeur et manutentionnaire	50,8 *	27 194	34 960	39,0
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. assimilé	15,6 **	45 389	60 767	39,9
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	7,4 **	36 087	45 524	39,9
9471	Opérateur de machines à imprimer	98,1	26 910	46 330	37,9
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	99,4	33 682	54 043	39,7
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé	74,1 *	28 439	42 783	39,6
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	98,5	27 723	37 978	39,5

^{*} Précision passable; utiliser avec prudence.

^{**} Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-5
Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		-	Minimum	Maximum normal	nebu.
		%	\$		h
Formation	universitaire				
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	49,5 *	50 665	73 906	38,2
1121	Spécialiste des ressources humaines	43,1 *	47 109	69 166	37,8
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	56,2 *	53 473	77 649	38,4
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	65,8 *	51 001	71 354	38,2
214	Autre professionnel – génie	64,8 **	51 636	71 676	39,4
217	Professionnel – informatique	60,4 *	58 486	81 636	38,4
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	97,2	65 783	91 932	39,6
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	51,2 **	58 620	80 392	37,8
315	Professionnel – sc. infirmières	97,0	44 783	69 126	36,2
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	70,5 *	43 316	62 738	37,5
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	57,2 **	50 865	74 831	36,2
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	94,5	42 643	61 300	35,5
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	36,7 **	60 810	80 899	34,9
Formation	collégiale				
121	Personnel de superv. – travail de bureau	50,9 *	42 627	59 016	39,5
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	53,1 **	35 776	45 097	38,0
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	47,2 **	44 631	59 046	39,0
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	27,5 **	44 614	64 674	41,0
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	70,4 *	43 420	60 971	39,6
122	Personnel administratif et de réglementation	45,3 *	38 029	52 816	37,9
1221	Agent d'administration	30,8 **	33 957	48 915	36,9
1223	Agent du personnel et recruteur	66,0 *	37 093	48 474	36,8
1225	Agent aux achats	53,5 *	39 503	52 662	38,3
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	13,9 **	36 328	51 958	39,2
124	Personnel en secrétariat	70,1	34 177	45 201	35,7
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	61,8 *	30 673	42 305	37,1
221	Personnel techn. – sc. physiques	16,2 **	45 579	59 572	37,3
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	38,7 **	41 139	59 027	38,3
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	10,3 **	41 166	59 072	38,6
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	31,7 **	39 312	53 293	37,9
228	Personnel techn. – informatique	66,2 *	40 091	56 235	37,8
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	X	37 358	53 802	35,2
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	X	34 743	45 785	36,2
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	84,7	42 880	57 061	34,0
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	79,4 *	42 372	60 880	38,9
621	Personnel de superv. – ventes et services	33,8 **	30 733	38 028	38,3
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	34,9 **	33 654	43 127	39,7
624	Chef et cuisinier	17,8 **	38 943	52 084	38,6
6241	Chef	38,1 **	39 911	52 130	39,1
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	72,8	54 471	74 177	39,6
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	63,3 *	54 558	73 860	39,9
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	77,5 **	50 109	68 523	40,0
723	Machiniste et pers. assimilé	61,0 **	32 927	46 796	39,7
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	60,3 **	33 963	48 244	39,6
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	60,5 **	27 887	38 341	40,0

Tableau B-5
Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		_	Minimum	Maximum normal	nebu.
		%	\$		h
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	6,4 **	38 067	54 502	40,0
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	8,0 **	38 466	55 068	40,0
921	Surveillant – industries de transformation	40,3 **	49 230	66 299	40,2
922	Surveillant – fabrication et montage	47,7 **	42 798	60 968	40,7
Formation	de niveau secondaire				
141	Commis – trav. gén. de bureau	57,2 *	27 773	36 769	37,0
1411	Commis de bureau général	72,2 *	28 278	37 867	36,8
1414	Réceptionniste et standardiste	35,3 **	25 945	33 211	37,2
143	Commis – finances et assurance	59,9 *	30 053	39 186	37,5
144	Commis de soutien administratif	31,3 **	28 936	37 388	37,5
145	Commis – biblioth., correspond. et information	27,5 **	27 221	36 755	38,7
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	27,5 **	27 195	36 725	38,7
147	Commis – expéd. et distribution	36,0 **	31 147	41 978	39,5
1472	Magasinier et commis aux pièces	43,9 **	28 431	39 295	39,5
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	47,6 **	29 072	38 570	39,1
1475	Répartiteur et opérateur radio	44,9 **	29 792	43 473	39,4
341	Personnel – soutien serv. de santé	X	31 008	34 983	36,2
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail	14,6 **	25 754	35 724	41,4
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	16,7 **	27 808	38 409	
745	Débardeur et manutentionnaire	34,9 **	25 654	37 253	39,7
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	11,6 **	37 486	50 771	40,6
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. assimilé	7,6 **	38 180	53 617	40,0
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	94,5	28 788	42 772	39,1
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé	81,7 *	21 845	34 924	40,0
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	47,0 **	25 510	36 396	39,9

^{*} Précision passable; utiliser avec prudence.

^{**} Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-6
Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	пери.
		%	\$	-	h
Formation	universitaire				
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	84,9	57 532	77 391	37,0
1121	Spécialiste des ressources humaines	84,2	58 328	77 140	37,5
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	85,4	57 101	77 526	36,8
211	Professionnel – sc. physiques	87,6	54 766	70 712	36,5
2112	Chimiste	83,3 *	49 463	61 348	36,1
2113	Géologue, géochimiste et géophysicien	х	66 904	83 396	40,5
2115	Autre professionnel des sciences physiques	х	65 539	84 155	39,6
212	Professionnel – sc. de la vie	97,8	49 980	64 649	37,1
2121	Biologiste et autres scientifiques	97,7	49 580	63 877	37,1
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	84,4	60 549	80 031	38,5
214	Autre professionnel – génie	84,9	64 892	84 375	39,4
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	98,9	57 644	72 706	38,6
2153	Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols	X	54 585	68 391	37,4
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire	97,5	63 867	80 199	35,4
217	Professionnel – informatique	77,8	59 486	79 081	37,8
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	98,7	64 442	83 994	39,2
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	80,9	52 687	69 567	38,7
315	Professionnel – sc. infirmières	94,9	54 614	71 140	39,4
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	85,1	72 473	96 119	36,7
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	88,4	43 926	69 572	37,4
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	88,1	56 153	73 195	37,1
4161	Agent de progr., recherch. et expert-conseil en sc. naturelles et appliquées	80,8	65 381	81 555	38,7
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	83,1	41 862	52 937	36,6
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	85,8	48 222	65 038	35,9
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	91,6	51 170	65 771	38,8
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	99,0	51 463	66 985	36,4
5123	Journaliste	98,5	36 936	47 674	36,2
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	69,1	54 080	71 995	36,6
5125	Traducteur, terminologue et interprète	83,0	48 323	65 759	37,6
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	89,6	56 989	71 229	37,7
Formation	collégiale				
121	Personnel de superv. – travail de bureau	76,0	45 886	62 297	37,9
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	62,9 *	48 136	68 592	37,4
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	83,3	42 454	57 929	37,5
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	88,0	49 820	63 984	37,4
1214	Surveillant de services postaux et de messageries	96,6	40 457	52 048	39,6
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	63,1 *	47 474	65 505	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	79,4	47 206	62 116	38,1
1221	Agent d'administration	76,8	42 785	56 251	37,4
1222	Adjoint de direction	83,0	44 918	61 386	36,8
1223	Agent du personnel et recruteur	71,0	40 526	53 567	37,3
1225	Agent aux achats	82,3	51 432	67 290	38,9
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	84,6	40 377	53 601	36,4
1231	Teneur de livres	79,1	36 972	48 620	37,2
124	Personnel en secrétariat	83,2	37 414	48 834	36,8
		,-			

Tableau B-6
Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		_	Minimum	Maximum normal	nobu.
		%	\$		h
221	Personnel techn. – sc. physiques	72,0	44 845	54 691	37,6
222	Personnel techn. – sc. de la vie	21,8 **	43 895	64 650	38,3
2221	Technologue et technicien en biologie	12,6 **	35 511	48 804	37,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	82,2	50 791	65 420	39,1
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	69,4	47 219	66 247	39,0
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	77,6	42 657	56 022	38,0
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	68,7	50 248	66 037	38,1
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la	73,6	54 142	70 310	38,7
2203	sécurité au travail	75,0	34 142	70 310	30,7
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	84,9	67 929	92 560	37,2
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	62,7 *	60 773	75 961	38,8
228	Personnel techn. – informatique	82,0	41 738	56 648	37,0
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	47,6 *	39 043	46 726	37,5
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion,	85,4	43 110	60 942	36,7
421	n.c.a.	00,4	43 110	00 942	30,7
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	83,4	42 569	56 864	36,8
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	95,0	39 043	51 863	38,1
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. –	81,9	41 815	54 217	
	cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	·	41015	54 217	37,4
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	31,6 *	47 585	60 680	35,3
524	Concepteur artistique et artisan	61,9 *	43 915	57 425	37,8
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	Х	44 608	69 010	36,2
6221	Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros	52,7 *	52 661	68 748	37,6
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	81,3	39 666	54 170	35,2
624	Chef et cuisinier	19,5 **	24 033	30 102	37,3
6242	Cuisinier	19,0 **	18 462	22 777	36,3
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	78,8	59 256	77 407	39,4
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	74,0	58 935	76 585	39,3
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	80,4	61 210	78 746	39,3
723	Machiniste et pers. assimilé	60,9	47 753	64 369	39,7
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	55,6	51 032	61 952	39,5
7232	Outilleur-ajusteur	67,6 *	44 368	66 865	39,9
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	57,8	41 737	66 669	39,0
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	37,4 **	34 554	51 023	39,2
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	9,3 **	42 244	58 829	39,8
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	70,0	39 850	53 743	39,5
727	Charpentier et ébéniste	22,5 *	39 769	54 264	39,4
729	Autre personnel – métiers de la construction	52,7 **	43 494	58 604	39,4
7294	Peintre et décorateur	67,7	42 610	58 036	39,9
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	25,5 *	46 160	58 046	39,8
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	18,0 **	39 465	55 785	39,8
7312	Mécanicien d'équipement lourd	57,2 *	43 505	54 313	40,0
7312	Mécanicien – véhic. automobiles	21,2 **	43 303	58 231	39,8
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et	19,7 **	44 032	58 714	40,0
	d'autobus				•
7322	Débosseleur et réparateur de carrosserie	48,7 **	45 813	54 509	38,6
733	Autre mécanicien	47,3 **	36 722	47 552	38,8
7333	Électromécanicien	21,1 **	42 880	57 747	39,2
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. assimilé	25,2 **	36 008	57 817	39,5

Tableau B-6
Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.
		_	Minimum Maximum normal		nobu.
		%	\$		h
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	7,8 **	38 282	52 697	41,3
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	23,0 **	33 902	50 566	34,4
7381	Opérateur de presse à imprimer	36,8 **	32 893	50 177	34,0
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	96,1	74 443	92 666	39,9
921	Surveillant – industries de transformation	59,5	58 489	76 846	39,7
922	Surveillant – fabrication et montage	73,8	56 936	73 497	39,3
Formation	de niveau secondaire				
141	Commis – trav. gén. de bureau	66,5	28 981	38 225	37,3
1411	Commis de bureau général	67,0	29 462	38 801	37,6
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	73,1 *	27 218	35 129	36,0
1414	Réceptionniste et standardiste	62,5	28 218	37 764	36,9
142	Commis – bureautique et éditique	61,7	30 661	39 558	36,2
1424	Téléphoniste	33,2 **	27 500	37 052	36,9
143	Commis – finances et assurance	77,5	29 828	39 670	36,7
144	Commis de soutien administratif	69,3	32 993	43 810	36,8
145	Commis – biblioth., correspond. et information	56,4 *	32 550	43 926	37,3
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	54,9 *	32 375	43 816	37,3
146	Commis – serv. postaux et messagerie	85,7	27 069	35 989	36,7
147	Commis – expéd. et distribution	43,4 *	32 952	44 775	39,1
1472	Magasinier et commis aux pièces	54,0	35 614	46 624	39,5
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	62,7	31 937	44 207	38,6
1475	Répartiteur et opérateur radio	38,8	32 737	45 767	37,0
6421	Vendeur et commis-vendeur – commerce de détail	55,0 *	21 132	29 418	38,8
643	Personnel – héberg. et voyages	78,4	28 715	41 107	38,5
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	21,0 **	34 609	43 842	•••
7411	Conducteur de camions	8,3 **	34 691	42 379	
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	76,4 *	34 548	44 501	39,9
745	Débardeur et manutentionnaire	26,3 *	29 350	37 389	38,8
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. assimilé	6,4 **	45 110	60 457	39,9
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	5,9 **	33 492	45 000	40,0
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. assimilé	1,3 **	28 184	39 908	39,7
9471	Opérateur de machines à imprimer	97,6	26 908	46 601	37,6
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	99,1	40 695	60 309	39,8
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé	61,4 *	38 252	56 849	39,5
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	63,6 **	53 025	60 314	39,1

^{*} Précision passable; utiliser avec prudence.

^{**} Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-7
Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation	universitaire				
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	75,1	58 307	77 844	38,4
1121	Spécialiste des ressources humaines	72,7	58 295	78 139	38,4
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	79,5	58 326	77 354	38,4
211	Professionnel – sc. physiques	82,0 *	51 878	65 618	36,3
2112	Chimiste	79,9 *	49 316	61 111	36,0
212	Professionnel – sc. de la vie	86,1	52 307	70 379	37,1
2121	Biologiste et autres scientifiques	96,6	51 993	69 729	36,8
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	81,2	56 126	78 239	38,2
214	Autre professionnel – génie	79,9	66 703	86 478	39,7
217	Professionnel – informatique	87,4	58 882	79 843	39,3
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	98,8	60 230	77 248	39,8
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	66,4 *	51 735	72 916	37,6
315	Professionnel – sc. infirmières	87,7	53 784	70 438	39,6
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	67,6	85 906	111 257	38,4
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	58,2 *	59 597	74 927	39,9
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	77,9	60 631	81 711	37,8
4161	Agent de progr., recherch. et expert-conseil en sc. naturelles et appliquées	72,6 *	67 223	82 824	38,7
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	97,5	49 170	64 151	37,3
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	X	50 747	66 781	38,3
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	X	46 651	59 008	38,1
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	90,2	56 513	74 669	38,1
5125	Traducteur, terminologue et interprète	х	48 518	74 308	38,5
Formation	collégiale				
121	Personnel de superv. – travail de bureau	77,3	50 887	70 255	38,7
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	79,3	56 685	77 925	36,9
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	73,0	49 162	63 844	37,8
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	76,1	43 607	59 508	37,4
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	78,1	51 268	71 938	39,4
122	Personnel administratif et de réglementation	80,7	49 415	65 104	38,8
1221	Agent d'administration	65,9	43 020	58 051	37,9
1222	Adjoint de direction	91,7	45 578	62 032	37,0
1223	Agent du personnel et recruteur	89,9	44 724	57 254	38,0
1225	Agent aux achats	81,3	51 330	67 210	39,2
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	75,5	41 335	57 859	38,5
1231	Teneur de livres	64,5 *	40 563	53 176	37,6
124	Personnel en secrétariat	77,4	39 151	51 449	37,4
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	77,5	39 122	51 421	37,4
221	Personnel techn. – sc. physiques	56,4 *	45 738	55 687	37,3
222	Personnel techn. – sc. de la vie	21,5 **	43 804	63 538	38,5
2221	Technologue et technicien en biologie	12,0 **	35 476	48 904	37,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	77,9	52 685	68 196	39,2
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	57,7	50 754	70 356	39,8
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	59,8 *	46 028	63 229	38,1
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	62,6	48 551	62 944	38,5
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	72,3	52 959	69 216	38,8

Tableau B-7
Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.
		-	Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	93,6	76 620	98 286	39,9
228	Personnel techn. – informatique	86,6	42 617	64 223	38,9
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	x	43 661	58 385	37,2
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	Х	43 661	58 385	37,2
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	94,9	40 745	54 989	39,6
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	x	30 565	40 169	35,1
524	Concepteur artistique et artisan	66,1 *	51 030	65 763	38,3
621	Personnel de superv. – ventes et services	78,8	43 545	58 104	38,5
6221	Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros	54,9	57 534	75 571	38,7
624	Chef et cuisinier	52,3	41 194	53 301	40,5
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	78,0	58 872	78 250	39,6
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	71,1	57 680	76 125	39,1
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	61,0 **	55 663	70 078	35,9
723	Machiniste et pers. assimilé	61,4	45 443	61 782	39,7
7231	Machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage	57,3	46 972	58 658	39,5
7232	Outilleur-ajusteur	67,3 *	43 561	65 626	39,9
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	11,5 **	41 532	58 353	39,8
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	71,4	35 999	48 941	39,6
727	Charpentier et ébéniste	14,4 **	40 040	56 487	39,6
729	Autre personnel – métiers de la construction	48,2 **	44 351	60 430	39,2
7294	Peintre et décorateur	80,9 *	43 343	59 993	39,9
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	17,4 **	48 311	61 486	39,9
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	17,5 **	39 385	55 718	39,9
732	Mécanicien – véhic. automobiles	32,7 **	31 062	50 112	39,8
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	31,2 **	29 648	49 690	40,0
7322	Débosseleur et réparateur de carrosserie	65,2 **	45 813	54 509	38,6
733	Autre mécanicien	17,4 **	42 419	54 625	38,9
7333	Électromécanicien	11,0 **	42 306	53 776	40,0
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	5,8 **	37 752	53 402	41,4
921	Surveillant – industries de transformation	54,2	57 585	76 169	39,8
922	Surveillant – fabrication et montage	64,4	52 655	69 730	39,7
	de niveau secondaire				
141	Commis – trav. gén. de bureau	66,5	31 808	43 863	38,0
1411	Commis de bureau général	72,2 *	32 364	44 737	38,4
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	42,1 **	26 553	33 433	35,6
1414	Réceptionniste et standardiste	62,7 *	31 715	44 330	37,5
142 143	Commis – bureautique et éditique	33,6 ** 55,0	30 456 36 841	42 530 49 006	37,1 37,6
143	Commis – finances et assurance Commis de soutien administratif	55,0 62,3	36 841	49 006 50 416	37,6 37,9
144	Commis – biblioth., correspond. et information	62,3 43,6 *	37 099 37 650	51 002	38,2
1453	Commis – bibliotri., correspond. et information Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et	43,6 42,3 *	37 426	51 113	38,1
	personnel assimilé				·
146	Commis – serv. postaux et messagerie	55,9 *	32 560	40 617	36,5
147	Commis – expéd. et distribution	31,7 *	37 936	51 309	39,3
1472	Magasinier et commis aux pièces	56,2	38 082	50 915	39,8

Tableau B-7 Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		-	Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	48,4 *	37 480	52 936	38,9
1475	Répartiteur et opérateur radio	79,8	39 545	53 929	38,6
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	7,6 **	30 549	49 402	
7411	Conducteur de camions	5,2 **	26 414	44 344	
745	Débardeur et manutentionnaire	16,9 **	36 243	44 446	39,6
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. assimilé	5,9 **	44 900	60 413	40,0
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	7,8 **	35 565	48 009	40,3
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. assimilé	2,2 **	38 246	53 794	40,0
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	36,9 **	29 654	42 378	39,2
9471	Opérateur de machines à imprimer	х	29 203	42 093	39,4
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électronique	98,5	38 790	57 510	39,7
949	Autre pers. de montage et pers. assimilé	60,8 *	36 648	54 298	39,6
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. assimilé	62,7 *	45 609	53 867	39,3

Précision passable; utiliser avec prudence. Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2011

Formation universitaire 112 Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises 99,1 58 648 78 1121 Spécialiste des ressources humaines 99,2 57 058 77 1122 Professionnel des serv. aux entreprises de gestion 99,1 60 948 79 211 Professionnel – sc. physiques x 70 620 89 2112 Chimiste x 60 142 82 212 Professionnel – sc. de la vie 99,8 52 599 77 2121 Biologiste et autres scientifiques 99,6 56 411 80 2122 Professionnel des sciences forestières x 46 568 75 2123 Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture x 40 793 70 213 Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique 99,5 67 313 90 215 Professionnel – architect., urbanisme et arpentage 99,2 57 628 80	rmal h 446 35,9 591 35,8 682 36,1 117 36,5
Formation universitaire 112 Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises 99,1 58 648 78 1121 Spécialiste des ressources humaines 99,2 57 058 77 1122 Professionnel des serv. aux entreprises de gestion 99,1 60 948 79 211 Professionnel – sc. physiques x 70 620 89 2112 Chimiste x 60 142 82 212 Professionnel – sc. de la vie 99,8 52 599 77 2121 Biologiste et autres scientifiques 99,6 56 411 80 2122 Professionnel des sciences forestières x 46 568 75 2123 Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture x 40 793 70 213 Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique 99,5 67 313 90 215 Professionnel – architect., urbanisme et arpentage 99,2 57 628 80	446 35,9 591 35,8 682 36,1 117 36,5
112 Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises 99,1 58 648 78 1121 Spécialiste des ressources humaines 99,2 57 058 77 1122 Professionnel des serv. aux entreprises de gestion 99,1 60 948 79 211 Professionnel – sc. physiques x 70 620 89 2112 Chimiste x 60 142 82 212 Professionnel – sc. de la vie 99,8 52 599 77 2121 Biologiste et autres scientifiques 99,6 56 411 80 2122 Professionnel des sciences forestières x 46 568 75 2123 Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture x 40 793 70 213 Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique 99,5 67 313 90 215 Professionnel – architect., urbanisme et arpentage 99,2 57 628 80	591 35,8 682 36,1 117 36,5
1121 Spécialiste des ressources humaines 99,2 57 058 77 1122 Professionnel des serv. aux entreprises de gestion 99,1 60 948 79 211 Professionnel – sc. physiques x 70 620 89 2112 Chimiste x 60 142 82 212 Professionnel – sc. de la vie 99,8 52 599 77 2121 Biologiste et autres scientifiques 99,6 56 411 80 2122 Professionnel des sciences forestières x 46 568 75 2123 Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture x 40 793 70 213 Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique 99,5 67 313 90 215 Professionnel – architect., urbanisme et arpentage 99,2 57 628 80	591 35,8 682 36,1 117 36,5
1121 Spécialiste des ressources humaines 99,2 57 058 77 1122 Professionnel des serv. aux entreprises de gestion 99,1 60 948 79 211 Professionnel – sc. physiques x 70 620 89 2112 Chimiste x 60 142 82 212 Professionnel – sc. de la vie 99,8 52 599 77 2121 Biologiste et autres scientifiques 99,6 56 411 80 2122 Professionnel des sciences forestières x 46 568 75 2123 Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture x 40 793 70 213 Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique 99,5 67 313 90 215 Professionnel – architect., urbanisme et arpentage 99,2 57 628 80	591 35,8 682 36,1 117 36,5
1122 Professionnel des serv. aux entreprises de gestion 99,1 60 948 79 211 Professionnel – sc. physiques x 70 620 89 2112 Chimiste x 60 142 82 212 Professionnel – sc. de la vie 99,8 52 599 77 2121 Biologiste et autres scientifiques 99,6 56 411 80 2122 Professionnel des sciences forestières x 46 568 75 2123 Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture x 40 793 70 213 Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique 99,5 67 313 90 215 Professionnel – architect., urbanisme et arpentage 99,2 57 628 80	682 36,1 117 36,5
211 Professionnel – sc. physiques x 70 620 89 2112 Chimiste x 60 142 82 212 Professionnel – sc. de la vie 99,8 52 599 77 2121 Biologiste et autres scientifiques 99,6 56 411 80 2122 Professionnel des sciences forestières x 46 568 75 2123 Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture x 40 793 70 213 Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique 99,5 67 313 90 215 Professionnel – architect., urbanisme et arpentage 99,2 57 628 80	117 36,5
2112 Chimiste x 60 142 82 212 Professionnel – sc. de la vie 99,8 52 599 77 2121 Biologiste et autres scientifiques 99,6 56 411 80 2122 Professionnel des sciences forestières x 46 568 75 2123 Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture x 40 793 70 213 Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique 99,5 67 313 90 215 Professionnel – architect., urbanisme et arpentage 99,2 57 628 80	•
212 Professionnel – sc. de la vie 99,8 52 599 77 2121 Biologiste et autres scientifiques 99,6 56 411 80 2122 Professionnel des sciences forestières x 46 568 75 2123 Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture x 40 793 70 213 Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique 99,5 67 313 90 215 Professionnel – architect., urbanisme et arpentage 99,2 57 628 80	745 358
2121Biologiste et autres scientifiques99,656 411802122Professionnel des sciences forestièresx46 568752123Agronome, conseiller et spécialiste en agriculturex40 79370213Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique99,567 31390215Professionnel – architect., urbanisme et arpentage99,257 62880	815 35,9
2122Professionnel des sciences forestièresx46 568752123Agronome, conseiller et spécialiste en agriculturex40 79370213Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique99,567 31390215Professionnel – architect., urbanisme et arpentage99,257 62880	•
2123Agronome, conseiller et spécialiste en agriculturex40 79370213Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique99,567 31390215Professionnel – architect., urbanisme et arpentage99,257 62880	,
213Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique99,567 31390215Professionnel – architect., urbanisme et arpentage99,257 62880	,
215 Professionnel – architect., urbanisme et arpentage 99,2 57 628 80	235 35,0
	395 35,3
2151 Architecte x 59 998 82	912 35,6
	628 36,1
2153 Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols 98,1 56 540 80	072 35,1
2154 Arpenteur-géomètre 99,4 56 328 80	229 36,0
2161 Mathématicien, statisticien et actuaire 99,0 50 267 80	741 35,1
217 Professionnel – informatique 99,0 51 818 76	601 35,7
2173 Ingénieur et concepteur en logiciel 99,6 52 630 83	193 35,2
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	461 36,2
	717 35,6
	586 35,0
·	590 35,0
	092 35,0
413 Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle x 38 000 74	645 35,1
	234 35,0
415 Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et x 41 064 72 probation	011 35,3
416 Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil 99,6 50 991 76	705 35,7
4161 Agent de progr., recherch. et expert-conseil en sc. naturelles et 99,4 61 175 85 appliquées	386 36,3
511 Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art 94,0 54 398 74	427 35,4
	063 35,3
5112 Restaurateur et conservateur 85,2 53 579 77	858 34,9
5113 Archiviste 97,4 56 299 69	936 36,5
·	929 36,1
	414 35,1
·	295 36,4
	835 35,7
Formation collégiale	
121 Personnel de superv. – travail de bureau 97,3 51 205 61	024 38,7
•	937 35,5
·	·
	·
1213 Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et 91,0 50 806 66 d'autres commis à l'information	981 36,2
	285 38,3
122 Personnel administratif et de réglementation 98,6 43 612 55	

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2011

Code CNP	P Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	nesa.
		%	\$		h
1221	Agent d'administration	99,6	40 584	52 220	35,8
1222	Adjoint de direction	X	41 957	70 976	35,0
1223	Agent du personnel et recruteur	96,5	39 595	55 790	34,6
1225	Agent aux achats	99,1	58 862	71 382	36,6
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	91,8	40 189	54 606	35,0
1231	Teneur de livres	92,7	38 827	51 912	35,2
124	Personnel en secrétariat	97,0	35 170	41 681	34,8
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	97,2	35 193	41 600	34,9
221	Personnel techn. – sc. physiques	96,0	42 031	56 795	34,9
222	Personnel techn. – sc. de la vie	88,9	42 206	54 021	36,9
2221	Technologue et technicien en biologie	X	40 506	52 912	36,1
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	95,9	47 197	61 945	35,9
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	87,6	47 910	69 610	35,2
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	93,3	43 612	57 897	34,9
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	91,0	51 408	63 461	35,7
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	99,3	46 741	58 846	35,8
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	80,9	64 983	76 681	38,4
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	х	72 419	83 989	36,3
228	Personnel techn. – informatique	98,3	37 918	52 379	35,1
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	х	37 370	53 245	35,1
3211	Technologiste médical et assistant en anatomopathologie	х	37 303	54 362	35,0
3212	Technicien de laboratoire médical	х	38 591	54 052	35,0
3219	Autres technologues et technicien des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	X	31 517	41 441	36,2
322	Personnel technique en soins dentaires	х	35 360	51 215	35,1
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	X	38 811	55 374	36,4
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	96,2	37 201	50 551	35,4
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	97,0	35 145	49 323	35,1
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	99,0	43 253	56 435	38,1
524	Concepteur artistique et artisan	98,9	44 684	56 496	36,4
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	94,8	36 203	50 358	35,1
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	94,7	35 671	49 873	35,0
621	Personnel de superv. – ventes et services	78,8	45 385	57 535	37,6
626	Policier et pompier	17,1	45 472	67 543	39,2
6261	Policier (sauf cadres supérieurs)	18,1	47 467	68 083	38,7
6262	Pompier	15,8	38 839	65 111	41,2
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	64,2	58 679	73 558	37,8
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	95,1	61 326	78 216	37,8
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	90,4	54 212	63 395	39,7
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	3,7	43 951	60 187	37,9
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	6,7	44 622	55 408	39,5
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	6,9	41 648	52 503	38,5
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	9,2	41 075	53 863	38,7
727	Charpentier et ébéniste	10,1	41 651	51 924	39,3
729	Autre personnel – métiers de la construction	9,6	38 771	48 701	39,4
7294	Peintre et décorateur	11,1	38 771	48 701	39,4
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic.	14,2	44 632	55 528	39,4
	automobiles)	,_	552	30 320	55,4

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2011

Code CNF	P Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.
		-	Minimum	Maximum normal	пера.
		 %	\$		h
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	6,0	45 472	56 399	38,6
7312	Mécanicien d'équipement lourd	17,5	45 261	54 981	39,5
732	Mécanicien – véhic. automobiles	3,5 *	44 286	52 377	39,6
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	3,4	43 864	52 178	39,7
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	7,2	65 973	82 785	39,2
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	80,5	31 189	37 966	35,6
7381	Opérateur de presse à imprimer	Х	30 309	36 650	35,2
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquiculture	53,2	61 992	75 042	37,9
921	Surveillant – industries de transformation	73,2	63 374	77 608	38,8
Formatio	n de niveau secondaire				
141	Commis – trav. gén. de bureau	х	32 004	38 054	35,0
1411	Commis de bureau général	X	32 131	38 344	35,0
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	89,8	32 104	41 459	34,3
1414	Réceptionniste et standardiste	96,9	29 699	32 593	35,0
142	Commis – bureautique et éditique	89,5	32 276	39 373	34,9
143	Commis – finances et assurance	85,0	37 442	48 055	34,5
144	Commis de soutien administratif	98,1	41 968	47 293	36,7
145	Commis – biblioth., correspond. et information	91,0	34 417	43 769	34,8
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	91,9	36 051	45 876	34,8
146	Commis – serv. postaux et messagerie	1,1	34 691	42 273	37,5
147	Commis – expéd. et distribution	69,9	34 688	42 219	35,6
1472	Magasinier et commis aux pièces	70,4	32 946	38 836	35,1
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	87,1	36 348	44 051	34,7
1475	Répartiteur et opérateur radio	80,3	37 294	47 486	36,8
341	Personnel – soutien serv. de santé	X	32 242	35 681	36,3
643 646	Personnel – héberg. et voyages	4,9 96,3	39 942 46 285	45 752 60 239	38,6 39,2
647	Personnel – serv. protection Personnel de soutien familial et de garderie		31 839	36 997	35,2 35,0
648	Autre pers. – soins personnalisés	x 70,8	32 464	40 087	36,2
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	0,7 *	37 069	45 905	
7411	Conducteur de camions	3,0 **	36 718	48 653	
7413	Chauffeur de taxi, chauffeur de limousine et chauffeur	24,5	37 919	44 711	 37,8
7414	Chauffeur-livreur – serv. de livraison et de messagerie	1,1	36 058	44 465	39,3
742	Conducteur d'équip. lourd	16,2 *	41 532	50 825	39,9
7421	Conducteur d'équipement lourd (sauf les grues)	12,2	40 622	50 356	39,8
7422	Conducteur de machinerie d'entretien public	21,5 *	42 203	51 171	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entretien	7,9	38 003	46 277	37,9
745	Débardeur et manutentionnaire	19,2 **	26 856	37 568	39,9
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	27,9	45 680	56 520	39,6
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	77,2	31 646	36 709	35,6
9471	Opérateur de machines à imprimer	80,1	31 736	37 086	35,5

^{1.} Désigne l'admin. québécoise (fonction publique, secteurs de l'éducation, de la santé et des serv. sociaux) et le secteur « autre public » (admin. municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, universités et admin. fédérale).

Précision passable; utiliser avec prudence.

^{**} Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.	
			Minimum	Maximum normal	noba	
		%	\$		h	
Formation	universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	94,7	56 104	79 615	34,9	
1121	Spécialiste des ressources humaines	94,4	59 471	78 477	35,0	
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	95,3	50 509	81 504	34,9	
212	Professionnel – sc. de la vie	X	50 722	81 103	35,2	
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	95,3	58 612	84 467	35,2	
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	98,3	55 194	80 029	35,0	
2151	Architecte	X	50 149	78 614	34,9	
2153	Urbaniste et planificateur de l'utilisation des sols	97,9	55 299	79 788	34,9	
217	Professionnel – informatique	94,1	48 913	70 440	34,6	
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	95,8	47 217	61 639	34,6	
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	75,4	52 639	96 348	34,7	
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	97,6	49 668	76 157	34,8	
4161	Agent de progr., recherch. et expert-conseil en sc. naturelles et appliquées	81,1	53 428	68 583	34,3	
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	91,5	49 772	73 733	34,9	
5111	Bibliothécaire	91,8	49 342	74 393	34,9	
5113	Archiviste	85,5	49 500	70 178	34,8	
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	95,1	46 781	69 838	34,9	
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	95,6	46 939	70 773	34,9	
Formation	collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	83,2	49 686	65 019	35,6	
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	85,7	46 382	62 304	34,8	
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	80,3	50 433	66 066	34,3	
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	79,3	50 670	65 124	36,4	
122	Personnel administratif et de réglementation	89,2	44 963	59 835	35,0	
1221	Agent d'administration	91,1	45 428	59 214	35,0	
1222	Adjoint de direction	80,7	48 236	60 930	34,7	
1223	Agent du personnel et recruteur	87,8	39 558	54 003	34,7	
1225	Agent aux achats	91,4	45 696	61 371	35,2	
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	91,2	42 648	57 676	34,5	
1231	Teneur de livres	86,5	39 776	51 426	34,2	
124	Personnel en secrétariat	83,5	34 806	46 094	34,5	
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	84,0	34 814	45 966	34,6	
221	Personnel techn. – sc. physiques	82,6	40 996	55 398	35,3	
222	Personnel techn. – sc. de la vie	38,7	49 178	60 953	35,7	
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	83,0	46 288	61 293	35,7	
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	30,0	46 158	63 615	35,6	
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	89,4	42 267	56 712	34,7	
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	88,5	42 848	56 837	34,9	
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	97,5	45 027	62 397	34,8	
228	Personnel techn. – informatique	92,1	40 739	55 788	34,6	
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	71,5	41 531	53 581	34,3	
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	82,7	36 827	48 615	34,4	
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	89,6	42 224	54 241	36,0	
524	Concepteur artistique et artisan	90,3	41 222	53 383	34,6	
					,	

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
		-	Minimum	Maximum normal	пера
		%	\$		h
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	83,8	42 915	58 362	35,0
621	Personnel de superv. – ventes et services	88,3	59 314	71 369	36,2
626	Policier et pompier	16,7	37 344	68 228	40,2
6261	Policier (sauf cadres supérieurs)	18,9	37 194	69 390	39,7
6262	Pompier	14,8	37 526	65 334	41,4
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	86,8	60 154	73 337	37,5
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	91,8	63 598	76 364	37,3
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	10,3 *	46 751	57 609	39,0
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	11,2 *	47 263	56 826	40,0
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	5,2	44 592	55 459	38,2
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	9,9	41 975	53 463	40,0
727	Charpentier et ébéniste	13,1 *	44 271	54 827	40,0
729	Autre personnel – métiers de la construction	15,7	42 334	51 927	40,0
7294	Peintre et décorateur	18,2	42 334	51 927	40,0
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	26,8	44 815	55 031	39,7
7312	Mécanicien d'équipement lourd	36,6	45 261	54 981	39,5
732	Mécanicien – véhic. automobiles	8,6	44 061	55 112	39,9
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	8,2	43 864	54 881	39,8
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquiculture	92,6	62 198	75 036	38,0
921	Surveillant – industries de transformation	78,5	63 374	77 608	38,8
Formation	de niveau secondaire				
141	Commis – trav. gén. de bureau	89,6	30 127	41 947	34,8
1411	Commis de bureau général	90,9	30 153	42 239	34,8
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	80,7	30 234	38 986	34,6
1414	Réceptionniste et standardiste	70,1	29 424	36 708	34,3
142	Commis – bureautique et éditique	72,9	31 061	42 390	34,4
143	Commis – finances et assurance	74,7	36 724	47 979	34,2
144	Commis de soutien administratif	85,2	34 724	45 924	34,6
145	Commis – biblioth., correspond. et information	87,4	30 086	40 004	34,6
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	92,1	36 126	47 893	34,9
146	Commis – serv. postaux et messagerie	76,6	32 854	42 725	37,4
147	Commis – expéd. et distribution	77,7	37 579	49 703	35,8
1472	Magasinier et commis aux pièces	73,9	38 277	49 244	36,3
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	39,0	36 690	45 464	35,4
1475	Répartiteur et opérateur radio	83,8	37 434	49 969	35,8
646	Personnel – serv. protection	88,8	40 782	51 330	35,0
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	7,0 **	36 887	46 955	
742	Conducteur d'équip. lourd	16,8 *	41 671	50 950	40,0
7422	Conducteur de machinerie d'entretien public	21,5 *	42 203	51 171	40,0
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. assimilé	28,8	45 680	56 520	39,6
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	65,1	33 455	43 629	35,7
9471	Opérateur de machines à imprimer	X	32 790	42 887	35,2

^{*} Précision passable; utiliser avec prudence.

^{**} Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	11000.
		%	\$		h
Formation	universitaire				
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	99,5	50 761	77 282	34,6
1121	Spécialiste des ressources humaines	35,5 X	49 770	77 219	34,5
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	99,1	51 718	77 343	34,7
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	X	48 614	81 371	34,6
214	Autre professionnel – génie	X	45 270	75 458	34,9
217	Professionnel – informatique	99,9	49 149	77 975	34,5
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	33,3 X	46 401	76 322	34,2
315	Professionnel – sc. infirmières	X	41 558	59 826	34,5
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	X	60 491	97 922	34,6
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et	57,8	79 311	108 166	35,0
712	postsecondaire	57,0	79 311	100 100	33,0
4121	Professeur d'université	60,5	80 620	109 585	35,0
4122	Assistant d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	18,8	42 608	72 093	35,0
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	96,3	45 557	67 155	34,3
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	x	45 507	73 689	34,6
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	x	44 467	74 656	34,9
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	99,7	44 784	75 768	34,9
4161	Agent de progr., recherch. et expert-conseil en sc. naturelles et appliquées	x	47 031	75 483	35,0
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	75,4	47 328	72 015	34,8
5111	Bibliothécaire	72,1	47 243	72 425	34,8
5113	Archiviste	X	44 500	73 025	34,7
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	98,9	44 943	71 590	34,5
5121	Auteur, rédacteur et écrivain	X	44 512	66 498	34,5
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	X	45 722	74 249	34,3
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	98,8	44 597	71 666	34,5
Formation	collégiale				
121	Personnel de superv. – travail de bureau	98,2	44 323	60 398	34,6
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	96,9	40 366	58 963	34,2
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	х	46 746	66 934	34,8
122	Personnel administratif et de réglementation	98,1	40 665	56 755	34,7
1221	Agent d'administration	98,2	39 256	54 654	34,7
1222	Adjoint de direction	99,5	48 137	67 963	34,8
1223	Agent du personnel et recruteur	X	45 182	57 725	35,1
1225	Agent aux achats	93,5	43 013	63 585	34,5
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	X	41 561	55 198	34,6
1231	Teneur de livres	X	40 429	54 937	34,5
124	Personnel en secrétariat	96,0	35 417	44 980	34,4
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	95,9	35 413	44 982	34,4
221	Personnel techn. – sc. physiques	90,6	44 203	57 222	35,0
222	Personnel techn. – sc. de la vie	72,6	42 135	56 154	36,6
2221	Technologue et technicien en biologie	X X	42 157	56 189	36,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	92,7	43 615	56 521	36,3
		0− , <i>i</i>	.00.0	00 OE .	55,0
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	96,0	41 843	53 561	35,7

Tableau B-10 Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	nebu.
		%	\$		h
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	93,4	43 777	56 790	35,9
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	91,6	43 724	57 623	36,1
228	Personnel techn. – informatique	95,3	41 171	54 152	35,4
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	99,7	39 543	51 791	34,9
322	Personnel technique en soins dentaires	х	40 327	52 973	36,3
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	x	39 295	57 864	33,6
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	95,3	36 923	49 015	34,7
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	98,7	38 495	50 782	35,1
524	Concepteur artistique et artisan	97,3	43 693	63 165	34,8
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	X	48 464	68 478	34,5
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	Х	38 301	60 869	35,3
621	Personnel de superv. – ventes et services	93,8	48 687	68 093	35,6
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	93,3	50 726	71 673	36,2
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	42,8	40 827	51 574	37,9
7241	Électricien (sauf électricien industriel et de réseaux électriques)	37,3	40 342	51 368	38,5
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	50,6	40 424	51 214	38,6
727	Charpentier et ébéniste	55,8	39 676	49 726	38,6
729	Autre personnel – métiers de la construction	53,4	36 516	45 535	38,7
7294	Peintre et décorateur	57,2	36 516	45 535	38,7
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	62,0	40 653	52 410	39,0
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel (sauf l'industrie du textile)	59,2	41 826	53 014	38,9
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électriques	32,8	41 616	52 083	39,9
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	70,6	35 876	45 778	37,9
Formation	de niveau secondaire				
141	Commis – trav. gén. de bureau	96,6	34 020	42 717	34,4
1411	Commis de bureau général	99,4	34 361	43 464	34,3
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	87,4	31 463	40 518	34,2
1414	Réceptionniste et standardiste	84,2	32 561	38 716	34,7
142	Commis – bureautique et éditique	97,8	34 805	40 390	35,0
143	Commis – finances et assurance	96,9	33 779	43 103	34,2
144	Commis de soutien administratif	98,6	35 509	43 695	34,7
145	Commis – biblioth., correspond. et information	94,7	33 687	41 158	34,7
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	94,5	33 857	42 408	34,4
146	Commis – serv. postaux et messagerie	89,7	32 897	37 998	36,6
147	Commis – expéd. et distribution	85,5	33 751	40 575	35,7
1472	Magasinier et commis aux pièces	66,2	34 984	41 734	36,0
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	Х	33 664	39 709	35,9
341	Personnel – soutien serv. de santé	X	33 086	39 115	35,4
648	Autre pers. – soins personnalisés	98,6	32 406	40 329	36,1
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	41,3	35 812	41 982	 25.0
947	Opérateur de machines à imprimer et pers. assimilé	75,9	32 931	38 319	35,9
9471	Opérateur de machines à imprimer	75,2	32 363	37 937	35,6

Tableau B-11

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	neba
		%	\$		h
Formation	universitaire				
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	100,0	72 793	79 851	37,5
1121	Spécialiste des ressources humaines	100,0	70 974	79 263	37,5
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	100,0	74 287	80 334	37,5
211	Professionnel – sc. physiques	100,0	74 576	90 537	37,5
2111	Physicien et astronome	100,0	75 004	88 703	37,5
2112	Chimiste	100,0	63 670	83 172	37,5
2114	Météorologiste	100,0	72 396	91 840	37,5
2115	Autre professionnel des sciences physiques	100,0	80 886	102 016	37,5
212	Professionnel – sc. de la vie	100,0	70 221	92 970	37,5
2121	Biologiste et autres scientifiques	100,0	70 098	93 110	37,5
2122	Professionnel des sciences forestières	100,0	71 158	85 257	37,5
214	Autre professionnel – génie	100,0	88 894	104 083	37,5
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	100,0	73 374	88 272	37,5
2151	Architecte	100,0	77 107	92 078	37,5
2154	Arpenteur-géomètre	100,0	68 169	82 966	37,5
217	Professionnel – informatique	100,0	63 927	79 002	37,5
2174	Programmeur et développeur en médias interactifs	100,0	63 927	79 002	37,5
314	Professionnel – thérapie et évaluation	100,0	67 863	84 946	37,5
315	Professionnel – sc. infirmières	100,0	65 285	78 354	37,5
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	100,0	86 922	119 065	37,5
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	88,1	49 559	65 738	37,5
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	100,0	29 390	48 234	37,5
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	100,0	62 324	77 052	37,5
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	100,0	70 402	81 722	37,5
4161	Agent de progr., recherch. et expert-conseil en sc. naturelles et appliquées	100,0	65 009	81 610	37,5
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	100,0	63 644	71 941	37,5
5111	Bibliothécaire	100,0	64 762	73 852	37,5
5113	Archiviste	100,0	62 073	69 256	37,5
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	100,0	64 384	74 531	37,5
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	100,0	68 864	74 376	37,5
5125	Traducteur, terminologue et interprète	100,0	58 754	74 726	37,5
Formation	collégiale				
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	54 001	59 270	37,5
1221	Agent d'administration	100,0	52 291	56 890	37,5
1225	Agent aux achats	100,0	64 631	73 099	37,5
124	Personnel en secrétariat	100,0	41 476	44 969	37,5
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	100,0	41 251	44 645	37,5
222	Personnel techn. – sc. de la vie	100,0	54 498	63 469	37,5
2221	Technologue et technicien en biologie	100,0	47 431	57 696	37,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	100,0	60 118	73 138	37,5
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	93,8	59 539	71 834	37,5
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	90,4	66 837	77 133	37,5
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	64 096	75 033	37,5
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	100,0	66 169	77 611	39,2

Tableau B-11

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2011

Code CNP Titre d'emploi	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		
			Minimum Maxir no		
		%	\$	·	h
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	93,7	52 160	61 507	37,5
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	100,0	55 102	62 049	37,5
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	100,0	44 360	51 580	37,5
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	100,0	39 363	44 436	37,5
524	Concepteur artistique et artisan	100,0	52 011	59 454	37,5
626	Policier et pompier	99,2	59 359	66 357	37,6
6261	Policier (sauf cadres supérieurs)	100,0	59 524	66 569	37,5
6262	Pompier	81,0	54 440	60 047	41,1
Formation	de niveau secondaire				
141	Commis – trav. gén. de bureau	100,0	39 136	42 376	37,5
1411	Commis de bureau général	100,0	39 136	42 376	37,5
144	Commis de soutien administratif	100,0	44 176	47 732	37,5
646	Personnel – serv. protection	100,0	54 970	69 403	40,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	11000.
		%	\$	Homai	h
Formation (universitaire				
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	100,0	48 094	73 624	35,0
1121	Spécialiste des ressources humaines	100,0	49 834	74 106	35,0
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	100,0	39 471	71 238	35,0
211	Professionnel – sc. physiques	100,0	51 709	77 788	35,0
2111	Physicien et astronome	100,0	49 535	76 351	35,0
2112	Chimiste	100,0	60 711	83 736	35,0
212	Professionnel – sc. de la vie	100,0	41 811	69 237	35,0
2121 2122	Biologiste et autres scientifiques Professionnel des sciences forestières	100,0 100,0	40 357 44 821	65 592 73 955	35,0 35,0
2122		100,0	39 861	69 409	35,0 35,0
2123	Agronome, conseiller et spécialiste en agriculture Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chimique	100,0	41 124	77 082	35,0 35,0
213	Autre professionnel – génie	100,0	37 823	71 701	35,0
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	100,0	44 954	73 004	35,0
2151	Architecte	100,0	46 351	73 240	35,0
2154	Arpenteur-géomètre	100,0	43 595	72 775	35,0
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire	100,0	48 759	82 991	35,0
217	Professionnel – informatique	100,0	43 677	72 869	35,0
314	Professionnel – thérapie et évaluation	100,0	39 665	71 283	35,0
315	Professionnel – sc. infirmières	99,8	42 678	67 384	36,2
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	100,0	44 715	101 961	35,0
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsecondaire	100,0	33 284	46 561	35,0
4122	Assistant d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	100,0	33 284	46 561	35,0
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	100,0	37 117	74 653	35,0
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	100,0	36 963	71 232	35,0
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	100,0	38 432	71 365	35,0
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	100,0	42 493	73 063	35,0
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	100,0	56 472	77 608	35,0
5111	Bibliothécaire	100,0	56 472	77 608	35,0
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	100,0	39 272	66 876	35,0
5122	Réviseur, rédacteur-réviseur et chef du service des nouvelles	100,0	39 339	74 604	35,0
5124	Professionnel des relations publ. et des communications	100,0	39 458	67 278	35,0
5125	Traducteur, terminologue et interprète	100,0	37 141	58 133	35,0
Formation (collégiale				
121	Personnel de superv. – travail de bureau	100,0	54 108	70 112	35,0
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	100,0	54 108	70 112	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	98,3	34 614	51 799	35,0
1221	Agent d'administration	100,0	33 049	48 392	35,0
1222	Adjoint de direction	100,0	40 944	71 829	35,0
1225	Agent aux achats	100,0	51 370	69 551	35,0
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	100,0	37 244	51 540	35,0
1231	Teneur de livres	100,0	34 123	47 238	35,0
124	Personnel en secrétariat	100,0	34 529	38 740	35,0
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	100,0	34 532	38 734	35,0
221	Personnel techn. – sc. physiques	100,0	36 800	47 733	35,0
222 2221	Personnel techn. – sc. de la vie	100,0 100,0	38 602 35 639	49 861 47 302	37,0 35.0
444 I	Technologue et technicien en biologie	100,0	30 0 39	47 302	35,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum Maximu		пери.
		%	\$		h
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	100,0	36 281	47 569	35,0
224	Personnel techn. – génie électron. et électrique	96,1	35 537	48 718	36,5
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	100,0	37 109	47 980	35,0
2263	Inspecteur de la santé publ., de l'environn. et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	36 183	47 418	35,0
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	100,0	62 494	72 839	35,5
2271	Pilote, navigateur et instructeur de pilotage du transport aérien	100,0	64 999	75 397	35,0
228	Personnel techn. – informatique	100,0	35 952	50 296	35,1
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	37 380	53 511	35,1
3211	Technologiste médical et assistant en anatomopathologie	100,0	37 305	54 395	35,0
3212	Technicien de laboratoire médical	100,0	37 977	53 938	35,0
3219	Autres technologues et technicien des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	31 460	41 398	36,2
322	Personnel technique en soins dentaires	100,0	34 934	51 064	35,0
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dentaires)	100,0	35 349	46 346	36,2
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	100,0	38 554	55 295	36,5
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	100,0	31 322	46 339	35,0
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	100,0	33 472	49 282	35,0
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	99,5	30 585	45 671	35,0
524	Concepteur artistique et artisan	98,9	34 622	47 035	35,0
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	99,8	32 657	46 035	35,1
5254	Animateur et responsable de progr. de sports, de loisirs et de conditionnement physique	100,0	32 611	46 206	35,0
621	Personnel de superv. – ventes et services	100,0	52 195	67 935	35,0
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	100,0	34 390	42 436	35,0
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	100,0	45 810	61 074	35,0
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	83,6	46 690	52 361	40,0
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. automobiles)	13,7	47 090	58 969	40,0
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. assimilé, n.c.a.	86,5	29 627	35 184	35,0
7381	Opérateur de presse à imprimer	100,0	29 627	35 184	35,0
Formation	de niveau secondaire				
141	Commis – trav. gén. de bureau	99,7	31 651	37 204	35,0
1411	Commis de bureau général	99,7	31 769	37 497	35,0
1414	Réceptionniste et standardiste	100,0	29 507	31 854	35,0
142	Commis – bureautique et éditique	100,0	32 071	38 406	35,0
145	Commis – biblioth., correspond. et information	100,0	33 139	41 929	35,0
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	100,0	33 142	41 936	35,0
147	Commis – expéd. et distribution	94,5	31 547	35 788	35,6
1472	Magasinier et commis aux pièces	93,6	30 738	34 969	35,1
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	100,0	35 651	41 457	35,0
1475	Répartiteur et opérateur radio	100,0	35 863	39 613	39,8
341	Personnel – soutien serv. de santé	99,7	32 248	35 660	36,3
646	Personnel – serv. protection	100,0	39 345	53 321	39,1
647	Personnel de soutien familial et de garderie	100,0	31 839	36 997	35,0
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. assimilé	96,4	28 777	31 827	35,0
9471	Opérateur de machines à imprimer	100,0	28 940	32 139	35,0

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles s	alariales	Heures régulières hebd.	
			Minimum	Maximum normal		
		%	\$	Horrida	h	
Formation	universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entreprises	98,5	56 203	82 320	35,7	
1121	Spécialiste des ressources humaines	98,5	56 256	82 356	36,0	
1122	Professionnel des serv. aux entreprises de gestion	98,6	56 150	82 285	35,4	
2112	Chimiste	X	57 177	83 365	35,0	
212	Professionnel – sc. de la vie	X	56 436	81 558	35,0	
2121	Biologiste et autres scientifiques	X	61 731	93 632	35,1	
214	Autre professionnel – génie	X	82 910	98 425	35,5	
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	X	60 464	84 828	36,0	
2151	Architecte	X	54 119	80 693	35,9	
2161	Mathématicien, statisticien et actuaire	92,5	51 426	68 869	35,8	
217	Professionnel – informatique	95,7	53 655	82 326	35,3	
2173	Ingénieur et concepteur en logiciel	99,6	52 304	83 052	35,2	
2173	Programmeur et développeur en médias interactifs	99,4	50 812	76 918	35,5	
4112	Avocat (partout au Canada) et notaire (au Québec)	94,7	55 459	103 394	35,2	
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	99,8	49 610	77 681	35,6	
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-conseil	96,3	55 449	87 538	35,4	
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	90,3 X	45 360	64 273	36,7	
5111	Bibliothécaire		44 930	63 541	•	
5113		X	44 930 47 551	69 108	36,8 36,0	
	Archiviste	X 07.2			•	
512 5121	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	97,3	53 971 48 804	76 365	36,5	
	Auteur, rédacteur et écrivain	X		72 665	36,0	
5124 5125	Professionnel des relations publ. et des communications	94,9	52 553 56 588	81 472 78 920	35,6 35,9	
	Traducteur, terminologue et interprète	X	30 300	70 920	33,9	
Formation	•	00.7	E4 070	00.040	20.0	
121	Personnel de superv. – travail de bureau	98,7	51 670	60 646	39,2	
1211	Superviseur de commis de bureau et de soutien administratif	95,8	51 550	66 780	38,2	
1212	Superviseur de commis de finance et d'assurance	96,1	58 241	70 948	39,3	
1213	Superviseur de commis de bibliothèque, de correspond. et d'autres commis à l'information	93,4	52 455	67 762	36,7	
1215	Superviseur de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	86,7	57 140	67 004	38,7	
122	Personnel administratif et de réglementation	96,9	45 922	62 948	35,2	
1221	Agent d'administration	97,1	44 421	58 443	35,4	
1222	Adjoint de direction	65,0 *	43 789	58 905	36,6	
1223	Agent du personnel et recruteur	X	38 144	56 098	34,5	
1225	Agent aux achats	98,7	50 626	71 148	35,1	
123	Personnel d'administr. – finances et assurances	78,7	42 802	56 661	35,8	
1231	Teneur de livres	95,4	39 810	54 076	36,2	
124	Personnel en secrétariat	98,9	38 725	49 122	34,9	
1241	Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	99,3	39 413	49 846	35,1	
221	Personnel techn. – sc. physiques	X	50 363	73 195	34,3	
222	Personnel techn. – sc. de la vie	X	44 561	71 758	35,0	
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	97,6	50 375	74 496	35,1	
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartographie	37,0 X	46 420	61 237	35,1	
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	84,5	52 225	66 964	33,8	
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	21,0 **	59 684	78 895	39,5	
228	Personnel techn. – informatique	94,8	46 215	63 488	35,5	
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion,	94,8 X	38 412	55 037	35,3	
	n.c.a.	^	50 412	00 001	55,5	

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles sa	alariales	Heures régulières hebd.
		_	Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4211	Technicien juridique et personnel assimilé	Х	36 619	52 977	35,0
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	Х	37 954	50 351	36,2
524	Concepteur artistique et artisan	Х	51 607	65 472	38,1
621	Personnel de superv. – ventes et services	77,0	42 476	53 425	38,3
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	44,9	59 333	75 878	38,9
7216	Entrepreneur et contremaître en mécanique	99,1	59 985	80 181	38,3
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	95,5	58 757	69 733	39,6
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécommunications	2,1	43 585	68 280	36,8
732	Mécanicien – véhic. automobiles	2,0 **	46 863	50 774	39,6
7321	Mécanicien et réparateur de véhicules autom., de camions et d'autobus	1,8 **	46 500	50 781	40,0
Formation	de niveau secondaire				
141	Commis – trav. gén. de bureau	93,5	34 795	44 610	33,9
1411	Commis de bureau général	93,3	35 192	45 336	33,8
1414	Réceptionniste et standardiste	93,8	28 738	32 982	35,7
142	Commis – bureautique et éditique	76,6	31 247	37 191	35,1
143	Commis – finances et assurance	87,6	39 359	50 141	34,8
144	Commis de soutien administratif	94,3	37 019	47 945	34,4
145	Commis – biblioth., correspond. et information	84,2	39 373	49 982	34,8
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	84,3	39 507	50 078	34,8
146	Commis – serv. postaux et messagerie	0,5	36 730	45 301	38,1
147	Commis – expéd. et distribution	54,2	38 685	48 764	35,2
1472	Magasinier et commis aux pièces	65,8	38 865	48 889	34,7
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	98,4	37 487	46 416	34,1
1475	Répartiteur et opérateur radio	37,4	40 959	48 154	37,2
643	Personnel – héberg. et voyages	4,9	39 942	45 752	38,6
646	Personnel – serv. protection	42,5	54 461	70 084	38,2

^{*} Précision passable; utiliser avec prudence.

^{**} Précision faible; utiliser avec circonspection.

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant			
	Gestion				
0111	Directeurs financiers/directrices financières	S.O.			
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	S.O.			
0113	Directeurs/directrices des achats	S.O.			
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205	Analyste des procédés administratifs		
012	Directeurs/directrices des services financiers et des services aux entreprises	S.O.			
0131	Directeurs/directrices de la transmission des télécommunications	S.O.			
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	S.O.			
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207	Ingénieur		
0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences	S.O.			
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	206	Professionnel en informatique		
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	S.O.			
0312	Administrateurs/administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	S.O.			
0313	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	S.O.			
0314	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	S.O.			
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.			
0511	Directeurs/directrices de bibliothèque, d'archives, de musée et de galerie d'art	S.O.			
0512	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	S.O.			
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports et de loisirs	S.O.			
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	201	Professionnel en communication		
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail	S.O.			
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	S.O.			
0632	Directeurs/directrices de services d'hébergement	S.O.			
0641	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.			
0642	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	S.O.			
0651	Directeurs/directrices d'autres services	S.O.			
0711	Directeurs/directrices de la construction	s.o.			
0712	Constructeurs/constructrices et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	S.O.			
0713	Directeurs/directrices des transports	s.o.			
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	S.O.			
0811	Directeurs/directrices de la production primaire (sauf l'agriculture)	S.O.			

Code CNP	Titre d'emploi	Emplo	oi repère correspondant
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	S.O.	
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	S.O.	
	Formation universitaire	9	
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204	Professionnel en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204	Professionnel en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	S.O.	
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204	Professionnel en gestion financière
1121	Spécialistes des ressources humaines	203	Professionnel en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	205	Analyste des procédés administratifs
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209	Professionnel en sciences physiques
2112	Chimistes	209	Professionnel en sciences physiques
2113	Géologues, géochimistes et géophysiciens/ géophysiciennes	209	Professionnel en sciences physiques
2114	Météorologistes	s.o.	
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209	Professionnel en sciences physiques
2121	Biologistes et autres scientifiques	209 211	Professionnel en sciences physiques Biologiste
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	S.O.	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	S.O.	
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207	Ingénieur
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207	Ingénieur
2151	Architectes	S.O.	
2152	Architectes paysagistes	s.o.	
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	S.O.	
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	s.o.	
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnel en sciences physiques
2170 ¹	Professionnels/professionnelles en informatique, excluant 2173 et 2174	206	Professionnel en informatique
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	206 207	Professionnel en informatique Ingénieur
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/ développeuses en médias interactifs	206 308	Professionnel en informatique Technicien en informatique
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	S.O.	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	S.O.	

Annexe I Emplois codés selon la CNP 2006 et emplois repères correspondants, ERG 2011

Code CNP	Titre d'emploi	Empl	oi repère correspondant
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	S.O.	
315	Professionnels/professionnelles en sciences infirmières	S.O.	
4111	Juges	s.o.	
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocat/notaire
4121	Professeurs/professeures d'université	S.O.	
4122	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	S.O.	
413	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle	S.O.	
414	Enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire et conseillers/conseillères d'orientation	S.O.	
415	Professionnels/professionnelles en psychologie, en travail social, en counseling, en religion et en probation	s.o.	
4160	Agents/agentes de politiques et de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils, excluant 4161	S.O.	
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts- conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	310	Technicien en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	S.O.	
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	S.O.	
5113	Archivistes	S.O.	
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	S.O.	
5122	Réviseurs/réviseures, rédacteurs-réviseurs/rédactrices- réviseures et chefs du service des nouvelles	s.o.	
5123	Journalistes	S.O.	
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	201	Professionnel en communication
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	S.O.	
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	S.O.	
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	S.O.	
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	S.O.	
5134	Danseurs/danseuses	S.O.	
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	s.o.	
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteures et autres artistes des arts visuels	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emplo	oi repère correspondant
	Formation collégiale		
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	303 407	Technicien en administration Personnel de soutien en administration
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	204	Professionnel en gestion financière
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	410	Préposé aux renseignements
1214	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries	S.O.	
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	404 407	Magasinier Personnel de soutien en administration
1221	Agents/agentes d'administration	303 310	Technicien en administration Technicien en hygiène du travail
1222	Adjoints/adjointes de direction	S.O.	
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	303	Technicien en administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	S.O.	
1225	Agents/agentes aux achats	303	Technicien en administration
		414	Acheteur
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	S.O.	
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	S.O.	
1228	Agents/agentes d'immigration, d'assurance-emploi et du revenu	S.O.	
1230	Personnel d'administration des finances et des assurances, excluant 1231	S.O.	
1231	Teneurs/teneuses de livres	303	Technicien en administration
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	409	Personnel de secrétariat
1242	Secrétaires juridiques	S.O.	
1243	Secrétaires médicaux/secrétaires médicales	s.o.	
1244	Rapporteurs/rapporteuses judiciaires et transcripteurs médicaux/transcriptrices médicales	s.o.	
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305	Technicien de laboratoire
		307	Technicien en génie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	307	Technicien en génie
2213	Techniciens/techniciennes en météorologie	s.o.	
2220	Personnel technique des sciences de la vie, excluant 2221	S.O.	
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305	Technicien de laboratoire
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Technicien en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Technicien en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation, excluant 2263	S.O.	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310	Technicien en hygiène du travail

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspo	ndant
2270	Officiers/officières et contrôleurs/contrôleuses des services de transport, excluant 2271	S.O.	
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/	301 Pilote – avion d'affa	ires
	instructrices de pilotage du transport aérien	311 Pilote d'hélicoptère	
228	Personnel technique en informatique	308 Technicien en infor	matique
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires), excluant 3211, 3212 et 3219	S.O.	
3211	Technologues médicaux/technologues médicales et assistants/assistantes en anatomopathologie	305 Technicien de labor	atoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical	305 Technicien de labor	atoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	S.O.	
322	Personnel technique en soins dentaires	S.O.	
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	\$.0.	
4210	Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement et de la religion, n.c.a. excluant 4211	S.O.	
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306 Technicien en droit	
5211	Techniciens/techniciennes et assistants/assistantes dans les bibliothèques et les services d'archives	304 Technicien en docu	mentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	S.O.	
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	S.O.	
523	Annonceurs/annonceures et autres artistes de spectacle	S.O.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	S.O.	
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs, excluant 5254	S.O.	
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports et de loisirs et de conditionnement physique	309 Technicien en loisir	
621	Personnel de supervision des ventes et des services	S.O.	
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	S.O.	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtières d'assurance	S.O.	
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	S.O.	
6233	Acheteurs/acheteuses des commerces de gros et de détail	S.O.	
6234	Exploitants/exploitantes de silos à grains	S.O.	
6241	Chefs	505 Cuisinier	
6242	Cuisiniers/cuisinières	505 Cuisinier	
6251	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières – commerce de gros et de détail	S.O.	
6252	Boulangers-pâtissiers/boulangères-pâtissières	S.O.	
6261	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	S.O.	
6262	Pompiers/pompières	S.O.	
627	Personnel technique des services personnels	S.O.	
7210	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers et du personnel assimilé, excluant 7216	S.O.	

Code CNP	Titre d'emploi	Empl	oi repère correspondant
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509	Mécanicien de véhicules motorisés
722	Surveillants/surveillantes du personnel des transports ferroviaire et routier	S.O.	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519	Machiniste
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	S.O.	
7240	Électriciens/électriciennes et monteurs/monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications, excluant 7241 et 7242	S.O.	
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	506 514	Électricien d'entretien Ouvrier certifié d'entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	506	Électricien d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteurs/monteuses d'installations au gaz	514	Ouvrier certifié d'entretien
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	S.O.	
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512	Menuisier d'entretien
		514	Ouvrier certifié d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	S.O.	
7290	Autre personnel des métiers de la construction, excluant 7294	S.O.	
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices	515	Peintre d'entretien
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport, excluant 7311 et 7312	S.O.	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	510	Mécanicien d'entretien (millwright)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509	Mécanicien de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509	Mécanicien de véhicules motorisés
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.	
7330	Autres mécaniciens/mécaniciennes, excluant 7333	S.O.	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510	Mécanicien d'entretien (millwright)
734	Tapissiers-garnisseurs/tapissières-garnisseuses, tailleurs/tailleuses, cordonniers/cordonnières, bijoutiers/bijoutières et personnel assimilé	S.O.	
735	Mécaniciens/mécaniciennes de machines fixes et opérateurs/opératrices de centrales et de réseaux électriques		
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire		
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses		
7380	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers/scaphandrières, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a., excluant 7381		
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405	Opérateur de duplicateur offset
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
822	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	S.O.
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de la production gazière et pétrolière	S.O.
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage du bois	s.o.
825	Entrepreneurs/entrepreneuses, surveillants/surveillantes et exploitants/exploitantes en agriculture, en horticulture et en aquiculture	S.O.
326	Capitaines et officiers/officières de pêche et pêcheurs/pêcheuses	S.O.
921	Surveillants/surveillantes dans les industries de transformation	S.O.
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de fabrication et de transformation	S.O.
ormation d	e niveau secondaire	
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	403 Préposé à la photocopie
		407 Personnel de soutien en administration
		409 Personnel de secrétariat
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	407 Personnel de soutien en administration
1414	Réceptionnistes et standardistes	412 Téléphoniste-réceptionniste
1420	Commis en bureautique et en éditique, excluant 1424	S.O.
1424	Téléphonistes	411 Préposé aux télécommunications
143	Commis des finances et de l'assurance (incluant paie et	303 Technicien en administration
	recouvrement)	407 Personnel de soutien en administration
144	Commis de soutien administratif	407 Personnel de soutien en administration
1450	Commis de bibliothèque, de correspondance et à l'information, excluant 1453	407 Personnel de soutien en administration
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	410 Préposé aux renseignements
146	Commis des services postaux et de messageries	407 Personnel de soutien en administration
1470	Commis à l'expédition et à la distribution, excluant 1472, 1474 et 1475	s.o.
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	404 Magasinier
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	407 Personnel de soutien en administration
		414 Acheteur
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	411 Préposé aux télécommunications
341	Personnel de soutien des services de santé	S.O.
6411	Représentants/représentantes des ventes non techniques – commerce de gros	S.O.

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant		
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis- vendeuses – commerce de détail	S.O.		
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	S.O.		
644	Guides et personnel préposé au jeu dans les casinos	S.O.		
645	Personnel des services des aliments et boissons	S.O.		
646	Personnel des services de protection	s.o.		
647	Personnel de soutien familial et de garderie	s.o.		
648	Autre personnel des soins personnalisés	S.O.		
7411	Conducteurs/conductrices de camions	504	Conducteur de véhicules lourds	
7412	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/ opératrices de métro et autres transports en commun	S.O.		
7413	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	503	Conducteur de véhicules légers	
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	503	Conducteur de véhicules légers	
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	523	Conducteur d'équipements lourds	
7422	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public	523	Conducteur d'équipements lourds	
743	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel assimilé	S.O.		
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.		
745	Débardeurs/débardeuses et manutentionnaires	s.o.		
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	S.O.		
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.		
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.		
844	Personnel de la pêche, de la chasse et du trappage	s.o.		
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	S.O.		
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	S.O.		
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé	s.o.		
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la fabrication de produits textiles et personnel assimilé	S.O.		
945	Opérateurs/opératrices de machines dans la confection d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	S.O.		
946	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	S.O.		
9470	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé, excluant 9471			
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	403	Préposé à la photocopie	
948	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.		
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	S.O.		

Annexe l Emplois codés selon la CNP 2006 et emplois repères correspondants, ERG 2011

Code CNP	Titre d'emploi		oi repère correspondant
951	Opérateurs/opératrices de machines dans le façonnage et l'usinage des métaux et le travail du bois et personnel assimilé	S.O.	
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	S.O.	
	Formation en cours d'emp	oloi	
6611	Caissiers/caissières	s.o.	
662	Autre personnel de la vente et personnel assimilé	s.o.	
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé dans les services alimentaires	517 520	Préposé à la cuisine et à la cafétéria Opérateur de machine à laver la vaisselle
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	507	Gardien
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	522	Préposé à l'entretien ménager – travaux légers
6662	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	s.o.	
6663	Concierges et concierges d'immeubles	502	Concierge
		518	Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds
		521	Ouvrier d'entretien – maintenance
667	Autre personnel des services de voyage, d'hébergement, de loisirs et de parcs d'attractions	S.O.	
6680	Personnel élémentaire des services personnels, excluant 6681	S.O.	
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	501	Préposé à la buanderie
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en	508	Journalier ou préposé aux terrains
	construction	513	Ouvrier de voirie
		514	Ouvrier certifié d'entretien
		521	Ouvrier d'entretien – maintenance
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	514	Ouvrier certifié d'entretien
		521	Ouvrier d'entretien – maintenance
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	504	Conducteur de véhicules lourds
		513	Ouvrier de voirie
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	s.o.	
8610	Personnel élémentaire de la production primaire, excluant 8612	S.O.	
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	508	Journalier ou préposé aux terrains

^{1.} Un code CNP à 4 chiffres finissant par 0 représente un regroupement d'emplois dérivant d'un groupe intermédiaire (3 chiffres), à l'exception des emplois à 4 chiffres faisant partie du même groupe intermédiaire et présentés séparément.

Pour des raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions (groupes intermédiaires de la CNP) ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs à l'appui de ces décisions.

1. Retrait de certains codes CNP

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée, soit exclusivement, soit en partie, sur des commissions, tout en étant parfois constituée de montants très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 Représentants des ventes non techniques commerce de gros;
- 111 Professionnels finance, vérification et comptabilité;
- 0111 Directeurs financiers.

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas la réalité de la profession. Ces groupes professionnels, ou certains emplois qui en font partie, sont rémunérés selon un mode particulier (comme la rémunération à l'acte, non couverte par l'enquête) ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que le titulaire n'est généralement pas un salarié¹. Voici donc les groupes qui ont été exclus des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales :

- 311 Médecins, dentistes et vétérinaires;
- 312 Optométristes, chiropraticiens et autres professionnels en diagnostic et en traitement de la santé;
- 313 Pharmaciens, diététistes et nutritionnistes.

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311– *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ces salaires font baisser fortement la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 et, en conséquence, celle-ci ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

2. Retrait de certains résultats

Le code CNP 7411 – Conducteurs de camions comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois de ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail, mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

Également, pour un nombre important de *Facteurs* – code CNP 1462 –, il est impossible de calculer les heures de travail. Par conséguent, seul le taux horaire apparaît pour cet emploi.

^{1.} Il est un travailleur autonome ou un professionnel à son compte.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la Classification nationale des professions (CNP).

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec.* Collecte 2011 offre des données sur les salaires, les heures régulières de travail, les échelles salariales et la rémunération globale, selon les professions des groupes intermédiaires et de base de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.

